

PROCÈS - VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

---

ANNÉE 1863-1864.

---

NIMES



IMPRIMERIE SOUSTELLE,

BOULEVART SAINT-ANTOINE, 9.

—  
1864.

B.N.C.P.

P. 72: 80

10.201



# PROCÈS-VERBAUX

DE

## L'ACADÉMIE DU GARD.



*Séance du 7 novembre 1863.*

Après la lecture des procès-verbaux de la séance du 22 août et de la séance publique du 29 du même mois, qui a clos la précédente année académique, le secrétaire donne communication de la correspondance.

Le président dépose les ouvrages, mémoires et publications reçus du 22 août jusqu'à ce jour, et qui ont été, soit adressés par les Sociétés correspondantes en échange, soit offerts par les auteurs en hommage. L'Académie remarque parmi ces derniers : *Recherches sur les maladies des vers-à-soie*, par M. le docteur G. Brouzet ; — *Murviel, Ruines d'un oppidum des Volces-Arécomiques*,

par MM. A. de Montgravier et Ad. Ricard ; — *Noologie , ou Philosophie de l'intelligence humaine* , par E. J. Pérès (d'Alais) , 2 vol. in 8° ; — *Rapport du lieutenant-colonel J.-D. Graham , ingénieur topographe des Etats Unis , sur la ligne de Mason et Dixon*. Chicago , 1862 (en anglais , avec une carte) ; — *Notice sur les Archives communales de la ville de Toulon* , par M. Octave Teissier. Ces trois derniers ouvrages sont confiés à des membres qui se chargent d'en rendre compte.

Un exemplaire du volume des *Mémoires de l'Académie du Gard* est remis par le président à chacun des membres présents.

M. Pelet , qui s'est occupé , dans ces derniers temps , de réunir et de résumer , dans une œuvre d'ensemble , les diverses études qu'il a faites à l'occasion des Bains romains de Nîmes , donne lecture du premier chapitre de son ouvrage. Dans ce chapitre , intitulé : *Faits préliminaires* , le savant auteur commence par recueillir avec soin les passages des auteurs anciens et les textes épigraphiques , qui établissent l'antique notoriété de notre Fontaine et des Bains magnifiques qu'Auguste et plusieurs de ses successeurs y firent construire. Passant ensuite à la description des fouilles de 1738 :

« Ces découvertes , dit-il , excitaient tellement la curiosité publique , qu'on fut obligé de placer des troupes aux avenues , afin de repousser la foule et protéger les travaux. Le déblaiement était exécuté par cent cinquante ouvriers , partagés en divers ateliers , et , chaque jour , de nouvelles richesses étaient exhumées. De somptueux édifices , des colonnes , des statues , des marbres , des porphyres , des inscriptions sans nombre , étaient le résultat des recherches de la journée.

» Dans le principe, tous ces fragments étaient transportés à l'Evêché par les soins de Monseigneur (1); mais la quantité en devint si considérable qu'on finit par les recueillir avec indifférence, puis l'on n'en fit aucun cas; enfin, on se fatigua de fouiller, l'argent manqua, les travaux furent interrompus, repris ensuite, l'année d'après. Les savants déclarèrent que c'étaient là des restes d'anciens bains. Dès ce moment, ces fouilles n'inspirèrent plus aucun intérêt. Il paraît même qu'on ne s'occupa nullement d'étudier ces intéressantes ruines; car, si l'on veut aujourd'hui se procurer quelques détails sur ces fouilles, il faut les chercher dans les manuscrits de l'époque ou bien dans ce qu'en a dit, plus tard, l'historien de Nîmes.

» Enfin, deux ans après ces belles découvertes, les propriétaires des moulins ayant été dépossédés, on s'occupa sérieusement de projets de restauration; trois concurrents se présentèrent. Clapier, Mathieu et Guiran. Le premier proposait de faire table-rase de tout ce qui était antique; la mort de l'auteur fit justice de ce vandalisme. Les deux autres, plus heureusement inspirés, voulaient, au contraire, faire continuer les fouilles, embellir les abords de la Fontaine, et conserver, comme une antique ruine, le monument qu'on découvrait. Ce beau projet, d'une exécution facile et peu dispendieuse, devait, par cela même, être rejeté: il le fut en effet. Une restauration en harmonie avec le goût de l'époque fut proposée par M. Philippe Maréchal, unanimement adoptée et exécutée telle qu'on la voit aujourd'hui.

» Architecte de fortification, M. Maréchal renferma dans de grands fossés les eaux limpides de

(1) Mgr J. C. Prudent de Becdelièvre.

notre fontaine ; il éleva des terrasses en forme de bastions et crut , sans doute , faire beaucoup pour l'art , en établissant les nouvelles constructions sur les bases antiques des monuments découverts. Ainsi ce fut par arrêt du 26 octobre 1744 que : *Cet architecte patenté, juré et assermenté obtint l'autorisation de dégrader, avec discernement et le choix du mauvais goût, un des plus beaux monuments de l'antiquité, en substituant à sa simplicité majestueuse les chicorées et les chérubins bouffis du siècle de Louis XV* (1). De là ces constructions étranges qu'on appelle aujourd'hui *La Fontaine*, où l'artiste cherche vainement les bains de *Nemausus*.

» A l'occasion de ces fouilles, un homme auquel la nature avait imprimé le sceau du génie de l'antiquité, Winckelman, écrivait de Rome, en 1758, à son ami Clérisseau la lettre suivante , dont l'application peut malheureusement être faite à toutes les époques (2) :

« Combien je regrette , mon ami, que vous ne  
 » soyez pas arrivé à Nîmes avant la restauration  
 » qu'on a faite des anciens bains ; vous auriez pu  
 » faire voir ce monument en entier d'après tout ce  
 » qui restait , maintenant il vous sera presque im-  
 » possible. Oh ! barbarie ! on a détruit ces restes  
 » précieux , on a renversé , avec de la poudre , ces  
 » masses anciennes que le temps avait respectées ;  
 » et pourquoi ? Pour les revêtir à la française ; la

(1) Victor Hugo , *Notre-Dame de Paris*.

(2) « Quand une restauration n'est pas indispensable, elle est funeste , parce qu'elle altère toujours plus ou moins le caractère des monuments et viole , en quelque sorte, le sceau que le temps leur a imprimé ». (*Rapport de la commission de l'école d'Athènes à l'Académie des inscriptions. Beulé, Acropole d'Athènes, vol. 2, p. 370* )

» fureur de détruire l'emporte encore sur celle de  
 » faire de nouvelles constructions. Nation frivole !  
 » change à ton gré tes productions légères , mais  
 » laisse au moins respecter les beautés que tu ne  
 » veux point imiter ! Pardon, mon ami; mais je ne  
 » puis m'empêcher de gémir sur ce malheur trop  
 » fréquent que nous rencontrons partout et qui em-  
 » poisonne les plaisirs que nous avons à fouiller  
 » dans la nuit des temps; la peine , la fatigue ne  
 » sauraient nous décourager, mais l'ignorance aveu-  
 » gle est notre plus cruel fléau...»

» La vie matérielle des anciens , l'usage de ne  
 porter sur le corps que des vêtements de laine ,  
 faisaient considérer les bains comme des objets de  
 première nécessité; aussi, dans le principe, ne cher-  
 chait-on que la commodité dans ces sortes d'établisse-  
 ments , *Balnea*. Ils n'étaient faits que pour le  
 peuple , l'entrée ne coûtait qu'un *quadrans* (1) ,  
 les enfants ne payaient rien ; la construction de  
 ces établissements était alors de la plus grande  
 simplicité.

» Après Auguste , les bains devinrent au contrai-  
 re des bâtiments somptueux , dans lesquels toutes  
 les délices de la vie des anciens se trouvaient réu-  
 nies. Les empereurs y établirent même leur demeure  
 et ces édifices surpassèrent tous les autres par leur  
 magnificence et leur étendue ; ce qui faisait dire à  
 Ammien Marcellin qu'il fallait les comparer , sous  
 ce rapport , à des provinces entières : *Lavacra in  
 modum provinciarum exstructa*.

» On verra que c'est dans la catégorie des monu-  
 ments de cette période qu'il faut classer les bains  
 de Nîmes. Selon nous , ils renfermaient, dans leur

(1) C'est par allusion à cet usage que Sénèque appelait  
 les bains *rem quadratam*.

enceinte, non seulement l'espace qu'occupe actuellement notre promenade appelée *la Fontaine*, mais aussi tout le quartier du Cours-Neuf, à l'extrémité duquel on voyait naguères l'ancien *cirque romain*, compris probablement lui-même dans le vaste établissement des Thermes. Au moyen âge, on utilisa les rudiments de ce cirque pour en faire un *jeu-de-mail*, qu'on traça en le rapetissant, mais en conservant, toutefois, la forme et l'emplacement(1).

» Ainsi, c'est bien à Octave que l'on doit attribuer les premiers travaux exécutés à notre Fontaine dans le but de construire des bains publics ; mais le vaste édifice que les fouilles ont exhumé à Nîmes ne peut être rapporté qu'à une époque postérieure, comme semble, d'ailleurs, l'indiquer l'ordre composite qui décorait certaines parties de ce monument. Si nous avons à émettre une opinion à ce sujet, nous comprendrions les Thermes de *Nemausus* parmi les édifices nombreux qu'Adrien fit construire dans tout l'empire et dont il voulut faire graver la liste sur le sol du célèbre Panthéon qu'il érigea à Athènes (2).

» L'étude particulière que nous avons faite de ce monument, tant par les beaux restes qui servent de base aux constructions modernes que par les publications des plans et manuscrits de l'époque où il fut découvert, nous ont mis à même d'exécuter, à l'échelle d'un centième, un relief de ces fouilles,

(1) Voyez Clérisseau ; — et J. Teissier (*Confidences du dieu Nemausus* )

En 1829, il existait encore, vers le centre du Jeu-de-Mail, une partie de l'antique enceinte du cirque romain. On appelait ce vieux reste la *Tourmagnette* ; une grande quantité d'inscriptions athlétiques, grecques et latines, furent trouvées dans les fouilles des bains.

(2) Spartien, *Vie d'Hadrien*.

telles qu'on les voyait en 1742. C'est sur ce relief, actuellement à l'école des Beaux-Arts, à Paris, qu'a été prise, par M. Questel, la vue pittoresque publiée dans le grand ouvrage de M. le baron Taylor, et dont j'ai l'honneur de mettre le premier exemplaire sous vos yeux.

» Cette vue, rapprochée du plan que nous allons décrire en détail, donnera une idée de ce qui constituait particulièrement les bains, au milieu de cette agglomération d'édifices dont l'ensemble composait ces vastes établissements publics auxquels les Romains donnaient le nom de *Thermes* (1) ».

M. H. Révoil annonce à l'Académie une découverte archéologique importante, qui vient d'avoir lieu à Arles. En faisant des fouilles dans une cour du collège de cette ville, on a retrouvé une partie assez considérable d'un monument circulaire qui paraît dater du III<sup>e</sup> siècle. M. Révoil met sous les yeux de ses confrères les dessins qu'il a relevés et qui donnent une idée exacte des parties découvertes. Il en lit ensuite la description que voici :

« Le 22 septembre 1863, dit M. Révoil, je reçus, de M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, l'ordre d'aller reconnaître les restes d'un monument romain que des fouilles dirigées par M. l'architecte de la ville venaient de mettre au jour, dans la cour du collège d'Arles. Voici la description sommaire des restes que ces fouilles ont mis à découvert.

» Cet édifice important, de forme circulaire, est construit en pierre calcaire tendre des carrières d'Arles. L'épaisseur de ses murs, en appareil de

(1) Dans le principe, on allait aux *Thermes* pour suer et aux *Bains* pour se laver ; mais, sous les empereurs, ces établissements furent réunis.



grande dimension, est d'un mètre. Le diamètre intérieur, d'après l'arc de cercle de la partie dégagée, serait de 20 mètres.

» A l'extérieur, une grande porte est ouverte sur l'axe principal : ses jambages monolithes sont ornés de moulures formant chambranle. Un grand stylobate, qui s'amortit contre ce chambranle, supporte des arcatures séparées par des pilastres ornés de chapiteaux composites. Le fût de ces pilastres, sans bases, repose directement sur ce soubassement.

» Les archivoltés des arcatures sont ornées de raies-de-cœur. Une architrave circulaire, d'ordonnance corinthienne, couronne cette suite d'arcatures. En avant de cette grande porte, on aperçoit une sorte de perron arrondi à ses extrémités.

» A l'intérieur, la décoration change; elle se compose de niches carrées, comme plan, et couronnées d'une archivolte circulaire ornée de raies-de-cœur (1). Ces niches sont séparées entre elles par des colonnes isolées du mur, dans lequel elles pénétraient au moyen d'une entaille circulaire. Ces colonnes, qui ont disparu, reposaient sur des piédestaux encore en place.

» En avant du chambranle intérieur de la porte, s'élève une grande colonne à base attique. Un fragment de corniche, trouvé dans les fouilles, semblerait appartenir à ce fût corinthien.

» Serlio, dans son *Traité d'architecture* (liv. III, pag. 92 et 93), nous donne la description et les plans de deux édifices circulaires consacrés à Bacchus, qui sembleraient avoir quelque analogie,

(1) Un précieux manuscrit de M. Véran, conservé dans les archives de la ville d'Arles et traitant de l'état de tous ses monuments connus dans le siècle dernier, signalait les parties intérieures de ce temple antique, sous la dénomination de Panthéon.

par leur forme et leur ordonnance , avec le monument nouvellement découvert à Arles. Mais, privés encore de documents qui permettent d'établir une conjecture sérieuse, nous devons attendre, et espérer que la continuation de ces fouilles nous apprendra plus tard quelle était la destination de ce curieux édifice ».

M. Pelet communique encore une note sur trois inscriptions, dont deux inédites, qu'il a recueillies pendant les vacances :

« A un kilomètre environ de l'octroi du chemin de Saint-Gilles, sur celui qui s'appelle aujourd'hui le chemin de *Coudoou* (Codol), il existait jadis une ancienne chapelle qui portait le même nom, et dont on retrouve, sous le sol, des traces, dans une terre appartenant à M. Albert Meynier. Les moellons d'appareil, dont se composent généralement les murs des terres voisines, doivent faire supposer qu'ils proviennent de la démolition de cette ancienne chapelle.

» Dans le mur oriental d'une propriété appartenant à M. Agénor Moline, sur le chemin de *Coudoou*, on trouve la partie supérieure d'une double inscription encore inédite, mais connue, puisqu'elle est sur un chemin public et qu'elle a été depuis longtemps estampée par notre savant confrère M. Germer-Durand.

» On y lit, en caractères qui ne nous paraissent pas antérieurs à la fin du III<sup>e</sup> siècle :



» Le nom de Melius se trouve , écrit avec une seule L , dans plusieurs inscriptions de nos contrées :

Melius Honoratus , au Nymphée.

L. Melius Paternus C. F. , —

C. Melius Sedatus C. F. , au Musée

C. Melius Trophimus , en 1758 , maison Bouchard , archidiacre.

Sex. Melius Honoratus , sur une inscription aujourd'hui perdue , trouvée , en 1810 , dans l'Amphithéâtre de Nîmes.

» Nous sommes portés à croire que les personnages mentionnés dans l'inscription ci-dessus appartiennent à la classe des affranchis ; ils avaient pris , selon l'usage , le nom de leur maître Lucius Mellius , suivi de leur dénomination servile de *Myrismus* et de *Héléné* ; ce dernier nom se retrouve sur des poteries du Musée de Lyon.

» Les lettres SIVEM PONI , tracées sur deux lignes différentes , nous semblent ne devoir former qu'un seul mot , indiquant un nom de localité. Nous proposons donc (toutefois avec la plus grande réserve) d'interpréter notre inscription de la manière suivante :

Aux dieux Mânes		Aux dieux Mânes de
de Lucius Mellius Myrismus		Mellia Héléné
de Sivempone (?)		et Scotta.
qui vécut . . . . .		

» S'il en était ainsi , nous aurions , par cette inscription , un nouveau nom de localité dont l'emplacement pourra être indiqué un jour par suite de nouvelles découvertes.

» Dans un manuscrit de 1656 , Guiran a fait connaître quelques inscriptions antiques de la ville de Nîmes , parmi lesquelles se trouve celle que nous transcrivons ci-dessous , que Ménard , en 1758 ,

indiquait à Nîmes, dans la maison de M. d'Arbaud; elle est gravée, dit notre historien, sur une table de marbre carrée et épaisse de deux pouces.

» Depuis cette époque, cette inscription était considérée comme perdue. En montant sur les toits du château de Blauzac, M. l'abbé Th. Blanc, curé de Domazan, a retrouvé cette pierre, faisant partie d'un tuyau de cheminée; il l'a transcrite lui-même, et l'indique comme portant :

D            M  
BELLIA SECVN  
DILIA. T IVLIO. CAL  
LIMORIO. LIB  
PIENTISSIMO

» Elle ne diffère de celle que donne Ménard, page 419, que par le prénom de Julius qui, d'après lui, serait indiqué par le sigle L au lieu du T, copié par M. l'abbé Blanc.

» A Blauzac, on a aussi découvert un cippe funéraire qui servait jadis à supporter le bénitier de l'église. Sa hauteur est d'un mètre et sa largeur de 50 centimètres; M. l'instituteur Guilly a bien voulu nous en transmettre un estampage, sur lequel nous avons pu lire, en caractères d'une bonne époque :

D            M  
P. FRONTI  
FRONTONIS  
PIL        DIT

» Nous avons engagé M. le Maire de Blauzac à faire transporter ce cippe à la mairie ».

---

Séance du 21 novembre 1863.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, le secrétaire communique : 1° Une lettre de M. l'abbé Th. Blanc, curé de Domazan, qui offre à l'Académie un recueil de poésies intitulé : *Odes et Elégies* ; 2° une lettre de M. Victor Meunier, rédacteur scientifique et industriel du journal *l'Opinion nationale*, qui demande l'envoi des publications de l'Académie en échange du *Courrier de l'Industrie*, journal scientifique hebdomadaire dont il est le directeur ; 3° une lettre de M. Sausse-Villiers, qui fait hommage d'un exemplaire de ses *Annales de Vauvert* ; 4° les programmes des prix proposés par la Société dunkerquoise et par la Société académique de Saint-Quentin.

Le président dépose les ouvrages suivants reçus depuis le 8 novembre : — *Bulletin des séances de la Société d'Agriculture de France*, t. XIII, n° 10 ; — *Revue des Sociétés savantes*, 3° série, t. II, septembre 1863 ; — trois numéros de *l'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 1<sup>er</sup>, 8 et 15 novembre 1863 ; — *Lettre d'un Bénédictin*, 3° partie, xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> lettres ; — *Bulletin de la Société de la Sarthe*, 2° série, t. IX, 1863-64 ; — *Mémoire de la Société d'émulation de Montbéliard*, 2° série, t. I ; — *Société académique de Saint-Quentin*, 3° série, t. IV 1862-63 ; — *Bulletin de l'Union des Arts* (Marseille) t. I, 15<sup>e</sup> livraison ; — *Vie de S. Savin, anachorète du Lavedan*, par Joseph Abadie, curé de la paroisse de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées), in-12, Tarbes, 1861 ; — *Détails historiques et archéologiques sur l'église et le monastère de Saint-Savin*,

par le même, Tarbes, 1861, in 12; — *Privilèges et franchises de Balaruc, d'après les textes inédits du Cartulaire de Maguelone*, par A. Germain, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, br. in-4°, 1863; — *L'œuvre de la rédemption des captifs à Montpellier*, par le même, br. in-4°, 1863; — *Histoire parlementaire de France, recueil complet des discours prononcés dans les chambres de 1819 à 1848*, par M. Guizot, t. III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et dernier; — *Odes et Elégies*, par l'abbé Th. B.; précédées d'une épître en vers par Jules Canonage, 1 vol., in-8°, Nîmes, Soustelle, 1863; — *Annales historiques, religieuses et biographiques de la ville de Vauvert*, par Sausse-Villiers, 1 vol. in 8°, Nîmes, Clavel-Ballivet, 1863.

M. Pompée, directeur de l'École professionnelle d'Ivry-sur-Seine, ancien lauréat de l'Académie, et auteur d'un travail important sur l'éducation professionnelle, dont M. Deloche a rendu compte, dans la séance du 18 juillet dernier, est nommé membre correspondant.

M. PAGÉZY, après une introduction verbale, dans laquelle il réclame, avec une délicate modestie, l'amicale critique de ses confrères, au sujet de l'essai qu'il va leur communiquer, donne lecture de la première partie d'une étude intitulée : *Du progrès contemporain*.

Il commence par examiner la valeur intrinsèque de certains mots qui exercent aujourd'hui une influence d'autant plus grande qu'ils sont moins précis et moins clairs : et d'abord le mot *Progrès*, si populaire et qui semblerait devoir être si bien compris ; puis les mots *Patriotisme*, *Opinion publique*, *Civilisation* ; il recherche ensuite à quelles époques et sous l'empire de quels courants d'idées ces expressions sont entrées dans la langue usuelle, et termine en montrant que, sous ces mots vagues,

élastiques et plus commodes pour égarer les discussions que pour les éclairer , chacun voit ou met le sens qui lui convient.

L'Académie écoute , avec l'intérêt le plus soutenu , cette lecture, que M. Pagézy promet de continuer dans une prochaine séance , et qui comprend encore trois grandes divisions , dont l'auteur traitera successivement : 1° des intérêts matériels ou de la puissance productive ; 2° des intérêts civilisateurs ; 3° des intérêts politiques.

M. AURÈS lit une *Note sur la lieue gauloise* dans laquelle il établit :

1° Que l'ancienne *lieue gauloise* est aujourd'hui connue avec une précision très-suffisante , par suite des recherches de M. Pistollet de Saint-Ferjeux ;

2° Que la longueur de cette lieue correspond exactement à 4,500 pas, ou (en d'autres termes) à 7,500 *pieds gaulois* ;

3° Enfin, que ce *pied gaulois* est précisément le même que notre *pied-de-roi*.

---

*Séance du 5 décembre 1863.*

Le procès-verbal de la précédente séance lu et approuvé , le secrétaire lit une lettre de MM Décembre Alonnier et Dupray de la Mahérie , l'un rédacteur en chef et l'autre directeur-gérant de la *Décentralisation littéraire et scientifique* , *Moniteur des sociétés savantes* ; et une lettre de M. J.-B Ancelin , ex-instituteur de la commune de



Jonquières-et-Saint-Vincent, réclamant la médaille qui lui a été décernée par l'Académie, dans sa séance du 11 avril dernier.

Le secrétaire est chargé de faire parvenir à M. Ancelin le jeton d'argent qui lui a été voté, et de faire savoir à cet honorable instituteur que, s'il n'a pas été invité à venir le recevoir en séance publique, c'est par suite d'un oubli résultant de l'absence du secrétaire, au moment où cette solennité a eu lieu.

Le président dépose les ouvrages suivants, reçus depuis le 22 novembre : 1° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1862, 1 vol. in-8°, Nancy, 1863 ; — 2° *Documents pour servir à la description scientifique de la Lorraine* (publication de l'Académie de Stanislas), 1 vol., in 8°, Nancy, 1863 ; — 3° *Revue des sociétés savantes*, 3° série, t. II, octobre 1863 ; — 4° *Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. XXIV, 1861 ; — 5° *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure*, 3° série, t. VII, années 1860 et 1861 ; — 6° *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXV, 1861-62, n° 1 et 2 ; t. XXXVI, 1861-62, n° 3 et 4 ; — 7° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1862, 1<sup>er</sup> semestre ; — 8° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, nos 78, 79 et 80, juin, juillet et août 1863 ; — 9° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. IX, n° 10, octobre 1863 ; — 10° *Brevets d'invention pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844*, t. XLV, 1 vol. in-4° ; — 11° *Catalogue des brevets d'invention pris en 1863*, nos 2, 3, 4 et 5 ; — 12° *Bulletin de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, 13° année, t. XVI, n° 10, octobre 1863 ; — 13° *Séance générale publique de la*



*Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn)* tenue le 5 juillet 1863; — 14° *Bulletin de la société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer*, n° 22, octobre 1863; — 15° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 1<sup>er</sup> décembre 1863; — 16° *Publications de la Société archéologique de Montpellier*, n° 30, août 1863, in-4°; — 17° *La décentralisation littéraire et scientifique*, *Moniteur des sociétés savantes*, par Dupray de la Mahérie, 3<sup>e</sup> livr., 16 novembre 1863; — *Episode de l'année 1852. Justin Giroux, dernières confidences d'un vieillard de 33 ans*, par Emile Causse, in-8°, Nîmes, Roger et Laporte, 1863.

M. DE LA FARELLE lit le rapport suivant :

« L'histoire du peuple romain, de ce peuple-roi qui a conquis tout l'univers connu de son temps, qui lui a imposé son souverain cachet et qui a eu tant d'influence sur les destinées de toutes les nations modernes, cette histoire sera l'éternel sujet d'études propres à intéresser et passionner les esprits sérieux. Après tant d'autres travaux dont elle a fourni la matière, voici un travail nouveau qui est l'œuvre de l'un de nos concitoyens. M. Hippolyte Soulier, juge de paix d'Anduze et docteur en droit, a fait dernièrement, à l'Académie des sciences morales et politiques, une lecture dont il vous offre l'hommage, et vous m'avez chargé de vous en rendre compte. C'est une tâche que j'ai entreprise avec plaisir et dont je viens m'acquitter aujourd'hui.

» Après Niebuhr, Am. Thierry, Creuzer, Lanzi, Otfried Muller, Friedler et notre grand Montesquieu, et avec le secours de leurs savantes investigations, l'auteur a recherché, à son tour, les origines de la Ville éternelle, les éléments dont était composé le peuple qui l'a fondée, les premières formes de son organisation politique, civile, militaire, religieuse, la nature, enfin, de la société

romaine et de son régime intérieur. Il a de nouveau agité et s'est efforcé de résoudre tous les problèmes auxquels ce régime a donné lieu. Il a courageusement réagi contre les systèmes un peu hasardés que l'un de ses prédécesseurs, le docte et ingénieux Niebuhr, a émis, et a mainte fois substitué la solution du bon sens, du sens pratique, aux solutions raffinées et un peu laborieusement cherchées du profond penseur allemand. A-t-il toujours réussi ? A-t-il porté la lumière de l'évidence dans ces énigmes historiques qui sont le sujet d'inépuisables controverses parmi les archéologues anciens ou modernes ? Je n'oserais l'affirmer, messieurs, mais ce que je puis bien attester, c'est qu'il a constamment apporté la bonne foi, l'érudition et la clarté dans cette discussion, et n'a négligé aucun effort pour la débarrasser de tout ce que l'imagination savante de ses prédécesseurs y avait introduit de doutes, d'incertitude et d'obscurité.

► Sept cent cinquante-trois ans avant J.-C., l'Italie centrale était occupée par trois peuples, ou confédérations de peuples : les Latins, les Sabins, les Etrusques. Une bande de trois mille hommes à peu près, ou proscrits, ou exilés, ou sortis spontanément du sein de ces peuples, mais particulièrement composée de Latins, fonda la ville de Rome, sous le commandement de Romulus. Bientôt les Sabins apportèrent à la colonie naissante le concours de leurs caractères sérieux et de leurs habitudes agrestes ; les Etrusques y apportèrent, un peu plus tard, celles de leur génie industriel et de leur antique goût pour les beaux-arts. Tels furent les premiers éléments du peuple romain. Son régime intérieur emprunta sa première forme à la discipline militaire. Rome, à son origine, ne fut rien de plus ni de moins que le camp d'une troupe de guerriers, toujours prêts à combattre pour défendre leurs nouveaux foyers ou étendre les limites de

leurs premiers établissements. Les trois peuples qui constituent sa population, voilà la source de sa première division en trois tribus ; puis elle se subdivise en trente curies, de cent hommes chacune ; puis enfin en décuries ou *gentes*. Tout romain, tout membre de la *gens* était donc essentiellement soldat. Cette qualité était la source et la mesure de ses droits civiques ; sur cette qualité reposait toute l'organisation sociale.

» Mais qu'était ce donc que ce premier groupe, cette première molécule constituante de tout le système ? Qu'était-ce, en un mot, que la *gens* romaine ? Grande et difficile question, la plus débattue, sans contredit, de toutes celles qu'a fait naître ce sujet. Était-ce originairement la famille, dans le sens que l'on donne à ce mot aujourd'hui ? Était-ce la réunion des parents par le sexe masculin, des agnats ? Les membres de la *gens*, les *gentiles*, étaient-ils tous les descendants d'un même ascendant ? Evidemment non. Tous les *gentiles* portaient sans doute le même nom et étaient unis par un lien social très-étroit. Mais quel était ce lien ? Cicéron, dans ses *Topiques*, définit les *gentiles* : *Qui inter se eodem nomine sunt*. Mais il ajoute : *Non est satis ; — qui ingenuis oriundi sunt ; — ne id quidem satis est ; — quorum majorum nemo servitudinem servivit ; — abest etiam nunc, qui capite non sunt deminuti ; — hoc fortasse satis est ; — nihil enim video Scævolum pontificem ad hanc definitionem addidisse*. Porter le même nom, descendre de parents ingénuus, n'avoir, dans son ascendance directe, aucun esclave, n'avoir perdu aucun des droits qui constituent la personne civile ; voilà les conditions exigées pour être *gentilis* ; mais cela ne nous apprend pas à quel titre on était appelé à porter le même nom. L'histoire nous enseigne que la même *gens*, celle des *Claudius patriciens*, contenait les *Marcellus plébéiens*.

» Le *princeps* de la *gens* était-il tel par droit d'origine ou par droit d'élection ? Autre mystère : les *principes* de toutes les *gentes* n'avaient-ils pas été d'abord les membres du Sénat ? Cela est assez probable ; mais c'est encore une énigme sur laquelle discutent les auteurs. Enfin les familles des *principes* ne furent-elles pas aussi les familles patriciennes ? La division des sénateurs en pères, *patres majorum gentium*, et *patres minorum gentium*, ne tient-elle pas à ce que les seconds furent appelés au Sénat, *conscripti*, à une époque postérieure ; lors, par exemple, que les étrangers furent admis à en faire partie. Les *celerés*, hommes de la cavalerie, qui, au nombre de 300, furent la garde du roi, ne sont-ils pas la source de l'ordre des *chevaliers* ?

» Toutes ces questions se perdent un peu dans la nuit des temps. M. Soulier les examine et les traite avec compétence. Il est assez souvent de l'avis de Niebuhr, mais pas toujours ; et, quoiqu'il ait beaucoup contribué à les élucider, nous n'oserions pas le dire, et lui-même n'a pas la prétention de les avoir définitivement résolues. Tout ce que nous savons, c'est que le Sénat était d'abord composé de cent pères, *qui ex auctoritate patres, ob ætatem senatus vocabantur* ; qu'il fut augmenté de cent Sabins, lors de la fusion des deux peuples ; enfin, que Tarquin l'Ancien en porta le nombre à 300 ; c'est alors que, en assemblée, ils furent appelés *patres et conscripti*, dénomination qui devint plus tard *patres conscripti*. C'est du moins ce que nous apprenons de Plutarque et de Tite-Live.

» Pendant 220 ans, Rome fut en monarchie, c'est-à-dire qu'elle eut un roi à la tête de son gouvernement ; mais il ne faut pas imaginer que ce fût un état monarchique du genre de ceux de l'Orient, état où le prince exerçait un pouvoir absolu et où

il n'y avait aucuns droits à l'encontre des siens. Ce n'était rien moins qu'une société où le monarque fût réputé le maître des personnes et des choses. Non, Rome était, à son origine, une troupe de soldats élisant un chef pour les conduire au combat et qui lui obéissaient, en réservant la liberté et la dignité de chacun. Tout porte à penser que c'était une véritable démocratie où les droits civils et politiques étaient égaux, mais avec une véritable organisation militaire. Peu à peu l'inégalité du mérite et de la fortune s'introduisit dans cette association, avec les circonstances ordinaires qu'elles enfantent nécessairement, et l'inégalité des fonctions politiques en fut la suite naturelle. Les *principes gentium* devinrent les patriciens, le *populus romanus* conservant la souveraineté ou du moins la partageant avec le Sénat : *Senatus Populusque Romanus*, suivant la formule consacrée; et la royauté eut pour principale attribution le commandement militaire, l'exercice du pontificat religieux, les mesures d'administration, la proposition des lois. Quant au *populus romanus*, il devint en quelque sorte le corps de la bourgeoisie, auquel le vote *par centuries*, tel qu'il fut organisé par Servius Tullius, attribue, par le fait, toute la réalité du pouvoir constituant; tandis que la *plebs*, la fameuse classe des *producteurs d'enfants*, devint tout-à-fait étrangère à la conduite des affaires et conserva une souveraineté purement nominale.

« Comment Rome, dès les premiers temps de son existence, avait-elle pu atteindre à un régime politique qui semble le fruit nécessaire d'une civilisation avancée, voilà ce que se demande M. Soulier, et voici comment il répond à la question qu'il s'est posée :

« On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration à ce spectacle d'un peuple parvenu, après

» deux siècles seulement d'existence, à un état social  
 » et à une forme de gouvernement conciliant, à un  
 » tel point, les plus nobles prérogatives de l'homme,  
 » ses plus légitimes aspirations, et les conditions  
 » propres à assurer le maintien d'une société et son  
 » développement prospère. On comprend que cer-  
 » tains esprits, frappés de ce qu'un pareil fait offre  
 » de surprenant, se soient refusés à croire à sa réali-  
 » té et aient voulu n'y voir qu'une ingénieuse fiction,  
 » réunissant, sur une seule tête et par un enchaîne-  
 » ment arbitraire, l'œuvre discontinue accomplie  
 » çà et-là dans toute une région. Une semblable ex-  
 » plication, plus en harmonie peut-être avec la mar-  
 » che ordinaire des choses, me semble pourtant une  
 » de ces hypothèses purement gratuites, justifiées  
 » seulement alors que l'on ne peut trouver, dans les  
 » faits réputés constants, un moyen naturel de s'en  
 » rendre compte. Or, il est loin d'en être ainsi pour  
 » ceux qui nous occupent.

» Rome parvint, il est vrai, de plain-pied, à  
 » une forme politique qui paraît ne pouvoir être le  
 » partage que d'une civilisation déjà avancée. Mais  
 » la société romaine ne fut point une agglomération  
 » d'hommes primitifs, sans notions acquises sur les  
 » principes de l'état social, et devant passer par tous  
 » les degrés de l'expérience personnelle pour attein-  
 » dre à l'intelligence de la condition humaine, et  
 » de ses conséquences nécessaires, dans la vie en  
 » société. C'étaient des hommes émanés des sociétés  
 » anciennes, en qui l'être naturel était déjà refondu  
 » dans une figure acquise, et qui portaient plus ou  
 » moins l'empreinte du milieu où ils avaient vécu.  
 » Froissés et comprimés jusque-là dans leurs incli-  
 » nations, ils apportaient, dans leur situation nou-  
 » velle, un désir véhément d'indépendance et d'éga-  
 » lité, mais aussi la connaissance de la hiérarchie  
 » sociale; et les chocs, produits par leur penchant  
 » commun à l'indiscipline et à la violence, leur en



démontraient journallement la nécessité. L'unité de direction qu'exigeait leur entreprise les trouvait prêts à la recevoir. Leurs instincts, et non leurs mœurs, répugnaient à l'organisation ».

« L'expulsion de Tarquin-le Superbe n'eut pas d'abord les conséquences graves que l'on pouvait en attendre. Ce roi voulait transformer l'État romain en une monarchie asiatique. Il prétendait au pouvoir absolu, et son ambition était servie par une portion de l'aristocratie romaine; en chassant la royauté, on se borna à la remplacer par un pouvoir partagé et renouvelable tous les ans. Ce ne fut donc pas, comme le pensent certains esprits superficiels, le passage de la monarchie à l'état républicain avec les conséquences politiques et sociales que nous attachons, de nos jours, à une semblable révolution : ce fut, tout au contraire, le maintien de l'antique organisation de la cité, avec substitution du Consulat d'abord, et plus tard de diverses autres fonctions : la censure, la questure, le prétorat, l'édilité, à l'autorité d'un chef unique et à vie : toutes les autres conditions du régime intérieur de Rome restèrent debout. Mais bientôt commencèrent à paraître les points vulnérables de la constitution romaine. Les inégalités qui s'étaient insensiblement établies entre les citoyens et qui avaient amené les distinctions dont nous avons parlé, introduisirent dans la société *des intérêts distincts et susceptibles d'entrer en lutte*.

» Deux questions principales s'offrent à nous, comme ayant été le champ de bataille ; et l'on remarque, avec M. Soulier, que les attributions politiques du corps privilégié, c'est-à-dire des patriciens, y restent tout à fait étrangères. La première de ces questions, source de nombreuses divisions intestines, est celle des dettes et de l'intérêt de l'argent prêté, *usura*. Le droit *quiritaire*, le droit de la lance (c'est ce que signifie le mot *quiris*)

laisait une complète latitude aux conventions des parties à cet égard. Le *plébéien*, par suite du trouble que les nécessités du service militaire apportaient à ses travaux agricoles, comme aussi par le souverain mépris que l'état d'artisan lui inspirait, s'était vu obligé d'emprunter, avait laissé les intérêts s'accumuler, et avait engagé sa propre personne en paiement de sa dette. Son corps, en cas de non paiement, devenait le gage et (qui plus est) la propriété de son créancier; de là, une première source de plaintes, d'aigreur, de révoltes de la part de la plèbe, non pas précisément contre les patriciens, mais contre les riches, parmi lesquels figuraient, en général, les membres de l'ordre privilégié.

» La seconde question, cause de la lutte entre les deux classes, était celle des terres conquises, que les puissants, en dépit du droit, s'étaient appropriées et qu'il était fort difficile de leur arracher, après qu'ils en avaient pris et longtemps gardé la possession. M. Soulier entre, sur ce double terrain, dans un exposé et une discussion où nous ne pouvons le suivre, mais qui prouvent une étude approfondie et lumineuse de l'histoire romaine. Il explique surtout très clairement la question des lois agraires, et il ressort d'une manière victorieuse de son examen, que les droits du peuple, à l'origine, sur les biens conquis étaient inattaquables; mais qu'il y aurait eu une énorme difficulté à lui donner satisfaction, quand une possession paisible et quasi séculaire était venue consacrer les droits opposés. Reste seulement que la loi agraire n'était nullement ce qu'on a cru dans des temps modernes, savoir: la dépossession de toute une classe de propriétaires légitimes au profit de ceux qui se trouvaient sans propriétés. Si la *plebs* n'obtint pas satisfaction quant au partage des terres conquises, elle eut, au contraire, un triomphe complet pour



le *nexus*, ou lien corporel, qui fut aboli comme garantie des dettes contractées.

» Ces deux intérêts, de nature sociale et non politique, étaient bien la cause réelle des luttes qui se produisirent au sein de la société romaine, pendant les deux premiers siècles de la république ; ils étaient bien les seuls qui pussent agiter les masses ; mais ils firent naître d'autres besoins, d'autres désirs ambitieux, parmi les chefs de la *plebs*. Les anciennes bases de la constitution furent donc ébranlées ; les antiques privilèges de l'ordre des patriciens furent successivement attaqués et renversés ; tous les emplois furent partagés entre eux et les plébéiens. Le tribunat prit naissance, et avec lui le peuple marcha de conquête en conquête ; mais deux siècles entiers furent employés à obtenir ce résultat. Les patriciens défendirent leurs droits pied à pied ; et, si l'élément démocratique finit par envahir la république, ce ne fut qu'après la défense la plus opiniâtre et la plus prolongée.

» Aujourd'hui que les révolutions les plus radicales, des révolutions bouleversant et renversant tous les rangs, toutes les positions, tous les droits, ne sont plus que l'affaire d'un coup de main, on demeure abasourdi de la lenteur que la démocratie romaine mit à s'emparer de toute l'influence, et l'on se demande comment ce put être l'œuvre d'un travail aussi long et aussi patiemment soutenu. M. Soulier s'efforce d'expliquer ce fait par des considérations du plus grand intérêt, qu'il finit par résumer ainsi :

« C'est par ces causes que la *plebs* romaine dut  
 » employer tant d'efforts et de temps pour obtenir,  
 » pièce à pièce, ce qu'une nation factieuse eût pu  
 » arracher d'un seul coup, sous un régime popu-  
 » laire. Spectacle admirable que celui de cette  
 » époque où l'amour de la patrie, le respect de la

» loi , la force des principes l'emportèrent à ce  
 » point sur les passions violentes que déchaînait  
 » la discorde intérieure ; où une nation énergique  
 » et guerrière se forma en partis ardents , et dont  
 » la lutte fut si longue et si vive , sans qu'aucun  
 » d'eux cherchât son triomphe dans la force et le  
 » renversement des lois ; où la violence des fac-  
 » tions ne prévalut jamais sur les grands devoirs  
 » du citoyen et son attachement aux libertés pu-  
 » bliques ».

» Au milieu de ces luttes, soit sociales, soit poli-  
 tiques, un autre changement notable, une autre  
 révolution se produisit à Rome : l'établissement  
 d'une loi écrite vint remplacer un droit purement  
 coutumier.

» M. Soulier entre dans quelques détails sur la  
 formation et le contenu de la fameuse loi des Douze  
 Tables. Encore cette fois, nous ne pouvons le sui-  
 vre dans ses développements, et c'est avec regret ;  
 car il y déploie une érudition de bon aloi. Il se  
 demande si, en effet, cette loi fut copiée d'une légis-  
 lation étrangère, comme on le croit généralement,  
 ou si elle fut rapportée par des ambassadeurs en-  
 voyés en Grèce. Sa réponse à cette question est  
 franchement négative. La loi des Douze Tables lui  
 paraît une œuvre essentiellement et purement  
 nationale : elle est même, au point de vue des  
 peuples étrangers, *du genre le plus exclusif*. Elle  
 constitue la famille, l'état des personnes, l'es-  
 clavage, la propriété, l'héritage, etc., etc., à un  
 point de vue tout-à-fait romain ; elle n'attribue et  
 ne suppose aucun droit à l'étranger, car l'étran-  
 ger n'est à ses yeux qu'un ennemi, *hostis*. Cette  
 loi ne lui paraît donc autre chose que la formule  
 par écrit d'une ancienne jurisprudence, austère,  
 sévère même, et seulement un peu adoucie en fa-  
 veur de la *plebs*. Elle n'apporta aucune modifica-

tion dans le régime politique de Rome, qui fut seulement suspendu par la tyrannie temporaire des décemvirs chargés de la rédiger. Sept de ces décemvirs étaient patriciens, et trois plébéiens. Revenant ensuite à l'ordre politique, M. Soulier fait observer que la *plebs* avait fini par obtenir le droit tout à-fait exorbitant de rendre, à elle seule, des lois obligatoires pour les deux ordres, droit qu'elle exerçait dans des assemblées tenues, non plus par centuries, mais par tribus, c'est-à-dire sans aucune des garanties imposées par la constitution à l'influence démocratique. Seulement, à titre de contrepoids contre l'abus des plébiscites, on accorda un droit semblable au Sénat, et ses décisions, sous le nom de *sénatus-consultes*, furent aussi obligatoires pour tous. Ce fut une transaction ménagée par Hortensius qui, selon la paraphrase de Théophile, *apaisa les dissensions près de renaître, en persuadant à chaque parti de recevoir les décisions de l'autre et de s'y conformer.*

» En même temps que le régime intérieur de Rome se développait et prenait une tendance de plus en plus démocratique, sa puissance au-dehors allait grandissant toujours. En guerre avec ses voisins, Rome les absorbait l'un après l'autre, n'abusait pas trop de la victoire et leur accordait des droits, ce que l'on a appelé *jus Latinitatis*, ou *jus Latii*, qui fut plus tard transformé en *jus italicum*, lorsque la péninsule tout entière eut subi la conquête.

» C'est ici que M. Soulier termine cette première étude. Il a pris Rome à son origine et l'a suivie jusqu'à ce qu'elle est devenue la capitale d'une confédération de tous les peuples italiques. Vous avez vu, messieurs, comment il a abordé et élucidé tous les problèmes historiques que soulèvent sa constitution et ses annales, pendant cette période de plus

de cinq siècles. Il a fait preuve, j'ose le dire, d'une grande érudition, de beaucoup de recherches et d'un remarquable bon sens. C'est donc une étude sérieuse et digne de la savante académie à laquelle elle a été présentée, et où elle a obtenu, nous le savons, tout le succès qu'elle méritait. Je ne doute pas que vous n'y ajoutiez aussi votre suffrage ».

A la fin de la séance, M. Auguste PELET donne lecture de la note suivante :

« Vers le milieu du mois dernier, M. Coutelle, propriétaire à Calvisson, a découvert, dans l'une de ses terres, à 50 centimètres du sol, un cippe funéraire, ayant 1<sup>m</sup> 20 de hauteur, sur 0<sup>m</sup>,50<sup>e</sup> de large et 0<sup>m</sup>,30<sup>e</sup> d'épaisseur. On y lit :

D            M  
T. IVL. AVITI  
VICINAR  
ANDVNIC  
P O S

» On reconnaît, dans cette inscription, tous les caractères de la lettre romaine, au beau temps épigraphique de nos contrées. Cette conjecture se trouverait appuyée par un denier romain découvert sur le même emplacement, denier que les numismates rapportent à l'an 841 du Capitole (1) ; on y lit :

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. VIII, autour de la tête de l'empereur Domitien couronnée de lauriers.

» Et au revers : IMP. XIX. COS. XIII. CENS. P. P. Pallas casquée, debout sur une proue de navire,

(1) Mezzabarba, p. 136.

tient de la main droite un javelot et de la gauche un boucher ; elle à une chouette à ses pieds.

» Une médaille semblable , cataloguée sous le n° 2546, existait à la bibliothèque de Nîmes, à l'époque où sa belle collection fut si misérablement dilapidée.

» J'ai rappelé au propriétaire de l'inscription ci-dessus que l'Académie du Gard était dans l'usage d'accorder , dans sa séance publique , une de ses médailles d'argent au bon citoyen qui, comprenant l'importance d'un monument historique , en confiait la conservation au musée de Nîmes. Tout me porte à penser que ces considérations ne seront pas sans effet auprès de M. Coutelle et que bientôt deux nouveaux noms romains viendront enrichir nos annales épigraphiques ».

M. Pelet est autorisé à offrir un jeton d'argent à M. Coutelle.

---

*Séance du 19 décembre 1863.*

Le président communique une circulaire par laquelle M. de Caumont , directeur de l'*Institut des provinces* , demande que l'Académie du Gard délègue trois membres au moins pour la représenter au congrès dirigé par cet institut et dont la session annuelle doit avoir lieu , le 15 mars 1864 , à Paris. L'Académie désigne six de ses membres honoraires ou non-résidants qui habitent à Paris ou non loin de Paris.— Le secrétaire lit une lettre de M. J.-B. Ancelin , de Jonquières-et-Saint Vincent ,

remerciant l'Académie du jeton d'argent qu'il a reçu.

Le président dépose les ouvrages ou les brochures dont voici la liste : 1° *Recueil des travaux de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup> ; — 2° *Bulletin de la société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, t. XIV, septembre-octobre 1863 ; — 3° *Bulletin de l'Union des Arts* (Marseille), t. 1<sup>er</sup>, 46<sup>e</sup> livr. ; — 4° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 8 décembre 1863 ; — 5° *Essai sur les anciens thermes de Nemausus et les monuments qui s'y rattachent*, par A. Pelet, inspecteur des monuments historiques du Gard, 1 vol in 8° de 498 pages et vi planches, Nîmes, Roger et Laporte, 1863 ; — 6° *Description de la Franche-Comté, par Gilbert Cousin, de Nozeroy (année 1550), traduite et accompagnée de notes*, par M. Achille Chéreau (publication de la Société d'émulation du Jura) ; — 7° XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> *lettres d'un Benedictin*, 3<sup>e</sup> partie ; — 8° *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XVII, 1863, 3<sup>e</sup> trimestre ; — 9° *Règlement de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente* ; — 10° *Annales de la société d'agriculture etc. de la Charente*, t. XLV, n° 3, juillet, août et septembre 1863 ; — 11° *Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, année 1862 ; — 12° *Annuaire du département du Gard pour l'année 1863*, publié par MM. Ernest et Charles Liotard, 47<sup>e</sup> année, 1 vol. in-12, Nîmes, Clavel-Ballivet, 1863.

M. C. LIOTARD lit un rapport sur le poème de *Valdésie*, par M. Alexis Muston, pasteur à Bordeaux (Drôme). L'auteur, vaudois d'origine, comme il nous l'apprend lui-même dans sa préface, s'était d'abord proposé de célébrer le retour des Vaudois dans leurs vallées natales, d'où ils avaient été chassés

par Victor-Amédée II, duc de Savoie, et où ils rentrèrent, les armes à la main, en 1689. Le poème examiné par M. Liotard, et qui se compose de près de 41,000 vers, n'est qu'une première partie, destinée à faire connaître les mœurs et le pays des Vaudois et les événements par suite desquels ils avaient été bannis. Deux autres poèmes, « que l'auteur n'espère pas avoir le temps d'écrire », raconteraient l'un les tristesses et les vicissitudes de l'exil, l'autre le retour des exilés dans leur patrie.

Le rapporteur, après une rapide revue des diverses tentatives épiques, plus ou moins malheureuses, faites au xvii<sup>e</sup> siècle, apprécie ainsi l'œuvre de M. Muston : « Ce poème se distingue, dit-il, par la modestie du titre et la simplicité du ton au début ; mais l'intérêt s'y maintient jusqu'au bout, soutenu par la dignité de la pensée et par le charme de la diction ; tandis que je défie le lecteur le plus intrépide d'achever un chant de Chapelain ou de Scudéry.

» Que veut dire *Valdésie*, et que faut-il entendre par cette désignation ? *Valdésie*, comme qui dirait *Valdensia*, signifie tout uniment qu'il s'agit des Vaudois.

» Gardez-vous de croire que M. Muston ait en vue ces hérétiques du xii<sup>e</sup> siècle, dont la poursuite et la destruction ont rempli de pages sanglantes l'histoire du comté de Toulouse. — L'auteur n'a voulu parler que de ces agrestes peuplades qui occupaient paisiblement, au xvii<sup>e</sup> siècle, les vallées occidentales de la province de Pignerol soumise à la France, et qui durent, en exécution des ordres signifiés à Victor-Amédée II par le rigorisme inintelligent de Louis XIV, abandonner pour un temps leur chère patrie et se réfugier, sous le feu de la persécution et à travers les périlleux passages du Mont-Cenis, dans



quelques cantons de la Suisse, pour y attendre des jours meilleurs.

» L'auteur nous dépeint, dans cette première partie, la vie pastorale et patriarcale de la colonie vaudoise dans ces poétiques solitudes, ses tentatives de résistance contre des ordres injustes et oppresseurs, le pénible départ et les souffrances du voyage semé de traverses de toute nature, et l'arrivée aux portes de Genève des quelques familles qui purent échapper aux périls du chemin.

» Cette première partie d'une œuvre immense, dont l'auteur laisse désirer la continuation et la fin, révèle un sentiment vif et vrai de la belle nature alpestre; elle contient une série de tableaux naïfs et touchants de la vie de famille à la campagne; elle nous peint la douceur et la résignation d'un peuple froissé, mais non ébranlé dans sa foi, parce qu'elle est assez vivace pour se maintenir constante et ferme sous les atteintes d'une aveugle persécution.

» Assurément, M. Muston est né poète; mais je ne serais pas étonné qu'il fût peintre aussi, à la manière dont il décrit, tantôt des scènes d'intérieur ravissantes de fraîcheur et de grâce, tantôt de splendides paysages, tour-à-tour sévères et gracieux, sauvages et fleuris.

» Le sujet du poème est simple et grand tout à la fois; il est digne et dignement traité. Ayez le courage de surmonter cette première et fatale impression dont on a peine à se défendre à l'aspect d'une volumineuse versification, et vous serez amplement récompensé par le charme des scènes où l'auteur promène délicieusement l'imagination et le cœur.

» Le poème épique en général rassemble, autour d'un héros dominant, les divers incidents d'une histoire ou d'une fable considérable. Il n'existe



pas, dans *Valdésie*, de personnage principal; on serait tenté tout d'abord de voir, dans cette circonstance, un défaut de composition. — Je n'ai pas trouvé cependant, à la lecture, que l'intérêt se divise d'une manière fâcheuse entre les divers personnages, *Janavel*, *Arnaud*, *Avondis*, *Rostagnol*, *Chanforan*, austères chefs de famille, liés intimement par la communauté de sentiments, la communauté d'action; c'est ce qui constitue ici l'unité du poème.

» Ces sentiments, qui font toujours honneur à l'humanité, expriment successivement les douceurs du foyer domestique, les joies de la famille, la fermeté dans la foi, l'amour du sol natal, le dévouement, le sacrifice. Il est impossible cependant que, sous les étreintes de l'injustice et des traitements cruels, l'âme humaine ne se révolte pas, par moment, et n'exhale pas ses plaintes en termes acerbes; mais ces instants sont courts dans le livre. A part ces passages où le peuple vaudois répond, par une lutte acharnée, à la sauvagerie de l'agression, c'est l'humilité chrétienne et la résignation qui dominent dans le cours de l'épopée; et c'est dans la peinture de ces derniers sentiments que l'expression se rencontre surtout émue, tendre et particulièrement touchante.

» Le style se colore, suivant les circonstances.

» Il affecte, dans la description de certaines scènes, la forme dialoguée et le caractère des Bucoliques, comme dans certains passages qui rappellent, par ses bons côtés, la manière de Delille.

» Il ne faut pas croire que cette plume douce et caressante soit inhabile à retracer les scènes vigoureuses et les terribles épisodes de la guerre. J'ai dit que M. Muston doit être peintre comme poète; il chargera au besoin sa palette des tons

les plus hardis et les plus chauds. (Voyez l'*Orage*, pag. 230 ;— le *Combat*, pag. 438, 439.)

» Mais c'est dans les images simples et douces que je préfère suivre mon auteur ; par exemple, dans les épisodes du départ attristé, où il emprunte à l'élegie sa teinte pâle et son mélancolique sourire.

» Dans ce poème, le rythme change avec les situations. Faudrait-il voir encore, dans ce système, une faute de composition consistant dans l'abandon momentané du sévère et monotone alexandrin ? Mais où sont aujourd'hui les règles absolues du poème épique ? et qu'importent les conditions d'exécution, pourvu que la forme adoptée concorde avec la pensée et qu'elle répande dans le poème une agréable variété ?

» Je ne voudrais pas vous donner à croire, sous l'impression des tableaux d'une beauté gracieuse ou sévère que je viens de passer en revue, que je considère le poème de M. Muston comme une œuvre parfaite.

» Il y a bien, par-ci par-là, quelques rimes négligées ; d'autres formées d'adjectifs d'un usage trop commode ; tels que : *contemplatif*, *méditatif* ; — *craintives*, *agressives* ; — *fantastiques*, *hypothétiques*. (pag. 86). Je n'approuverai pas la rime univoque obtenue avec *bronze* verbe et *bronze* substantif (pag. 230).

» Je pourrais faire remarquer la licence qui consiste à compter le mot *acuité* pour trois syllabes (pag. 267) ; — le verbe *hésiter* suivi plusieurs fois de la préposition *de*.

» Je ne louerai pas, dans tous ses détails, l'épisode d'une troupe d'histriens qui rencontrent à Chambéry une colonne de proscrits et qui font une collecte pour leur venir en aide. Quelques parties de la mise en scène sont empreintes d'une trivialité, volontaire et cherchée sans doute, en

raison de la qualité des acteurs, mais qui n'est pas d'un goût irréprochable (p. 279.)

» Je pourrais bien aussi chicaner M. Muston sur le personnage d'une jeune fille qu'il appelle *Aladine*, enfant trouvé appartenant par son origine à la secte des Vaudois, et qui occupe, à la cour de Victor-Amédée, en qualité d'Égérie, une position un peu équivoque, quoique son intervention ne se manifeste que pour atténuer la rigueur des édits.

» Il est un autre personnage chargé d'un rôle odieux, comitisan hypocrite, conseiller tortueux, assez malheureusement comparé à Tartuffe, et dont le caractère faux et méchant est traduit par le nom de *Méline de Sougriffe*. — Cette qualification me paraît rentrer par trop dans les procédés de la comédie burlesque et de la parodie.

» L'esprit de secte perce bien aussi sur quelques points, comme dans ces deux passages :

C'était presque un légat, tant il était méchant,  
( pag. 43 )

Et pour le mal qu'ils font plus ténébreusement,  
Quelques inquisiteurs valent un régiment.  
( pag. 45 )

» Il y a là évidemment un souvenir du XII<sup>e</sup> siècle et du sac de Béziers.

» Tout cela n'est pas irréprochable; mais quelle est l'œuvre de longue haleine où l'on peut se flatter de ne pas rencontrer quelque imperfection de fond ou de forme ?

» Et, d'ailleurs, combien sont rachetés ces termes regrettables et très-rars, par les nombreuses expressions empruntées au langage de la concorde et de la fraternité chrétienne ! (Voy. pag. 124, 125, 142, 297.)

» Vous me rendrez la justice de reconnaître que je n'ai pas voulu surprendre une approbation fondée sur des documents incomplets. J'ai voulu tout dire et n'ai pas négligé de relever les imperfections en regard des parties les plus méritantes, afin de donner plus de poids à mon jugement largement favorable au poète que j'avais à vous faire connaître.

» Je n'aurais pas fini ma tâche, si je ne m'arrêtais un moment, suivant une mauvaise habitude dont je m'accuse, à faire la chasse aux mots :

» Je rencontre, dans ce genre d'investigation, quelques termes neufs, qu'on chercherait vainement dans le Dictionnaire de l'Académie, mais que je ne reprocherai pas à l'auteur, au contraire, parce qu'ils contribuent à donner à certains passages une couleur locale très marquée, et qu'ils sont généralement flatteurs pour l'oreille ; tels sont : *Alpage*, pâturage dans les Alpes, *Alpager*, *Alpagère* :

Les troupeaux sont montés même avant les moissons,  
Ils ont atteint l'*alpage* ou l'été les rassemble.

(page 55.)

» *Estivage* me paraît devoir être accueilli, aussi bien qu'*hivernage*, son contraire (page 55).

» *Ramière* est très-gracieux, à propos des vers-à-soie :

Heureux qui les verront monter sur les bruyères,  
Vifs comme des oiseaux qui nichent aux *ramières*.

(page 30 et *passim*.)

*Siégée*, séance à table :

Là, de la grande huche il écarte les bancs  
Qu'après chaque *siégée* on accote à ses flancs.

(page 226.)

» *Erme*. Voici un mot qui sonnera bien aux oreilles de tout familier de nos garrigues :

Puis marchant côte à côte en l'*erme* bocagère.  
(page 26 )

» Le Nimois pur-sang dit: *Armas*; il appelle *Armassiers*, en son patois, ceux qui essaient de fertiliser nos collines dénudées.

*Congère*, pour amas de neige, est loin de me déplaire :

Puis un ciel de frimats, par les vents déchaîné,  
Veut effacer la route où s'égarèrent les guides  
Dans la neige épaissie en *congères* perfides.  
(page 264.)

» *Gel*, pour glace, me semble moins heureux :

Des groupes convulsifs, qui, saisis par le *gel*...  
Altérée, immobile et les pieds dans le *gel*.  
(pages 265, 266, 292.)

» *Suppliance* me paraît un peu hardi :

L'effroi, la suppliance et la timidité  
Luttaient avec l'espoir sur leur charmant visage.  
(page 123.)

• Je tolérerais difficilement :

Des arbres *colossals*, témoins des temps antiques.  
(page 120 )

» A *crépiné*, je préférerais *crépelé* :

Un lichen chevelu, *crépiné* par la brise.  
(page 30.)

» Un mot de l'édition, et je finis en regrettant l'incorrection qui dépare, à chaque instant, les

pages de ce livre remarquable : le nom de M. Hachette, placé en tête du volume, ne m'avait pas fait pressentir cette négligence de l'exécution matérielle ».

M. J.-C. BOUSQUET, chargé de l'examen des *Odes et Elégies* de M. l'abbé Th. Blanc, s'exprime ainsi :

« La poésie est d'inspiration divine ; ne lui demandez rien de faux ou d'impur, elle ne saurait répondre à ce qui n'est point de son essence.

» L'auteur des *Odes et Elégies* dont j'ai à vous rendre compte, le savait bien, et c'est parce qu'il est venu à elle conduit par la vérité, qu'il en a été bien reçu.

» C'était justice : M. Blanc est un homme d'étude et de talent. Initié de bonne heure aux beautés de nos livres saints, c'est sous leur influence qu'il a écrit. Je suis loin de m'en plaindre ; il n'a pas de page où l'on ne trouve l'empreinte d'un sentiment élevé.

» Célèbre-t-il nos soldats toujours prêts à donner leurs sang à la France ? Ces missionnaires qui vont porter jusqu'au désert la vie et la lumière ? Glorifie-t-il ces nobles filles, au nom si doux de « sœurs », qu'on voit partout où il y a une douleur à consoler ?

» Il s'élève et reste au niveau du sujet. Ses chants, joyeux ou plaintifs tour-à-tour, sont ce qu'ils doivent être ; si bien qu'on se prend à les écouter, à se réjouir ou à s'attrister avec le poète.

» Quelques-uns de ces chants sont connus ; ils ont trouvé plus d'un écho dans nos feuilles publiques ; mais parmi ceux qui viennent de paraître, permettez-moi de signaler celui qu'il a dédié à notre excellent confrère, M. l'abbé Azais, et

qui a pour titre : *Arrivée à Nîmes de Mgr Cart*, cet Evêque de si sainte et si chère mémoire.

»Ce tableau, je l'ai pris comme au hasard dans ceux qui le précèdent ou qui le suivent ; je n'avais que l'embarras du choix : *l'Abattement*, *le Choléra*, *la Cueillette des olives*, *la Mort du jeune lévite*, etc., sont de la même touche ; ils se prêtent un mutuel appui ; et de leur ensemble est résultée une œuvre d'une valeur véritable. Disons-le cependant, la critique ne manquera pas de faire remarquer qu'un peu plus de concision, un peu moins d'uniformité dans la couleur ne lui aurait pas nuï ; nous en convenons sans peine. Mais, en littérature, une beauté rachète plus d'un défaut : or, ces derniers sont rares, dans le livre de *Odes et Elégies*, et les beautés nombreuses ; d'où vous conclurez, j'espère, à la sincérité de l'éloge.

»Encore un mot : M. l'abbé Blanc ne fait pas seulement de bons vers. Il est peu de sciences qu'il ne cultive ; les *Annales de philosophie chrétienne* et divers autres recueils littéraires s'enrichissent, depuis vingt ans, de ses travaux.

»On a tant abusé de la poésie, qu'il est bon d'encourager, de récompenser celui qui se montre un de ses dignes adeptes ».

M. OLLIVE-MEINADIER rend compte, à son tour, d'un opuscule de M. René Deloche, ingénieur des ponts et chaussées, intitulé : *Note sur une ferme dans l'ancien lac de Harlem*.

« M. René Deloche, dit le rapporteur, fait d'abord remarquer que le dessèchement du lac de Harlem (Hollande) était une de ces opérations qui ont eu le privilège d'attirer l'attention publique. Malgré les gigantesques entreprises auxquelles nous a habitués l'industrie moderne, on ne comprenait pas qu'on pût concevoir et surtout exécuter



un projet si grandiose. — Dessécher une mer de 48,000 hectares de superficie et de quatre mètres de profondeur moyenne; mettre Amsterdam, Harlem et d'autres villes, à l'abri de ces vagues qui, soulevées par le vent, menaçaient chaque année de les engloutir; rendre à la culture des terrains immenses qui étaient forcément improductifs; placer des fermes, des habitants, des troupeaux là où des flottes avaient manœuvré; tel était, en effet, le programme qu'il s'agissait de réaliser.

» Un pareil programme soulevait des questions importantes qu'il fallait résoudre préalablement à toute opération. Ne fallait-il pas songer à mettre le lac de Harlem à l'abri des inondations d'une mer dont le niveau est constamment plus élevé que celui des terres qu'elle baigne? Ne fallait-il pas imaginer un système de pompes assez puissant pour élever toutes les eaux accumulées dans ce grand bassin, et celles que les pluies y déposent annuellement? Ne fallait-il pas, enfin, chercher une machine motrice plus forte et plus régulière que les moulins à-vent, si généralement employés en Hollande, plus économique et plus simple que les anciennes machines à vapeur?

» Toutes ces questions, à la solution desquelles il était difficile de croire, ont été abordées et résolues avec succès. Il n'entre point dans le plan de M. Deloche de faire connaître l'ensemble des dispositions ingénieuses qui ont été adoptées, et qui ont amené, en douze ans, le complet dessèchement du lac. Il lui suffit de dire qu'en 1840 le lac de Harlem menaçait d'engloutir la Hollande, et qu'en 1852 il était complètement à sec; qu'en 1856 toutes les terres *conquises* étaient vendues, et qu'en 1861, on y voyait des exploitations agricoles du plus grand intérêt, telles que Badhoeve,



propriété de M. Amersfoort , qui fait le sujet de son travail.

» *Badhoeve* (ferme des bains) est située à une petite distance d'Amsterdam , à un endroit où , comme son nom le rappelle , il était d'usage de venir se baigner. Sa proximité d'Amsterdam , et surtout la réputation agricole de son propriétaire , lui ont attiré de nombreux visiteurs, qui, toujours parfaitement accueillis , à quelque nation qu'ils appartenissent , recevaient , chacun dans sa propre langue, les renseignements qu'ils venaient recueillir. Quelques uns de ces visiteurs se sont hâtés de publier les résultats merveilleux qu'ils avaient pu constater , et , indépendamment des communications faites au public , le consul général de France à Amsterdam a envoyé , au mois de mai 1861 , un rapport très-détaillé dans lequel il a fait connaître au gouvernement français les procédés suivis par M. Amersfoort , ainsi que les résultats qu'il a obtenus. M. Deloche espère que son étude, quoique venant après tant d'autres , aura néanmoins son intérêt, parce qu'elle renferme des indications , si non plus complètes , au moins plus récentes , et qu'elle compare les résultats obtenus à *Badhoeve* avec ceux des fermes anglaises et écossaises les plus renommées.

» Mais , avant d'entrer dans les détails de l'exploitation de la ferme de *Badhoeve* , l'auteur croit indispensable de rappeler, en quelques mots, la topographie de la Hollande.

» Tout le monde sait que le sol de la plus grande partie de la Hollande est à un niveau notablement inférieur au niveau moyen de la mer , et qu'il disparaîtrait sous les eaux sans les puissantes digues qui le protègent. Il résulte de cette situation que les eaux répandues annuellement sur la contrée par les pluies ou les sources , n'ont aucun écoulement naturel. Une portion s'évapore sous l'action

des vents qui soufflent fréquemment dans cette immense plaine. L'autre est élevée au moyen de pompes mues par le vent et s'écoule vers la mer, suivant des pentes artificiellement créées. De sorte que, comme le disait très-justement un Hollandais, il ne tombe pas en Hollande une seule goutte d'eau que le vent ne soit chargé d'enlever.

» Pour l'application de ce mode de desséchement, il a fallu construire de nombreux canaux, dont les uns recueillent les eaux pour les conduire aux pompes, et les autres les reçoivent, quand elles en sortent, pour les faire écouler vers la mer. Beaucoup de ces derniers sont larges et assez profonds pour porter des bateaux et desservir une navigation active.

» Les deux systèmes de canaux se retrouvent nécessairement dans le lac de Harlem. Le sol est découpé en longs rectangles par de nombreux fossés, dont les dimensions sont plus ou moins grandes suivant le volume d'eau qu'ils sont appelés à débiter. Une fois recueillies dans les points bas, les eaux sont élevées par les machines à vapeur, qui remplacent ici les moulins-à-vent. Le Ringsvaart (canal circulaire), qui forme comme une ceinture autour de l'ancien lac, les reçoit alors et les conduit jusqu'à la mer.

» Le Ringsvaart a une largeur de 20 mètres environ et une profondeur de 3 mètres ; il porte de nombreux bateaux, et constitue, sinon l'unique, au moins l'une des principales voies de communication de la contrée.

» La propriété de M. Amersfoort est située dans l'angle de deux alignements consécutifs du Ringsvaart. Elle a une étendue de 214 hectares, dont 44 hectares sont loués à des fermiers, et 20 hectares sont plantés de bois. Il en reste ainsi 150 en exploitation, sous la direction même du propriétaire.

» Le terrain cultivé a la forme d'un rectangle d'environ 4,600 mètres de long et 900 mètres de large, dont tous les côtés sont garnis de fossés de 3 à 4 mètres de largeur, que longent des chemins d'exploitation d'environ 6 mètres de large. Ce grand rectangle est divisé en deux tronçons égaux par un autre fossé de même section que les précédents.

» Indépendamment de ces fossés principaux, M. Amersfoort en a fait creuser d'autres, moins larges et écartés seulement de 100 mètres. Par ces deux systèmes de canaux, le sol se trouve divisé en rectangles de 800 mètres de long, 100 mètres de large, et par conséquent de 8 hectares de superficie.

» Malgré ce grand développement de fossés, M. Deloche nous apprend que le dessèchement du sol n'allait pas assez vite au gré de M. Amersfoort. Aussi s'est-il hâté de drainer avec des tuyaux toute l'étendue de sa propriété.

» Les lignes de drains sont dirigées parallèlement au petit côté des rectangles. Elles sont éloignées les unes des autres de 10 à 12 mètres et présentent deux pentes dont le point culminant est situé vers le milieu de leur longueur. De cette manière, les eaux sont conduites moitié d'un côté et moitié de l'autre.

» Chacune de ces lignes de drains se rend directement dans les fossés, et leur bouche n'est munie d'aucun regard, d'aucune grille, contrairement à l'usage adopté en France.

» Il est évident d'ailleurs que, dans le cas de Badhoeve, ces précautions ne sont point nécessaires. Plusieurs fois par an, les eaux des fossés sont assez élevées pour pénétrer dans les drains et y circuler librement. Si ce lavage naturel ne suffisait pas pour les nettoyer, il serait facile, au moyen de simples planches, d'élever le niveau de l'eau dans

l'un des fossés où se rendent les lignes de drains et de produire ainsi, dans les tuyaux, une chasse dont on pourrait, à son gré, augmenter la puissance. En fait, les tuyaux ne se sont pas encore engorgés, et on n'a pas eu à se préoccuper du moyen à prendre pour les remettre en état.

» Les drains ont été placés, dans le principe, à une profondeur 4<sup>m</sup> 40. Par suite du dessèchement, le sol s'est affaissé, et les drains ne sont plus qu'à une profondeur moyenne de 0<sup>m</sup> 80. Cet affaissement paraît s'être fait d'une manière assez uniforme pour ne point disloquer les lignes de tuyaux. Mais il est probable qu'avant peu on sera obligé de recommencer toute cette opération, pour remettre les tuyaux à une profondeur telle que les racines des plantes cultivées ne puissent les atteindre. On est donc conduit à se demander si M. Amersfoort ne s'est pas un peu hâté d'effectuer un drainage qu'il sera un jour inévitablement obligé de recommencer. Mais quand on réfléchit, dit M. Deloche, à la fertilité que cette opération a développée dans le sol, et aux produits qu'elle a permis de récolter dès l'origine de la culture, on est obligé de reconnaître que les frais du premier drainage sont aujourd'hui amortis, et qu'il n'y a pas à regretter de l'avoir effectué si tôt.

\* Tous les détails qui précèdent témoignent d'un grand empressement à se débarrasser des eaux qui imbibent le sol de Radhoeve, et cet empressement est bien justifié par les cultures que le dessèchement profond permet d'effectuer. Mais il y a des récoltes qui, à certaines époques de l'année, ont besoin d'être irriguées, parce qu'elles prennent dans l'eau un principe de développement. Or telle est la situation admirable du sol, que les canaux qui servent au dessèchement peuvent devenir des canaux d'irrigation; et, pour produire cette trans-

formation , il suffit de quelques planches mises en travers des fossés, qui arrêtent le cours de l'eau.

» M. R. Deloche ne veut point quitter ce sujet sans dire un mot du régime des eaux que M. Amersfoort s'efforce de faire établir par le syndicat du Polder.

» Toutes les portions de l'ancien lac n'étant pas à la même hauteur , laisser circuler les eaux dans tous les canaux suivant leurs lois naturelles d'écoulement, serait vouloir quelquefois inonder les terres basses , donner aux pompes un surcroît de travail, et leur préparer des chômages pour de nombreuses périodes de l'année. M. Amersfoort propose, en conséquence au syndicat de décider que les propriétaires des terres hautes relient leurs eaux , autant que possible , pendant l'époque des pluies , pour les laisser s'écouler peu à peu , pendant les époques moins humides. Par l'application de cette mesure, les terres ne seront jamais inondées, et les pompes travailleront avec plus de lenteur , mais d'une manière continue ; ce qui est leur mode de fonctionnement le plus avantageux. Sans doute les propriétés hautes pourront quelquefois en éprouver de légers dommages , mais ils ne seront pas comparables à ceux que l'autre système produit en inondant les terres basses , et en multipliant les chômages des pompes.

» Le mode proposé par M. Amersfoort est évidemment le plus rationnel , et il est d'autant plus remarquable de le voir proposé par ce propriétaire que Badhoeve , étant dans la région haute du lac , n'a pas grand'chose à gagner et a peut-être même quelque chose à perdre à l'établissement de ce nouveau système.

» Le sol de la ferme n'est point homogène dans sa composition , et M. R. Deloche nous apprend qu'en parcourant les champs suivant leur plus grande dimension , on trouve d'abord du sable ,

puis de la tourbe, ensuite de l'argile; qu'on retombe après dans la tourbe pour retrouver le sable.

» La mise en culture des polders est la même en Hollande et en Angleterre. Dans le comté de Norfolk, à l'extrémité de l'estuaire de l'Ouse, on sème le colza sur les polders nouvellement formés. Ce n'est qu'après deux ou trois récoltes de colza qu'on transforme le sol en prairies permanentes. Quand on essaie la culture régulière, on adopte la rotation que voici :

» 1<sup>re</sup> année, colza; 2<sup>e</sup>, froment; 3<sup>e</sup> fèves; 4<sup>e</sup>, froment; 5<sup>e</sup>, avoine.

» En Hollande, on commence également par deux ou trois récoltes de colza; mais, après le colza, on ne suit pas une rotation bien fixe. M. Amersfoort paraît satisfait de la rotation suivante: 1<sup>re</sup> année, colza; 2<sup>e</sup>, froment (sarrasin sur les terrains tourbeux); 3<sup>e</sup>, avoine; 4<sup>e</sup>, prairies. Mais il intercale souvent d'autres récoltes, telles que: betteraves, lin, garance, carvis, moutarde (jaune et blanche), trèfle, etc., etc.

» Ce qui détermine son choix, ce sont les exigences probables du marché d'Amsterdam, dans l'année où l'on fera la récolte.

» Il est bien évident, d'ailleurs, que les plantes qui seront, dans un avenir plus ou moins prochain, exclusivement cultivées à Badhoeve, sont les plantes maraîchères, et la culture actuelle est dirigée de manière à améliorer le sol en vue du jardinage et des légumes qu'il est destiné à produire.

» De toutes les plantes qui peuvent servir à cette préparation du sol, celle qui atteint le plus directement le but qu'on se propose, c'est la garance. Les défoncements profonds qu'on est conduit à effectuer pour en extraire les racines, ont pour conséquence immédiate de rendre la composition du sol plus uniforme, et surtout de mélanger l'argile, qui forme



le sous sol, avec la tourbe qui, en certains endroits, la recouvre.

« ... Une des causes les plus ordinaires de dépenses sur les fermes, réside sans contredit dans les transports, toujours si considérables, qu'il faut effectuer, et qui sont d'autant plus coûteux que la ferme est plus étendue et les bâtiments plus éloignés du centre des transports. Il a été déjà dit que le Ringsvaart permet d'apporter, à des prix minimes, les engrais et les diverses denrées dont on doit s'approvisionner au marché d'Amsterdam. M. Deloche y ajoute des détails sur les transports dans l'intérieur de la ferme.

» Le sol, constamment mou et humide, rend excessivement difficile l'emploi des tombereaux. M. Amersfoort y a renoncé et a substitué à ce mode, sinon inapplicable, au moins très-dispendieux, un système de chemins de fer très-économiquement construits, faciles à démonter et à déplacer et sur la construction desquels M. Deloche donne quelques détails.

» Les rails sont formés de pièces de bois ayant 0<sup>m</sup>. 40<sup>c</sup>. d'équarissage, armés à l'angle d'un fer à cornière. Ces rails sont retenus à une distance de 0<sup>m</sup>. 80<sup>c</sup>. l'un de l'autre, au moyen d'une entretoise en fer plat. Avec ces rails, on compose des cadres ayant environ 3 mètres de long, et qu'on peut placer bout à bout au moyen d'un assemblage à charnière et à clavette.

» Les transports s'effectuant parallèlement aux canaux du deuxième ordre, on n'a, sur une longueur de 4,600 mètres, qu'un seul canal à traverser. Ce passage s'effectue au moyen d'un ponton qui oscille avec le niveau de l'eau dans le canal. Quand l'eau est haute, il faut monter sur le ponton; quand l'eau est basse, il faut y descendre, mais l'écart entre ces positions extrêmes n'est jamais assez considérable pour nuire à la régularité



de la marche des trains. Ce ponton est réuni par des plans inclinés à charnières avec le dernier cadre de la voie ferrée qui a été décrite, et, par le jeu de ces charnières, le ponton se trouve constamment en rapport avec les deux tronçons de la voie.

» Enfin, tout chemin de fer exige des voies de garage. Sur le chemin de fer de Badhoeve, la voie de garage est ouverte ou fermée au moyen d'une seule aiguille que l'on dispose à volonté. Ce système d'aiguille n'est pas peut-être à l'abri de toute critique; mais, avec les viteesses dont on fait usage dans les fermes, son emploi n'expose à aucun inconvénient sérieux, tandis que sa construction a l'immense avantage d'être très-économique.

» Ce système de voie ferrée ne coûte environ que sept francs le mètre courant; cependant M. Amersfoort songe à le remplacer, lorsqu'il sera hors de service, par un système encore plus économique, du prix de 5 francs le mètre. Ce nouveau système sera complètement en fer, et les rails seront formés par une simple barre de fer méplat.

» Un chemin de fer fixe, construit avec des lames du même métal, règne dans toute l'étendue des bâtiments de la ferme. Pour raccorder des voies à angle droit, on n'a pas employé le procédé dispendieux des plaques tournantes: on a fait construire de vrais tournants en fer. Sans doute, au moment où le waggon tourne, les boudins des roues d'un même côté roulent sur la plaque de tôle qui porte les rails; mais, là encore, il faut comparer le prix de ce procédé avec celui d'un système meilleur, et ne pas oublier le service qu'il rend, malgré ses imperfections. . . »

Le rapporteur décrit ensuite, d'après la brochure de M. René Deloche, les bâtiments considérables dont se compose la ferme de Badhoeve: les ateliers

et logements des ouvriers de diverse espèce, le manège, la bergerie, l'étable à vaches, la laiterie, le logement du propriétaire, etc., et donne, en terminant, quelques détails sur les recettes et les dépenses de cette vaste et magnifique exploitation.

M. AUG. PELET communique la note suivante, contenant cinq inscriptions ou fragments d'inscriptions, dont quatre inédits, mais estampés, dès l'année 1851, par MM. Ach. Colson et Germer-Durand.

« Dans le *Courrier du Gard* du 25 octobre 1861, je signalais, comme se trouvant dans la maison de M. L. Roux, place de la Belle-Croix, quelques inscriptions considérées comme perdues.

» La première, portant :

D. M.  
IVL. ANTISTIAE  
THYMELAE SORORI  
PIISSIMAE

Avait été indiquée par Ménard (pag. 350), comme se trouvant alors dans la maison de M. P. Novi, chanoine, place de la Belle-Croix.

» Les trois suivantes, inédites, se trouvent dans les manuscrits de Séguier.

.... P. CAECILIA	M
.... VIR	
.. POMPEIO	... SEX. FIL
... TYRONO	... VLIANI
	... VG. NEM
	... ORIS

» Cette dernière est en marbre blanc, en caractères de la belle époque, avec points triangulaires séparant les mots.

» La maison dans laquelle se trouvaient ces quatre inscriptions vient d'être réparée à neuf, et le propriétaire, M. L. Roux, a saisi cette circonstance pour offrir ces monuments à M. le Maire, qui les a immédiatement fait transporter au Musée, où ils seront catalogués sous les n<sup>os</sup> 274 à 277.

» Je réclame, pour M. L. Roux, la médaille que l'Académie accorde, dans sa séance publique, aux bons citoyens qui enrichissent nos collections épigraphiques.

» Une nouvelle inscription, encore inédite, vient de m'être indiquée par M. l'abbé Th: Blanc, curé à Domazan, comme ayant servi de borne dans le hameau de Sagriès, commune de Sanilhac. M. Blanc n'est pas plus étranger à l'archéologie qu'aux inspirations harmonieuses du poète. On lit sur ce monument, recueilli par l'auteur des *Odes et Elégies* :

.....SIRICO  
.....TAMENTO.

---

*Séance du 2 janvier 1864.*

A l'ouverture de la séance, M. E.-J. Pérès (d'Alais), admis à faire une lecture, est introduit et présenté par le Président.

Le secrétaire communique une lettre de M. Lionel d'Albiousse (d'Uzès), juge au tribunal de Castellane (Basses-Alpes), qui fait hommage à l'Académie de la brochure qu'il a publiée dans le but de provoquer l'établissement, dans tous les greffes

des tribunaux , de casiers de l'état-civil. M. de La Farelle veut bien se charger de faire un rapport sur cette brochure.

Le Président dépose les ouvrages reçus du 19 décembre 1863 jusqu'au 2 janvier 1864. En voici la liste :

1° *Bibliothèque et Cours populaires de Guebwiller*, par J.-J. Bourcart ; — 2° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XVIII, n° 11, séances des 5, 12, 19 et 26 août 1863 ; — 3° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 6<sup>e</sup> série, t. 1<sup>er</sup> ; — 4° *De l'établissement, dans tous les greffes des tribunaux de première instance, de casiers de l'état-civil et des objets divers*, par Lionel d'Albion, juge à Castellane (Basses-Alpes), br. in-8° ; — 5° *l'Étincelle*, journal littéraire, de Bordeaux, 5<sup>e</sup> année, n° 168, 22 décembre 1863 ; — 6° *De l'Esprit judiciaire, d'après Daguesseau*, discours prononcé par M. E. Connelly, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Rennes, 1863, br. in 8° ; — 7° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. IX, n° 11, nov. 1863 ; — 8° *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, n° 23, nov. 1863.

La Compagnie procède à l'élection de MM.

Philippe EYSSETTE, ancien maire de Nîmes, président au tribunal de Largentière, membre-titulaire résidant de l'Académie de 1836 à 1852, membre-correspondant depuis lors, et qui a été présenté, dans la séance du 6 décembre 1863, pour le titre de *Membre-titulaire non-résidant* ;

Le baron Ernest DE CHABAUD-LA-TOUR , général de division du génie , membre du comité des fortifications , associé-correspondant depuis 1854 , présenté , dans la même séance , pour le titre de *Membre-titulaire non-résidant* ;

Hippolyte SOULIER , juge de paix à Anduze et docteur en droit , auteur d'un ouvrage intitulé : *De la nature de la société romaine et de son régime intérieur* , présenté , dans la même séance , pour le même titre .

Le scrutin dépouillé , MM. Eyssette , de Chabaud-La-Tour et Soulier sont proclamés membres-titulaires non-résidants . — Le secrétaire est chargé de les informer de cette nomination .

L'Académie exprime ses profonds regrets au sujet de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. le chanoine *Jean-Pierre Privat* , membre-titulaire résidant depuis le 14 mars 1840 , décédé le 1<sup>er</sup> janvier 1864 .

L'Académie procède ensuite au renouvellement de son bureau . D'après le résultat du scrutin , le bureau , pour l'année 1864 , est ainsi constitué :

MM. J.-C. BOUSQUET , *président* ;  
 L'abbé AZAIS , *vice-président* ;  
 NICOT , *secrétaire-perpétuel* ;  
 A. DUMAS , *secrétaire-adjoint* ;  
 E. GERMER-DURAND , *id.* ;  
 A. PELET , *trésorier* ;  
 E. GERMER-DURAND , *bibliothécaire* .

En l'absence de M. Bousquet , M. l'abbé Azais est appelé au fauteuil . Sur sa proposition , l'Académie vote des remerciements à M. Ollive-Meinadier , président sortant , pour le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter dans l'exercice de ses fonctions .

La parole est donnée à M. E.-J. PÉRÈS , qui expose oralement l'esprit du système sur l'entendement humain , dont il est l'auteur , et qu'il vient de publier sous le titre de *Noologie*.

« Tous les phénomènes de l'intelligence se résument en un fait unique dont la physionomie se retrouve dans toutes les variétés de l'espèce , manifestant , par l'universalité de ce rapport , l'existence d'une loi qui régit notre nature intellectuelle, la loi du concept.

» La détermination de cette loi est pareille à celle des lois régissant les phénomènes physiques, en ce qu'elle se manifeste dans la discussion , dans la comparaison des faits , par un rapport qui relie toutes les variétés de l'espèce.

» Ainsi tous les mouvements sidéraux peuvent être représentés par celui d'un mobile animé de deux forces agissant sur lui dans le même plan et obliquement l'une à l'autre ; par exemple la pierre obéissant à l'impulsion qu'elle a reçue de la main du frondeur et à l'attraction terrestre.

» Ainsi le phénomène de la combustion, généralisé par la chimie , a fait se produire la loi de l'équivalence , régissant l'affinité qu'ont les substances matérielles les unes pour les autres; découvrir ces êtres que les philosophes de l'antiquité avaient imaginé , sous le nom d'*atomes* ; réaliser cette autre chimère d'un fluide universel, résoluble aussi en atomes , rêvé par l'antiquité sous le nom d'éther et qui a été reconnu pour être l'agent immédiat des sensations de la lumière et de la chaleur.

» Sous l'éclat de ces hardies généralisations , l'immense règne de la matérialité nous est apparu peuplé d'êtres essentiellement actifs , comme le

sont ceux des trois règnes organiques ; dès lors , il a cessé d'être le domaine de l'inertie.

» La noologie , devenue l'émule des sciences physiques , montre comment sont constituées les créatures de l'humanité , en ramenant au fait de la *représentation* tous les phénomènes de la pensée , régis uniformément par la loi du concept. La pensée est la manifestation la plus éclatante de l'existence de l'âme en nous , quoiqu'elle ne soit pas la seule. Par la considération de cette sorte d'effets , la noologie en fait estimer la cause , sans négliger toutefois le phénomène de l'embryogénie et de la physiologie , absolument comme la chimie , aidée de la physique , a manifesté l'existence et la nature des individualités atomiques , en présentant le tableau de leurs opérations.

» La noologie fait mieux encore. En montrant , par la détermination de la loi du concept , à quelles conditions se produit l'acte de connaissance , et en mesurant la portée de cet acte , cette science légitime l'induction en vertu de laquelle nous pouvons croire à la simplicité , à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'une substance unique , la spirituelle , étoffe commune de tous les êtres de la création , s'y produisant à l'état fini , infinie chez le Créateur.

» La loi noologique , dont l'application est si féconde en brillants résultats , se manifeste dans un phénomène quelconque de la sensibilité chez un sujet adulte.

» A l'origine de la personnalité , ce phénomène n'est que la sensation .

» La sensation n'est pas un acte de connaissance , mais elle est susceptible de le devenir sous l'empire de la loi du concept.

» La sensation est une simple appréciation faite , par le sujet , de la convenance ou de la disconvenance d'une qualité objective pour lui ; une appré-



ciation le déterminant—à accueillir l'objet, au premier cas, —à le repousser, au second, mais machinalement, en vertu de l'instinct; force que la personnalité possède en commun avec les êtres de la nature organique.

» La sensation est déjà la manifestation d'un principe de vie, distinct du corps, que la personnalité porte en elle; car la sensation est totalement différente des actions mécaniques qui y donnent lieu, mécaniques au dehors de l'organisme de la personnalité, mécaniques au dedans. Des expériences de vivisection ne permettent plus de douter que les organes de la sensibilité sont insensibles, à l'exception de la moëlle allongée, laquelle peut être réduite à l'état d'insensibilité par l'action des substances anesthésiantes, sans que le phénomène de la pensée cesse pour cela d'exister dans l'intimité du sujet où il s'est d'abord produit.

» Les sensations arrivent donc à la conscience à suite des excitations organiques, produites elles mêmes par des excitations extérieures; il y a autant d'espèces de sensations que d'espèces d'organes et autant de sensations que de qualités. Ce n'est pas seulement par cinq qu'il faut compter les espèces, mais par six, en joignant aux sensations externes celles de la *motilité*, et par sept, en y ajoutant les sensations *affectives*, qui, avec les *motiles*, forment le genre des sensations internes.

» Mais pour que les sensations nous fassent connaître et le dehors et le dedans, et manifestent le principe de la personnalité à lui même, elles doivent subir l'action du concept, se lier entr'elles de manière à devenir excitable l'une par l'autre et représenter à la conscience du sujet l'effet de la qualité; reproduire l'effet résulté de sa présence avec les conditions sous lesquelles cet effet s'est produit.

» Tel est le phénomène de la représentation, dû au concept, intervenant pour relier entre eux les éléments de la notion objective. La pensée est la reproduction de ce phénomène de représentation sous une foule d'aspects différents.

» Le sujet en qui les sensations se sont ainsi associées de manière à produire des notions, est devenu capable de perception et de sentiments : il est devenu intelligent.

» A la naissance, il était incapable de tels actes.

» L'expérience l'a montré, par l'exemple de sujets nés incomplets, qui ont acquis l'usage de la vue et de l'ouïe, grâce à des opérations chirurgicales. Dès lors l'analogie nous autorise à croire que les autres sens, bien moins actifs que ceux-là, sont frappés de la même impuissance native.

» La perception est le fruit d'une éducation acquise par la pratique du concept.

» Et l'exercice du concept est une autre face du phénomène de la sensibilité, puissance dont l'âme est douée et qu'elle exerce directement par la sensation et indirectement par la reproduction des sensations qu'elle a liées entre elles, qu'elle a rendues excitables les unes par les autres.

» La conscience est la sensibilité en acte : en un cas, directe ; en l'autre, réflexe.

» Ainsi l'intelligence est adventive, puisqu'elle consiste en l'organisation, dans l'âme, de notions dont les éléments sont disposés par le concept de manière à représenter au sujet la raison d'être des choses : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu, ne intellectus quidem, qui, in animæ, rerum causas cognoscendi cupidæ, sensationum conceptu abortus, se animæ etc.*»

Il restait à montrer comment les idées et les sentiments qui animent ou constituent la personnalité, résultent uniquement de la pratique du concept

s'exercant sur les données de la sensibilité. Le temps n'ayant pas suffi, cette exposition a été renvoyée à la séance suivante de l'Académie.

---

*Séance du 16 janvier 1864.*

A l'ouverture de la séance, M. Bousquet, en prenant place au fauteuil, remercie ses confrères du témoignage de haute confiance qu'ils viennent de lui donner, en l'appelant à la présidence annuelle ; il ne doute pas que leur constante bienveillance ne lui rende facile et doux l'accomplissement de ses devoirs.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président fait part d'une lettre de M. Léonce Destremx de Saint-Christol, membre non-résidant, qui lui envoie, pour l'Académie, un exemplaire d'une *Notice nécrologique sur J.-P. Cazeing* (de Saverdun), brochure in-8°, dont il est l'auteur. — Le Secrétaire communique une dépêche de M. le Préfet du Gard, accompagnant l'envoi de trois livraisons du *Catalogue des Brevets d'invention* (nos 6, 7 et 8.)

Le Président, outre ces deux envois, dépose encore les ouvrages suivants :

1° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 5<sup>e</sup> année, nos 169 et 170, 1<sup>er</sup> et 9 janvier 1864 ;

2° *Le Mémorial diplomatique*, journal international, politique, littéraire et financier, 2<sup>e</sup> année, n° 1, dimanche 3 janvier 1864 ;

3° *Deux Histoires vraies*, par M. l'abbé de Cabrières, 1 vol. in-48 ;

4° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1863, n° 3 ;

5° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3<sup>me</sup> série, tom. II, nov. 1863 ;

6° *Les voies romaines, en Gaule. — Voies des Itinéraires ; — résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules*, par M. Alexandre Bertrand. (Extrait de la *Revue archéologique*, br. in-8°) ;

7° *Carte de la Gaule, sous le proconsulat de César*, par le général Creuly, br. in-8°.

On procède à l'élection de trois *Membres-Correspondants* proposés dans la séance du 19 décembre dernier. Ce sont MM. :

L'abbé TH. BLANC, curé de Domazan (Gard), auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Odes et Elégies* ;

ALEXIS MUSTON, pasteur à Bourdeaux (Drôme), auteur du poème de *Valdésie* ;

RENÉ DELOCHE, ingénieur des ponts et-chaussées à Chambéry, auteur d'une brochure intitulée : *Note sur une ferme dans l'ancien lac de Harlem (Hollande.)*

Ces trois candidats sont élus, et proclamés aussitôt par le Président *Membres Correspondants*. — Le Secrétaire leur fera connaître cette nomination et expédiera les diplômes.

M. E.-J. PÉRÈS continue, dans une seconde exposition orale dont voici le résumé, la théorie de l'entendement humain. Il la reprend à l'endroit où il l'avait laissée : à la composition des notions de toutes sortes, qu'il considère comme étant l'étoffe unique dont l'intelligence se fait en toutes personnes.

« Par ce terme , il faut entendre une association d'éléments plus ou moins complexes , mais tous résolubles en des sensations ; une association telle que, par l'excitation d'une partie, l'autre se produise en la conscience , indépendamment de l'action directe par l'effet de laquelle elle y était d'abord arrivée.

» Le phénomène résultant de cette association entre des sensations toutes venues des actions organiques et des actions des objets sur les organes, consistera en ce que l'action objective de l'une des parties étant sentie (*esthétique*) l'autre partie sera trouvée (*euristique*).

» Et ainsi sera reproduit l'effet de présence tout entier, résultat des relations du sujet avec l'objet , mais de manière à avertir la conscience et lui faire distinguer l'euristique de l'esthétique.

» Tel est le phénomène de représentation auquel toute perception peut servir d'exemple. En ce fait se résument toutes les variétés de la pensée.

» Il est dû à la préexistence de la notion chez le sujet.

» Mais la notion n'est pas arbitrairement composée de sensations recueillies au hasard par le sujet dans ses relations extérieures : elle est constituée de manière à ce que , l'une des parties représentant la qualité objective , l'autre en représente la raison d'être, la forme , si l'on aime mieux.

» Si nous gardions le souvenir de notre première éducation , de celle qui se fait au sortir des langues, les exemples de la formation des notions ne nous manqueraient pas; mais, à défaut de cette expérience , nous avons celles qui se font , depuis tantôt un siècle , dans les institutions des sourds-muets.

» Pour procurer à ces sujets incomplets , à ceux même privés à la fois de la vue et de l'ouïe , une notion abstraite quelconque , celle de l'inclusion ,

par exemple, on leur fait voir ou toucher le même signe appliqué à une série plus ou moins longue de variétés de cette disposition, où un objet quelconque est contenu dans un milieu quelconque. De même, pour l'acquisition de la notion, fort abstraite aussi, de la qualité spécifique, l'instituteur présente au sujet divers congénères auxquels il applique le même signe.

» Ce signe graphique, vu ou touché, fait, en la conscience du sujet incomplet, la même fonction que les sons articulés en celle du sujet complet : il fixe en elle le rapport de qualité qui s'est offert sous une forme commune à toutes les variétés de l'espèce.

» Mais cet élément de la notion, en raison de son origine aux organes de la motilité, a une propriété fort remarquable et peu remarquée, celle d'introduire dans la conscience la distinction de la représentation d'avec l'effet de présence. S'y reproduisant dans le repos des organes de la motilité, de l'action desquels il est résulté, il témoigne au sujet de l'existence, en lui, du concours de son action personnelle avec l'action objective et de l'antériorité de l'une dans l'actualité de l'autre.

» Là est l'origine des distinctions de temps qui se font en toutes perceptions et auxquelles est dû l'acte de connaissance, sans lesquelles les effets de sensibilité nous sembleraient toujours nouveaux; car toute sensation chasse l'antécédente et est chassée par la subséquente, ne laissant naturellement après elle d'autre trace de son existence que celle résultant de son association avec d'autres et notamment avec celles de la motilité.

» Le langage, qui nous sert à communiquer nos pensées à autrui, nous procure surtout le moyen de les former, de composer les notions d'où résultent les représentations, les perceptions, la pensée en un mot.

» Ce qui se passe aux institutions des sujets incomplets, se passe dans la famille, où l'enfant, entendant appeler du même nom des objets divers, s'habitue à en concevoir la qualité commune sous des traits communs.

» Et le sujet continue cette éducation, de lui-même, sans l'aiguillon de cette nécessité de fixer la forme des qualités auxquelles il s'intéresse et d'en garantir les notions par le signe qui lui fait reconnaître dans le présent les traces du passé, qui lui fait retrouver, pour ainsi dire, les qualités d'abord goûtées.

» Ces expériences ne diffèrent pas de celles que font les physiciens pour déterminer les conditions des phénomènes : dans les deux ordres d'observations, il se produit une notion abstraite dont les parties révèlent, par leur liaison, un rapport qu'il est important de remarquer, le phénomène constant du concept.

» Le concept n'est qu'une des variétés du phénomène si connu, depuis que Condillac en a fait faire la remarque, de la liaison des idées ; mais une variété digne de servir de type à l'espèce, puisqu'elle est la raison d'être de l'idée elle-même, de la notion qui est le seul instrument de l'esprit.

» En adoptant ce terme pour signifier l'union des deux parties de la notion, de l'euristique à l'esthétique, on ne fait qu'étendre à la cause, par métonymie, la dénomination de l'effet ; car, dans notre langue, concept est synonyme de notion.

» Le concept est la raison de l'existence de toute notion, et il se trouve en toutes, même dans celles des objets métaphysiques.

» Cet exemple de la formation de la notion du concept en vaut mille autres, pour montrer comment se composent les idées les plus sublimes ; car son objet est de nature essentiellement métaphysique.



» Quel que soit le phénomène intellectuel qui se passe en nous, s'il nous intéresse par sa qualité et qu'il se reproduise dans des circonstances fixes et déterminables, le concept interviendra pour composer, avec les matériaux de la sensibilité, une notion telle que l'une des parties représentera la qualité et l'autre la raison d'être.

» Or, le sentiment diffère de la notion objective, seulement en ce qu'il entre, dans sa texture, des sensations affectives. Mais la reproduction de ces sensations est soumise à une forme dont les traits ont été recueillis dans les circonstances au milieu desquelles elles se sont produites et reproduites. Cette forme, unie à la partie affective par le concept, compose avec elle un instrument de représentation pareil à la notion de la qualité objective.

» En cette matière, les exemples abondent; quiconque est versé dans la littérature dramatique, dans celle du roman, se convaincra, en y réfléchissant, que les sensations affectives se reproduisent en nous sous des conditions aussi fixes que le sont celles des qualités physiques. Certains romanciers les connaissent si bien que l'exercice de leur art est pour eux un travail mécanique.

» Ces écrivains, et l'orateur lui-même, ne disposeraient pas, comme ils le font, des sympathies d'autrui, si leur public ne vivait pas avec eux dans un milieu commun, où les sentiments se composent, dans les consciences individuelles, comme s'y forment les notions physiques, par l'association des caractères de la qualité et de la raison d'être.

» Ces milieux sont : la famille, la société, les moyens, l'autorité, la nécessité, les circonstances, etc. Par la facilité avec laquelle se contractent les affections au milieu de circonstances fortuites, on peut juger de l'influence qu'exercent des conditions fixes sur la formation de tels concepts. On en

trouve des exemples dans la vie des philosophes eux-mêmes, chez Descartes, chez Rousseau et autres.

» Sans doute les notions affectives se transmettent, comme celles discrétives des qualités physiques, par l'exemple, par l'enseignement. Le bagage scientifique de l'humanité est, en très-grande partie, pour chacun de ses membres, un héritage. Il ne faut pas confondre l'acquisition avec l'origine. Cet héritage s'est composé pièce à pièce, dans la suite des temps, par la pratique des choses et l'exercice du concept : les phases si diverses de la civilisation ne permettent pas de douter de l'universalité de cette origine.

» Pour des créatures constituées, comme nous le sommes, d'une manière tellement analogue que certains zoologistes en font un genre de l'animalité, vivant dans une nature soumise à des lois fixes, il n'est pas étonnant de voir se former, il serait même fort extraordinaire qu'il ne se formât pas, en nos consciences, des notions communes à tous.

» C'est à l'unité d'objet et à l'unité de la loi du concept, à laquelle sont soumises toutes les intelligences, qu'est due l'unité de pensée qui s'étend de plus en plus, malgré les diversités qu'on remarque dans la manière de sentir de tant de sujets divers.

» C'est à la fixité des lois de la nature que sont dues ces vérités nécessaires que les utopistes font descendre du Ciel ou croient voir germer en nos âmes, comme la semence en terre.

» Si la création n'était pas établie sur l'étendue, le livre d'Euclide serait un roman et les concepts de l'espace de vraies chimères.

» Il n'y a donc rien dans l'intelligence qui n'ait passé par les sens ou, pour mieux dire, par la conscience; et même il ne devrait rien s'y trouver

qui n'y eût pénétré par cette voie : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.*

» L'intelligence tout entière y a passé, puisqu'elle consiste dans l'habitude que l'âme a acquise de la pratique du concept, pour se représenter par des notions la raison d'être des choses : *Ne intellectus quidem, qui, vi animæ, rerum causas cognoscendi cupidæ, sensationum conceptu abortus est.*

» La puissance de représentation qui se manifeste par le concept est en l'âme, comme s'y trouve celle de convertir en sensations les excitations organiques.

» En se rompant à cet exercice, l'âme devient raisonnable. L'humaine raison n'est que la représentation des conditions sous lesquelles les choses existent. Elle est soumise à la même condition que les choses : l'être, en qui un phénomène tel que le concept puisse se produire. C'est la condition interne. Et l'externe est encore des êtres, dont les actions soient soumises à des lois fixes, susceptibles d'être représentées par des notions.

» Ainsi, en se procurant une intelligence, l'âme arrive à la connaissance d'elle-même : *Se sibimet præbet.*

» L'analogie, unie aux témoignages que se prêtent des créatures telles que nous, douées de la parole, manifeste à chacune d'elles cette même raison d'être d'autrui; l'intelligence parle des autres, à chacun, comme de soi : *Alias personas præbet.*

» Elle nous représente les animaux et les végétaux comme des êtres tendant chacun à sa fin, comme chacun de nous y tend : *Alia entia præbet.*

» Elle nous en fait voir des myriades dans l'immense règne de la matérialité, actifs et tendant aussi à leurs fins, comme dans les règnes supérieurs. Pour les voir à l'œuvre et se débarrasser du préjugé de l'inertie, où la cause a été envelop-

pée dans la même disgrâce que l'effet, il suffirait d'observer l'œuvre de la composition d'un cristal, exécutée par les molécules du genre, sur le champ élargi du microscope solaire, si la chimie, aidée de la physique, ne déroulait des notions scientifiques qui ne laissent aucun doute sur l'activité des individualités atomiques.

» Si les atomes sont impérissables, comme la chimie l'atteste, notre entéléchie, bien mieux douée qu'eux, doit l'être. Quelle haute idée ne devons-nous pas nous faire de l'activité de l'humaine entéléchie, en qui et par qui se produit le phénomène de la pensée, nourri de représentations par des concepts d'une rigueur scientifique; de la pensée telle que l'a exercée le génie de Newton, de Laplace, de Cuvier, de Napoléon?

» Enfin, par le même procédé noologique, l'intelligence qui, en se produisant à l'âme, lui a fait faire connaissance avec elle-même, avec les autres personnalités, avec les autres êtres de la création, l'intelligence l'élève à la connaissance du Souverain-Etre, le lui offrant comme la condition du phénomène de coordination que présente le monde et dont la plupart des coopérateurs n'ont pas même la conscience: *Deum quoque præbet*. Il n'y a donc pas de notion qui ne soit adventive et qui ne consiste en une association d'éléments réductibles en sensations et représentant, par leur ensemble, la qualité et la raison d'être.

» Cette théorie noologique se résume en une phrase que le laconisme de la langue latine permet de composer ainsi: *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu; ne intellectus quidem, qui, vi animæ, rerum causas cognoscendi cupidæ, sensationum conceptu abortus, se animæ, et per quem anima se subimet, alias personas, entia alia, Deum quoque præbet* ».

*Séance du 30 janvier 1864.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture : 1° des lettres de remerciement de MM. Eyssette , de Chahaud-la-Tour et Soulier, nommés *Membres non-résidents* dans la séance du 2 janvier , et de M. Muston , nommé *Membre-Correspondant* dans celle du 16 du même mois ; — 2° d'une lettre de M. Paul.-Ern. de Rattier de Survalon, rédacteur de l'*Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux.

Le Président dépose les ouvrages dont suit la liste et dont la plus grande partie a été adressée au secrétariat par l'intermédiaire de la légation de Suède et de Norwège :

1° *Det kongelige Frederiks Universitets Halv-hundredaars-Fest.* (Fête du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Université royale frédéricienne de Norwège). Christiania, 1862, br. in 8° ; — 2° *De vi logicæ rationis in describenda philosophiæ historia.* (De l'importance de la logique dans l'histoire de la philosophie), par M.-J. Monrad. Christiania, 1860, brochure in-8° ; — 3° *Grammatik for Zulu-Sproget, forfattet af H.-P.-S. Schreuder.* (Grammaire de la langue Zoulou, composée par H.-P.-S. Schreuder , prêtre-missionnaire dans l'Afrique du Sud ; avec des remarques par C.-A. Holmboe , professeur de langues orientales à l'Université frédéricienne de Christiania. Christiania, 1850 , 4 vol. in-8° ; — 4° *Al-Mufassal* (Grammaire arabe d'Aboul-Kasem Mahmoud Ben-Omar Zamæchchar). Publié sur les manuscrits par J.-P. Broch ,

candidat en théologie. Christiania, 1859, 1 vol. in-8° ; — 5° *Beiträge zur lateinischen Grammatik. I.* (Essais de grammaire latine) par L.-C.-M. Aubert, professeur de philologie latine à l'Université royale de Norwége. Christiania, 1856, brochure in 8° ; — 6° *Det kongelige norske Frederiks Universitets Stiftelse.* (Fondation de l'Université royale frédéricienne de Norwége) par M.-J. Monrad. Christiania, 1861, 1 vol. in-8° ; — 7° *Det kongelige norske Frederiks Universitets Aarsberetning for Aaret 1861.* (Compte-rendu annuel des travaux de l'Université royale frédéricienne de Norwége, publié par le secrétaire de cette Université.) Christiania, 1862, 1 vol. in-8° ; — 8° *Aslak Bolts Jordebog.* (Livre des revenus de l'archevêché de Nidaros, dressé sous l'archevêque Aslak Bolt, de 1432 à 1449). — Publié, d'après le manuscrit original sur parchemin des archives royales de Norwége, par A.-P. Munch, professeur d'histoire à l'Université de Christiania. Christiania, broch. in 8°, 1852 ; — 9° *Ueber die geometrische repraesentation der Gleichungen zwischen zwei veraendlichen, reellen oder komplexen Groessen.* (De la représentation géométrique des équations entre deux quantités variables, réelles ou complexes), par C.-A. Bjerknes. Christiania, broch. in-4°, 1859 ; — 10° *Norsk og Keltisk. Om det norske og de keltiske sprogs indbyrdes laan.* (Norwégiens et Celtes. Analogies de la langue norwégienne et de la langue celtique), par C.-A. Holmboe, professeur de langues orientales à l'Université de Norwége. Christiania, 1854, broch. in-4° ; — 11° *Norske Vaegt-lodder fra fjortende Aarhundrede.* (Poids publics de la Norwége, depuis le xiv<sup>e</sup> siècle, décrits par C.-A. Holmboe). Christiania, 1863, broch. in-4° ; — 12° *Index scholarum in Universitate regia fridericiana, centesimo ejus semestri.*



(Programme des cours qui auront lieu , à l'Université royale de Norwége, pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1863). Signé Chr. Holst , secrétaire de l'Université. Christiania, 1863, broch. in-4° ; — 13° *Index scholarum..... centesimo primo ejus semestri.* (Programme... pour le 2<sup>e</sup> semestre 1863) ; — 14° *Karlumagnus Saga ok Kappa hans.* (Roman de Charlemagne et de ses champions, publié, d'après les manuscrits , par C.-R. Unger , professeur des langues germaniques et romanes à l'Université de Christiania. Christiania, 1860 , 1 volume grand in-8° de cv et 566 pages , avec un *fac-simile* ; — 15° *Souvenir de l'Exposition de Nîmes.—Beaux-Arts et Industrie*, par Ernest Roussel ; 1 volume in-18 , Nîmes, Clavel-Ballivet ; — 16° *Bulletin de la Société d'agriculture , industrie , sciences et arts de la Lozère*, tome xiv , novembre 1863 ; — 17° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts et agriculture de la Somme*, 2<sup>e</sup> série , tome III , 1863 ; — 18° *Bulletin de l'Union des arts* (Marseille), tome 1<sup>er</sup> , n° 17 ; — 19° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, n° 81, novembre 1863 ; n° 82, décembre 1863 ; — 20° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, tome xvi, n° 11, novembre 1863 ; — 21° *Le Progrès , tableaux de mœurs contemporaines* , par un Clérical , 1 vol. in 8° , Bagnols (Gard), veuve Broche, 1863 ; — 22° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux* , tome ix , n° 12 , décembre 1863 ; — 23° *Lettres d'un Bénédictin* , 3<sup>e</sup> série , xx<sup>e</sup> lettre.

M. ALPH. DUMAS , pour son tribut académique, communique à ses confrères quelques pages, écrites par lui peu après la chute du gouvernement provisoire de 1848 , et où il fait équitablement la part des fautes commises et des services rendus.

M. SERRE, d'Alais, membre non-résidant, entre-



tient verbalement l'Académie d'une opération chirurgicale rarement tentée jusqu'ici (*l'ovariotomie*), et qu'il vient d'exécuter récemment avec succès.

M. JULES SALLES donne communication d'une note sur la statue de César-Auguste, découverte récemment à Rome, dans le quartier de *Prima-Porta*. Il commence par dire quelques mots sur les fouilles entreprises, par notre armée, dans les terrains achetés par l'Empereur des Français sur le mont Palatin, et qui ont mis à découvert les fondations de ce splendide palais des Césars sur lequel le pape Paul III avait planté les jardins Farnèse, et aussi les murs de l'ancienne Rome, la Rome primitive, la *Roma quadrata*. Ces travaux dirigés par les Français ont eu un autre heureux résultat, celui d'exciter l'émulation du gouvernement pontifical; et c'est dans une fouille faite par ce dernier sur la voie flaminienne, à 7 milles environ de la *Porte du Peuple*, qu'a été trouvée, le 20 du mois d'avril dernier, la statue qui fait le sujet du travail de M. Salles.

« Cette statue, dit-il, représente en grandeur plus que naturelle, l'Empereur César-Auguste: elle est dans un état de conservation si parfaite que, dans la tête, il n'a pas manqué même le bout du nez, partie si fragile et si souvent restaurée dans la plupart des marbres antiques. Il est vrai que le bras droit et la partie inférieure des jambes ont été cassés; mais tous les fragments se sont retrouvés et l'on n'a eu qu'à les appliquer et à les ajuster. D'ailleurs, des fers restés dans ledit bras et dans la jambe gauche prouvent que déjà ces parties avaient été rompues et raccommodées une première fois. Il est même probable que, le bras étant étendu, l'artiste n'aura pu le trouver dans son bloc de marbre; il l'aura sculpté à part et attaché ensuite au moyen d'un

crampon, ainsi qu'il y en a tant d'exemples dans la statuaire ancienne et moderne.

» L'Empereur, représenté à l'âge de 40 ans environ, tient la tête un peu inclinée à droite : elle est découverte ; les pieds sont nus aussi ; ce qui, en considérant l'armure dont est revêtu le reste du corps, donnerait à croire qu'Auguste n'aurait pas voulu être divinisé. Néanmoins, l'artiste a eu soin de rappeler, par un symbole, l'origine de sa famille. La figure d'un petit amour à cheval sur un dauphin ne peut vouloir signifier autre chose, sinon que sa généalogie remontait à la déesse Vénus : *Clarus Anchisæ Venerisque sanguis*, comme l'appelle Horace dans ses vers immortels. Il porte une cuirasse décorée de très-beaux bas-reliefs qui appelleront tout-à-l'heure notre attention, et sous laquelle pendent les bandes ornées de franges qui accompagnent les armures antiques : ces mêmes bandes reparaissent sur l'épaule, où une agrafe, avec un sphynx en relief, vient rattacher les parties antérieures et postérieures de la cuirasse. Notons, en passant, que ce sphynx n'est pas un simple ornement choisi par l'artiste, puisqu'on le retrouve aussi dans l'anneau qui servait de seing à l'Empereur. Outre cette cuirasse, le costume se compose encore de la tunique et d'un léger manteau jeté en guise d'écharpe qui s'enroule à la partie inférieure du torse et vient se replier sur le bras pour retomber ensuite vers le sol. Enfin, un sceptre, probablement en métal, et supporté par la main gauche, complète l'ensemble de ce travail, un des plus beaux, des plus saisissants que nous ayons jamais vus dans les collections d'antiques.

» Pour bien apprécier la valeur de cette découverte, il faut la considérer sous le double point de vue de l'art et de l'histoire.

» Sous le rapport de l'art, nous ne craignons pas de l'avancer, et vous pouvez en juger vous-

mêmes, Messieurs, par la photographie que nous avons mise sous vos yeux, c'est là un des plus beaux spécimens de la statuaire romaine, ou plutôt de l'un de ces ciseaux grecs qui étaient venus mettre au service des Empereurs les traditions immortelles du siècle de Périclès.

» On n'a pas voulu nous montrer le jeune et cruel Octave, le terrible vengeur de César, l'auteur des proscriptions sanglantes, qui fit décapiter Brutus et massacrer trois cents Sénateurs sur l'autel de César, celui auquel Antoine adressait ces paroles dédaigneuses : « Ton aïeul maternel était » africain, ta mère faisait aller le plus rude moulin » d'Aricie, ton père en remuait la farine d'une » main noircie par l'argent qu'il maniait à Nérum » ; mais bien le fils du sénateur Octavius, le neveu de César, qui, parvenu à la dignité consulaire avant d'avoir atteint sa vingtième année, éleva lui-même le premier trône du monde sur lequel il se fit chérir pendant quarante-deux ans. L'histoire dit qu'il était petit, délicat, et fut jugé trop faible pour suivre César dans la guerre d'Espagne contre le fils de Pompée. Il est dès lors probable qu'avec les années sa constitution physique se raffermi, se développa et qu'il ne conserva de sa frêle jeunesse que cette volonté forte, ce cerveau puissant, cette âme énergique qui devaient dicter des lois au peuple romain et au monde entier.

» Tel, du moins, il nous est représenté dans la statue que vous avez sous les yeux. On y reconnaît l'homme dont on a dit « qu'il aurait dû ne jamais vivre ou ne jamais mourir », mot qui résume admirablement les deux parties d'une vie si pleine et si habile. Mais ici, le sanguinaire Octave a disparu, il ne reste plus que le *Père de la patrie*, celui qui ferma jusques à trois fois le temple de Janus, qui sauva l'Énéide des flammes, qui, ayant reçu une ville de briques, laissa une Rome de marbre,

l'homme enfin qui eut le triple bonheur d'avoir Agrippa pour lui gagner des batailles, Horace pour chanter les douceurs de son règne et Virgile pour l'immortaliser en le divinisant. Vous le voyez montrant du doigt le chemin de la victoire et protégeant de son bras étendu les nombreuses nations qu'il a soumises à sa loi. Le geste, la pose du corps, la noblesse de la tête concourent également à exprimer la pensée de l'artiste, dont le ciseau s'est élevé à la hauteur du modèle qu'il avait à représenter et de la villa somptueuse qui devait lui servir de piédestal. Aussi, d'un bloc de marbre inerte a-t-il fait sortir un personnage qui vit, qui marche, qui parle et semble avoir été touché par le rayon céleste qui anima l'œuvre de Pygmalion.

Après ce premier coup-d'œil donné à l'ensemble de l'œuvre sculpturale, M. J. Salles en décrit minutieusement tous les détails, depuis les parties nues jusqu'à cette belle cuirasse ornée de bas-reliefs, jusqu'à ce manteau-écharpe, drapé avec un art merveilleux auquel feu Pradier, si habile dans l'agencement des étoffes, eût payé un large tribut d'admiration; comme Michel-Ange dans sa vieillesse, il se fût délecté à promener aussi la main sur les ondulations moelleuses du marbre antique.

A propos de quelques traces de couleurs qui apparaissent encore sur certaines parties de la statue, M. J. Salles se livre à une digression sur la sculpture polychrome dans les temps anciens. Malgré le respect que l'on doit avoir pour les belles œuvres de la Grèce et de Rome, il ne craint pas d'avouer que cette association du marbre avec la couleur ou la dorure n'a jamais été de son goût; « car, dit-il, le Paros et le Carrare sont assez beaux par eux-mêmes pour se passer d'ornements accessoires; on n'a jamais regretté le manque de coloration dans la Vénus de Milo, ni dans l'Apollon

Pythien ; et combien de statues, par contre, où l'on voudrait pouvoir retrancher les couleurs dont les a déparées un imprudent artiste !

Puis M. J. Salles analyse avec le plus grand soin tous les ornements de la cuirasse sur laquelle sont représentés en bas-reliefs des figures symboliques ; il cherche à les expliquer, en s'étayant de l'opinion d'un savant archéologue qu'il a connu à Rome et avec lequel il a étudié, dans toutes ses parties, la statue nouvellement exposée aux regards des amateurs.

» On voit d'abord, sur la partie supérieure de la poitrine, la représentation du ciel, figuré, comme d'ordinaire, par un vieillard à barbe majestueuse qui soutient sur la tête son manteau gonflé pour symboliser la voûte céleste. Des nuées entourent la partie inférieure de son corps qui reste cachée aux yeux.

» Au-dessous de lui, nous observons, à droite, un quadrigé de magnifiques chevaux pleins de feu ; le conducteur, vêtu d'une longue robe, maintient les coursiers qui se cabrent. C'est sans doute le dieu du Soleil, à en juger par les deux figures de femme qui volent au-devant du char. L'une, avec des ailes vraiment grandioses qui se déploient sur les beaux plis d'un vêtement ondoyant, relève un peu sa robe de la main droite et tient de la gauche une petite amphore : l'autre porte un grand voile pendant derrière la tête ; son visage est tourné vers le char du Soleil ; le reste du corps disparaît presque entièrement derrière sa compagne, laissant apercevoir seulement une main qui porte un flambeau. Il n'est pas douteux que ces deux figures personnifient l'Aurore et la déesse de la Rosée qui précèdent l'arrivée du Soleil.

» Dans la partie inférieure de la cuirasse, on remarque, vers le milieu, la déesse Tellus ; elle est

assise et presque couchée, revêtue de longs habits et la tête couronnée d'épis et de roseaux ; son corps est incliné sur la gauche ; de la main droite, elle tient une corne d'abondance qui repose sur son sein ; à côté d'elle, jouent deux petits enfants qu'elle se dispose sans doute à allaiter. Près de ses pieds, on distingue deux ornements assez difficiles à expliquer : l'un est un objet rond en forme de disque, qu'on pourrait prendre pour un tympan, l'autre a quelque ressemblance avec un pavot colossal.

» Derrière la déesse de la Terre, à l'angle droit de la cuirasse, Apollon, tenant la lyre en main, est assis sur un griffon ailé ; et, comme pendant, la chaste Diane, avec le carquois sur l'épaule, est montée sur un cerf qu'elle caresse de la main. Ces deux figures sont d'une beauté exquise, autant sous le rapport de la composition que sous celui de l'exécution.

» Enfin, la place intermédiaire entre la représentation du ciel et de la terre est occupée, à gauche, par un barbare, à tête barbue, vêtu du pantalon et de la tunique à manches, et portant l'enseigne des légions romaines avec le S.P.Q.R et surmontée de l'aigle aux ailes déployées. Vis-à-vis de lui, on voit un général romain, chaussé du cothurne et revêtu d'une riche armure : d'un bras, il soutient son épée : l'autre est tendu vers le barbare qui porte l'oiseau de Jupiter. En plaçant un chien à ses pieds, l'artiste aurait-il voulu représenter le symbole de la fidélité ? — C'était l'opinion de M. Henzen, lequel voyait aussi, dans le barbare armé d'un carquois et porteur de l'aigle, un de ces Parthes qui avaient conquis les enseignes romaines dans la déroute de Crassus et d'Antoine, enseignes plus tard restituées à Auguste par le roi Phraates. Cette opinion peut s'appuyer sur les monnaies de l'an 734, qui furent



frappées en l'honneur de ce fait et sur lesquelles on lit la légende *signis receptis*.

« La composition de cette riche cuirasse est complétée par la figure d'un jeune homme assis dans une attitude triste et pensive, qui a pour écho, de l'autre côté, un autre jeune homme à-peu-près semblable. Ainsi que son compagnon, il est entièrement vêtu. Sa tête est ceinte d'une espèce de turban ; d'une main, il tient le fourreau d'une épée, de l'autre, un long instrument de musique sur lequel il repose la tête. Près de lui et sur un plan un peu plus élevé, se trouve un sanglier. Ce sont là sans doute des prisonniers barbares figurant les provinces conquises, ainsi qu'elles ont été symbolisées sur les autres monuments d'Auguste : comme aussi la représentation du sanglier et de semblables instruments de musique sur les monnaies gauloises donnent à croire que le jeune homme de gauche peut avoir trait à cette province. »

De l'explication de ces divers bas-reliefs on doit conclure, d'une manière à-peu-près sûre, que cette statue d'Auguste aura été érigée en l'année 737, à l'occasion des jeux séculaires rétablis par cet Empereur, ou du moins dans les environs de cette époque. « Quoi qu'il en soit, dit M. J. Salles en terminant, ce marbre peut être classé, sous le rapport de l'art, parmi les plus belles pièces qui furent enfouies dans le sol romain et qui composent aujourd'hui la collection du Musée du Vatican; et, sous le point de vue archéologique, sa découverte a fixé, d'une manière définitive, le site d'une des plus célèbres villas impériales. Notre seul regret est que cette belle statue n'ait pas été trouvée dans les terrains achetés par le gouvernement français et ne soit pas venue augmenter les richesses du Louvre ».

---



*Séance du 13 février 1864.*

Le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle le colonel Pagézy, empêché par l'état de sa santé de se rendre à la séance, le prie de l'excuser auprès de ses confrères et regrette de ne pouvoir déposer son vote dans l'élection qui va avoir lieu.

Le secrétaire communique : 1<sup>o</sup> les lettres de remerciement de MM. l'abbé Th. Blanc, curé de Domazan, et René Deloche, ingénieur des ponts-et-chaussées à Chambéry, nommés *membres-correspondants* dans la séance du 16 janvier 1864 ; — 2<sup>o</sup> Une lettre de M. Alex. Besset de Lamothe, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste du département du Gard, qui offre en hommage à l'Académie un volume et une brochure ; — 3<sup>o</sup> Une dépêche de M. le préfet du Gard, accompagnant l'envoi du 46<sup>e</sup> volume des *Brevets d'invention et d'un numéro du Catalogue des brevets*.

Le président dépose les ouvrages suivants, reçus du 30 janvier au 13 février 1864 :

1<sup>o</sup> *Brevets d'invention, pris sous l'Empire de la loi de 1844*, t. XLVI, 1 vol. in-4<sup>o</sup> ; — 2<sup>o</sup> *Catalogue des brevets d'invention*, 1865, n<sup>o</sup> 9, br. in-8<sup>o</sup> ; — 3<sup>o</sup> *Mémoires d'un déporté à la Guyane française*, par Alex. de Lamothe, 5<sup>e</sup> édition, Paris, 1862, 1 vol. in-18 ; — 4<sup>o</sup> *Souvenirs d'une excursion bibliographique en Russie*, par le même, br. in-8<sup>o</sup>, Paris, 1864 (Extrait de la *Revue nationale et étrangère*) ; — 5<sup>o</sup> *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, etc. par M. Pierre Larousse, ancien

instituteur. Fascicule spécimen (A—ACCÉLÉRATION), Paris, 1864; — 6° *L'Union des arts, nouvelles des beaux arts, des lettres et des théâtres*, journal hebdomadaire (M. A. de la Fizelière, rédacteur en chef), Paris, n° 1, 30 janvier 1864; — 7° *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer*, décembre 1863; — 8° *Revue de l'instruction publique, de la littérature et des sciences, en France et à l'étranger* (journal hebdomadaire publié par la maison Hachette), 23<sup>e</sup> année, n° 44, 28 janvier 1864; — 9° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, 5<sup>e</sup> année, nos 173 et 174, 1<sup>er</sup> et 8 février 1864; — 10° *Le Progrès, Echo de Paris*, (journal hebdomadaire, politique, littéraire et financier,) 1<sup>re</sup> année, n° 2, 31 janvier 1864; n° 3, 7 février 1864; — 11° *Bulletin de la Société médicale d'émulation* (Paris), année 1863; — 12° *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*.

On procède ensuite à l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. le chanoine Prival, décédé. M. Antoine Bigot, déjà membre correspondant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1864, est élu à l'unanimité des suffrages et proclamé par le président *membre titulaire résidant*.

M. de Daunant, devenu, par suite du décès d'une personne de sa famille, possesseur d'un buste de M. François Guizot, notre président honoraire, offre de s'en dessaisir en faveur de l'Académie. Ce don est accepté avec empressement, et il est décidé que ce buste sera exposé, sur une console, dans l'une des salles occupées par l'Académie.

M. Bretignère ayant quitté Nîmes et étant devenu, par ce seul fait, membre non-résidant, le fauteuil qu'il occupait est déclaré vacant. Il y aura lieu, par suite, à une élection de membre résidant. Cette élection est fixée à la prochaine séance.

M. l'abbé AZAIS, chargé d'examiner un ou-

vrage de M. l'abbé Anatole de Cabrières , intitulé : *Deux histoires vraies* , lit le rapport suivant :

« Simples et touchantes , comme tout ce qui vient du cœur , ces deux histoires ne sont pas de pures fictions , elles appartiennent à la vie réelle ; elles sont *vraies*, comme l'indique le titre , et c'est là ce qui leur donne un caractère et un intérêt qui manquent aux créations les plus merveilleuses de nos romanciers. L'auteur lui-même déclare qu'il n'a pas voulu écrire l'esquisse d'un roman. « J'ai seulement réuni , dit-il , dans une trame unique , les fils épars de mes souvenirs, auxquels j'ai tâché de conserver leur naïveté et leur vérité ». Avec ses souvenirs, M. l'abbé de Cabrières a écrit des pages pleines de sentiment et de poésie , d'une pureté exquise et d'une haute portée morale.

» La première de ces deux histoires , *Bénédicté*, est celle d'une jeune fille à l'âme généreuse, au cœur dévoué, qui renonce aux douces joies du foyer domestique et à une brillante alliance pour se consacrer entièrement à Dieu. C'est là une de ces histoires comme il en arrive souvent, dans les familles chrétiennes ; et la plume de l'auteur n'a fait que retracer le récit émouvant d'une vocation religieuse.

» La scène s'ouvre par un tableau d'intérieur plein de charme : « Un soir d'hiver , (c'est un prêtre qui parle ) j'étais rentré fort tard..... » (pages 5-7.) Cet homme, c'est le père de Bénédicté, lord Haclon , qui vient confier au vieux prêtre , l'ami de la famille , les inquiétudes que lui cause la santé de sa fille, et qui lui demande des prières pour conserver les jours si chers de cette unique enfant.

» Le lendemain, le prêtre voit à l'église la pieuse Bénédicté qui vient, elle aussi, demander des prières.

res , mais dans une pensée bien différente de celle de son père. « Deux larmes avaient coulé sur ses » joues , et rien ne saurait rendre l'expression de » cette figure si pure, si noble , où le recueillement, la douceur, l'énergie, l'humilité se lisaient » en caractères saisissants ».

• Ces larmes silencieuses avaient leur source dans les combats intimes de cette noble enfant , entre son affection filiale et la voix secrète et puissante de Dieu , qui l'appelait à lui. Il lui faut lutter contre la tendresse paternelle , et aussi contre l'inclination naissante d'un cousin que le père destine à continuer le nom de sa famille.

• Le bon et vieux prêtre , tour-à-tour confident des projets de lord Hacton et des luttes secrètes de sa fille , fait entendre des conseils pleins de sagesse , et cherche à modérer les ardentes et pieuses aspirations de Bénédicte. Il lui rappelle le souvenir de ce père bien-aimé que cette résolution suprême va frapper au cœur. A ce nom si cher , la jeune et tendre fille baisse la tête et fond en larmes. Mais , triomphant bientôt de son émotion , et repoussant le projet de mariage que nourrit la pensée de son père : « Si j'avais épousé Henry , dit-elle au prêtre , je l'aurais beaucoup » aimé , et peut-être cette affection si tendre aurait-elle dominé celle que je dois à mon père ».

Page 35.

• Une âme aussi résolue devait triompher de tous les obstacles. Le père , apres quelques jours de luttes orageuses , se laisse vaincre , et la noble fille de lord Hacton devient religieuse et se fait , dans un hospice, l'humble servante des pauvres

• Telle est , dans sa simplicité touchante , cette histoire , qui se renouvelle souvent dans les familles , sans qu'il se rencontre toujours une plume , gracieuse et poétique comme celle de M. l'abbé de Cabrières , pour la retracer. Bénédicte n'est pas

pour nous une étrangère. Elle nous est depuis longtemps connue. C'est la fille des grandes familles, c'est aussi la fille du peuple, qui quitte le toit paternel pour entrer dans la grande et généreuse famille de ces femmes dévouées qui se consacrent au soulagement des misères humaines. Bénédicte, c'est la fille de la charité, au chevet des malades dans nos hospices; c'est la sœur qui sert de mère aux pauvres orphelins, et qui, dans nos écoles, élève les enfants du peuple. C'est aussi la petite sœur des pauvres. Chacune de ces vocations, comme celle de Bénédicte, a eu ses épreuves, ses luttes intimes contre la puissance des affections domestiques, et c'est pour cela que l'histoire de Bénédicte est d'une vérité si émouvante, et que plus d'un lecteur attendri croit y retrouver le souvenir et comme l'image d'une sœur ou d'une fille bien-aimée qui, comme la fille de lord Hacton, s'est donnée tout entière à Dieu et aux pauvres.

» La seconde histoire, intitulée : *Une Sœur*, nous introduit, comme la première, dans le sanctuaire de la famille. C'est l'histoire d'un frère ramené au devoir par le vertueux ascendant de sa sœur. Unis par une vive affection fraternelle, deux orphelins, Edgard Farell et sa sœur Cécile, sont séparés par toutes les habitudes de la vie. Le frère est à Paris, livré à toutes les séductions de la capitale, tandis que la sœur vit obscure et isolée à la campagne, dans le château de ses pères, auprès d'une tante infirme dont elle soigne les vieux jours.

» Il y a entre les deux absents un échange de lettres pleines de tendres épanchements, de conseils affectueux du côté de la sœur, trahissant l'embarras et le trouble du côté du jeune homme et portant l'empreinte des fiévreuses agitations de son âme. Peu à peu les lettres de la pieuse sœur

réveillent l'âme endormie du frère et lui inspirent le désir de s'arracher à cette vie dissipée et à ce vide qui ne laisse qu'un sentiment d'ennui au fond de son cœur, et d'aller se retremper dans l'atmosphère pure et sereine où vit Cécile. Mais il ne se sent pas le courage de rompre des chaînes qui lui plaisent ,  
 « et, comme autrefois Augustin, aux heures de ses »  
 » combats, il remet son retour à la vertu au temps »  
 » où, la fièvre des passions calmée, il n'aura plus »  
 » de sacrifices à faire ».

» C'est avec ces pensées qui agitaient son âme qu'il se rendit un jour au quartier Latin , chez un peintre de ses amis dont les plaisanteries un peu légères l'avaient autrefois amusé.

» Mon bienveillant confrère , M. Jules Salles , me permettra de citer, sur l'atelier d'un artiste, une page qui peut lui paraître empreinte d'une trop grande sévérité et par trop exclusive , mais où il reconnaîtra, avec le goût si éclairé qui le distingue, un vrai peintre chrétien de l'école de Fra Angelico, un disciple fidèle d'Owerbek. « C'était un Allemand... » (Pag. 81).

» Un semblable langage ébranle l'âme d'Edgard, mais ne peut rompre le charme qui le fascine ; il flotte longtemps encore , indécis et irrésolu , entre le devoir et les entraînements du monde. Une de ses lettres à sa sœur trahit les tristes hésitations de son cœur.

« Voilà déjà longtemps , ma chère amie , que »  
 » je cherche le temps de te donner de mes nou- »  
 » velles... » (Pag. 124).

» La réponse de Cécile respire toute la bonté de son âme. « Merci , mon cher ami , de ta dernière »  
 » lettre... » (Pag. 129, 130).

» Enfin Edgard, cédant à un mouvement d'affec- tion quitte soudainement Paris et reprend le chemin du château de ses pères , tendrement impatient de revoir sa sœur. Combien elle était changée



depuis son départ ! Ce n'était plus Cécile dans tout l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse et de la santé. « Courbée en deux par une phthisie opiniâtre, qui » avait peu à peu ruiné ses forces, la pauvre enfant » n'avait guère plus de vie que dans le regard, rendu » encore plus vif par l'ardeur de la fièvre. Son teint, » d'un blanc mat, faisait involontairement songer à » ces vases d'albâtre dont une flamme intérieure, qui » se consume vite, montre la transparence et aussi la » fragilité ». Les forces de la jeune malade déclinent tous les jours et elle voit la mort s'avancer avec tout le calme et toute la sérénité de la vertu. A son heure dernière, prenant dans sa main défaillante la main de son frère, elle lui fait promettre de revenir enfin à Dieu.

» Ce vœu suprême d'une mourante retentit dans le cœur d'Edgard et y provoque un mouvement généreux de retour et de conversion. Mais ce n'est pas assez pour lui de devenir chrétien. Son âme aspire à quelque chose de plus élevé. Tous les liens qui pouvaient le retenir dans le monde sont désormais brisés par la mort de sa sœur, et il va, désenchanté du siècle, s'enfermer au séminaire de Saint-Sulpice. Il y fait admirer une vertu forte et solide, et il y meurt diacre, allant, à trois ans de distance, rejoindre sa sœur dans un monde meilleur, et lui montrant, sur son front purifié, l'ébauche du signe sacré qui distingue le prêtre.

» Il me semble, en lisant ces pages où se révèle une émotion profonde, que l'auteur a vu passer sous ses yeux, au séminaire de Saint-Sulpice, la figure pieuse et résignée d'Edgard, et que, dans l'épanchement d'un entretien intime, il a surpris le secret de sa conversion. Oui, il a dû être le confident d'Edgard, et c'est pour cela que sa parole a un accent si ému et si pénétrant. Une sœur qui offre à Dieu le sacrifice de sa vie pour sauver l'âme d'un frère tendrement aimé, et un frère à son



tour qui se relève converti de la tombe où repose sa sœur, qui se donne à Dieu sans partage et qui meurt sur les marches du saint autel où il aspire à monter ; n'est-ce pas là une histoire d'une beauté simple mais saisissante comme tout ce qui touche au plus intime de l'âme, et en faut-il davantage pour captiver et pour attendrir ?

» Le nom de M. l'abbé de Cabrières, auteur de *Deux Histoires vraies*, n'est pas étranger à notre Société. Il a été inscrit deux fois avec honneur dans les annales de l'Académie. En 1684, Jean-Claude Roverié de Cabrières, avocat au présidial, fut nommé directeur-semester (président) de notre Société naissante, et y lut des *Remarques sur la 10<sup>e</sup> et la 11<sup>e</sup> lettre de Voiture* et sur la *Traduction de Tacite par d'Ablancourt*.

» Un siècle plus tard, en 1752, un autre aieul de l'auteur de *Deux Histoires vraies*, Jean-Jacques-Maurice Reynaud de Génas, aussi conseiller au présidial, fut élu directeur-semester de l'Académie, lors de sa reconstitution. A cette époque, il y avait des discours de réception, et le nouveau président fut appelé à prendre, jusqu'à huit fois, la parole, pendant qu'il occupa le fauteuil de la présidence, pour répondre aux discours des récipiendaires. Tous ces discours sont insérés dans nos procès-verbaux. M. de Génas fut choisi à trois époques différentes pour remplir les fonctions de président ; il composa plusieurs discours sur les *Avantages de l'étude de l'histoire*, et laissa des *Observations sur les remarques de Voltaire au sujet des Pensées de Pascal*. Je dois aussi mentionner un mémoire, rédigé, en 1754 pour engager Messieurs de l'Hôtel-de-Ville à fonder des prix pour l'Académie.

» Quand on écrit avec autant de goût que M. l'abbé de Cabrières, avec cette pureté, cette grâce poétique qui distinguent les *Deux Histoires vraies*

et l'attachante *Notice sur la vie de Marie-Elisabeth de la Croix, carmélite du monastère de Nîmes*, on peut continuer dignement les traditions littéraires de ses aïeux ».

M. PELET, à propos d'une brochure déposée dans la séance du 16 janvier dernier, et intitulée : *Les Voies romaines en Gaule*, par M. Alex. Bertrand, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, rappelle le Mémoire (1) par lui soumis, en 1853, à l'appréciation de l'Académie, sur la partie de la voie Domitienne comprise entre *Ugernum* (Beaucaire) et *Substantion*, aujourd'hui Castelnau (Hérault), ainsi qu'une note sur trois nouveaux milliaires d'Antonin découverts sur la voie secondaire qui conduisait de Nîmes au pays des *Helviens* (2) ; et, se fondant sur les faits acquis par ses recherches antérieures, il relève les erreurs d'identification contenues dans la brochure de M. Bertrand, (*Pons-Ærarius*, Bellegarde ; *Ambrussum*, Saint-Ambroix). Dans une note qu'il a rédigée sur ce sujet, il s'attache à démontrer qu'il n'y a jamais eu d'autre voie romaine directe, de Nîmes à Arles, que celle qui passait par UGERNUM, ville où l'on traversait le Rhône par le Pont-Ærarius.

« Nous ferons remarquer, dit-il, à la Commission, que tous les savants dont l'opinion est adoptée ont écrit, l'un copiant l'autre, à partir de Peiresc, qui, sans s'en douter, a été le propagateur d'une erreur qui ne tient qu'au déplacement d'un milliaire et à l'interprétation fautive de son inscrip-

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1853.

(2) *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1853-54, pag. 140 - 147.

tion. Cette colonne indique le VII<sup>m</sup>e mille de Nîmes à Beaucaire; mais la rugosité de la pierre ayant fait disparaître les deux derniers chiffres, il en est résulté que Grasserus, en copiant l'inscription, l'a indiquée comme se trouvant sur le V<sup>e</sup> milliaire. Or, on connaissait déjà, sur cette même route, une autre colonne itinéraire du même empereur, portant la même indication; alors Astruc n'a rien trouvé de mieux que d'inventer deux routes, l'une de Nîmes à Beaucaire, l'autre de Nîmes à Arles, se bifurquant entre le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> milliaire; de sorte que les deux V<sup>m</sup>es milliaires se sont trouvés à la même hauteur, mais sur deux routes différentes (1).

» En géographe consciencieux, Bergier, hésitant sans doute à admettre ce même chiffre sur deux milliaires différents, écrivait de Rheims, le 16 avril 1621, à son ami Peiresc de lui transmettre la copie de cette inscription (2), et Bergier n'y indique pas le chiffre V (3).

» Quelque disposé que nous soyons à nous incliner devant l'opinion des érudits qui se sont occupés de l'étude des voies romaines de la Gaule, nous persistons à croire qu'aucun de ces savants n'a étudié notre localité avec la persévérance que nous mettons à découvrir la vérité sur un terrain qui est le nôtre. Nous persistons à dire: qu'il n'y a jamais eu d'autre voie romaine, conduisant directement de Nîmes à Arles, que le *Pons-Aerarius*, le seul sur lequel la voie Domitienne traversât le Rhône, quand on allait de Narbonne à Lyon ou en Italie; que ce pont n'était point à Bellegarde, mais à *Ugernum*, et que c'était par cette dernière

(1) Astruc, pag. 238.

(2) Astruc, pag. 238.

(3) *Histoire des grands chemins*, pag. 359, num. 3.

ville que l'on passait pour aller de Nîmes à Arles. S'il en était autrement, pourrait-on raisonnablement admettre que, lorsqu'on retrouve, sur la voie Domitienne, d'*Ugernum* à *Substantio*, soixante milliaires presque encore sur leurs emplacements primitifs, il n'en fût pas resté un seul sur cette prétendue route de Nîmes à Arles ? C'est que cette route n'existait pas.

» Il est un fait qui nous paraît dominer tous les autres : c'est que les divers itinéraires ne font nullement mention de cette voie, et que les distances y sont indiquées de la manière suivante, avec les identifications proposées par la commission :

Arelate	VIII	Arles	Civitas
Pons Aerarius	VIII	Bellegarde (pont de)	Mutatio
Nemausum	XII	Nîmes	Civitas
Ambrussum	XV	Saint-Ambroix (1)	Mutatio
Sextantio	XV	Substantion	Mutatio

» Nous ferons remarquer à l'honorable Commission que l'identification d'*Ambrussum* avec Saint-Ambroix est inadmissible, attendu que cet antique relais existe encore, par son enceinte et par ses ruines, à la hauteur de Galargues, sur la rive droite du Vidourle, ainsi que le pont romain sur lequel on traversait cette rivière; pont qui s'appelle aujourd'hui : *Pont d'Ambrussum*, distant de xv milles de *Substantio*, emplacement exact du village de Castelnau, sur la rivière du Lez, dans lequel on découvre, tous les jours, une foule d'antiquités gallo-romaines qui justifient l'origine de cette localité.

» L'on doit regretter que des hommes, d'un mérite incontestable d'ailleurs, s'engagent aussi facilement dans l'erreur.

(1) Petite ville des Cévennes, arrondissement d'Alais.

» Nous ne saurions admettre non plus l'identification de *Pons-Aerarius* avec Bellegarde.

» *Pons-Aerarius* signifie évidemment qu'on percevait sur ce pont un péage ; et , dans mon appréciation, ce pont n'est autre que celui dont on retrouve encore les traces dans la chaussée longitudinale qui servait de passage , il y a quarante ans, pour la communication entre Beaucaire et Tarascon.

• On ne s'explique pas la direction sur Bellegarde ; je fais remarquer aussi que ce village est situé à quatre kilomètres du Rhône ; et que c'est par erreur que l'on a supposé le contraire ; qu'il n'a été fondé qu'au moyen-âge et paraît avoir emprunté son nom du donjon , si souvent pris et repris pendant les guerres des Albigeois , qui couronne un monticule au sud-ouest du village.

» Les Romains avaient grand soin de n'établir leurs voies que sur des terrains fermes ; peut-on admettre qu'ils aient voulu traverser la plaine au sud-est de Bellegarde , qui n'est plus qu'un immense marais et qui était bien plus marécageuse encore avant la grande rigole de dessèchement, connue sous le nom de canal de Beaucaire à Aiguesmortes ; enfin , et ceci me paraît péremptoire , en imprimant cette direction à leur route , les Romains se seraient imposé l'obligation d'établir deux ponts au lieu d'un seul , l'un sur le grand Rhône , l'autre sur le petit Rhône ; il ne reste pas plus de trace de ces ponts que de la prétendue route sur laquelle ils auraient été établis. Des expériences récentes tendent à démontrer que ce travail aurait été pour eux impraticable , et il est douteux que les ingénieurs modernes puissent l'aborder !

» Ce qu'en 1853 nous donnions comme une conjecture (1) relativement au milliaire n° v qui , selon

(1) Voyez notre *Essai sur les colonnes itinéraires de la voie domitienne*, page 38 et suivantes.

nous, devait porter le chiffre VIII, s'est presque changé en certitude par une découverte faite au mois de septembre 1861.

» Voici ce que nous disions à ce sujet, dans le *Courrier du Gard* du 23 septembre de cette année-là :

« Nous avons eu l'occasion de démontrer com-  
 » bien les empereurs romains tenaient à constater  
 » la part qu'ils avaient prise aux travaux exécutés  
 » sur les grandes voies militaires de l'empire ; ils  
 » élevaient, à cet effet, des colonnes qui indiquaient  
 » la date de leurs travaux, en respectant toutefois  
 » les milliaires établis sur le même point par leurs  
 » prédécesseurs.

» Ce fait vient d'être constaté, pour la troisième  
 » fois, sur le tronçon de la voie Domitienne qui con-  
 » duisait de *Nemausus* à *Ugernum*.

» Sous le pavé de la vieille église qu'on démolit  
 » en ce moment au village de Manduel, on a trouvé  
 » un milliaire d'Antonin portant le chiffre VII,  
 » comme celui de Tibère, découvert, il y a quel-  
 » ques années, au village de Redessan, son em-  
 » placement primitif, à côté d'une colonne de l'em-  
 » pereur Claude (1).

» Le milliaire nouvellement découvert est d'une  
 » conservation si parfaite, qu'en style de médaille  
 » on pourrait dire de lui qu'il est *à fleur de coin*.  
 » Il a 3 mètres 14 c. de hauteur, en y comprenant  
 » la base carrée qui servait à le fixer dans le sol ;  
 » le fût a 1 mètre 45 de circonférence et porte,  
 » comme tous ceux que nous connaissons déjà de

(1) Nous avons remarqué que, sur tout le parcours de la voie que nous traçons, les modernes, dans la construction de leurs églises, s'étaient servis des milliaires les plus rapprochés pour en supporter les voûtes.

» ce même empereur , une inscription encadrée  
 » dont les lettres n'ont pas souffert la moindre alté-  
 » ration , on y lit :

IMP. CAESAR.  
 DIVI, HADRIANI. F.  
 T. AELIVS. HADRIANVS  
 ANTONINVS. AVG. PIVS  
 PONT. MAX. TRIB. POT  
 VIII. IMP. II. COS. IIII  
 P. P. RESTITVIT.

**VII**

» Ce milliaire viendra , *il faut l'espérer*, comme  
 » ceux qui sont encore à Redessan et deux autres  
 » d'Auguste et de Claude , qu'on dégage en ce mo-  
 » ment des murs de l'église de Milhaud, enrichir  
 » nos belles collections épigraphiques et fournir  
 » de nouveaux éléments au dictionnaire géographi-  
 » que dont M. le ministre de l'instruction publi-  
 » que s'occupe en ce moment avec tant de sollici-  
 » tude ».

M. GERMER-DURAND prend la parole pour appuyer l'opinion de son honorable confrère relativement à à l'une des erreurs que celui-ci a signalées (*Ambrossum*, Saint-Ambroix) ; erreur qui l'avait également frappé , à lecture de la brochure de M. Bertrand; mais il pense que, la Commission de la topographie des Gaules faisant appel , par cette brochure même, aux recherches des sociétés locales, il serait convenable de répondre à cet appel par un travail collectif qui serait adressé , au nom de l'Académie du Gard , à M. le ministre de l'instruction publique.

Un membre propose de nommer dans ce but une commission qui soumettrait son travail à la compagnie. Cette commission est immédiatement nomi-



mée. Elle se composera de MM. Pelet , Aurès et Germer-Durand.

M Aurès termine la séance par la lecture du chapitre I<sup>er</sup> et des conclusions du chapitre II<sup>e</sup> d'un nouveau travail dans lequel il fait l'application de sa théorie métrologique à l'étude de la porte d'un temple antique d'Agrigente

---

*Séance du 27 février 1864.*

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté , le secrétaire donne lecture : 1<sup>o</sup> d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique annonçant une réunion générale des Sociétés savantes, qu'il se propose de présider et qui sera précédée de trois jours de lectures publiques, les 30-31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1864, et demandant à l'Académie de lui faire connaître les noms de ceux d'entre nous qui se proposeraient de donner lecture, à l'une des trois sections du comité (Philosophie-Histoire, Archéologie, Sciences), de notices ou mémoires inédits ; 2<sup>o</sup> d'une circulaire de M. de Caumont, président du Comité d'organisation du Congrès central des délégués des Sociétés savantes; — 3<sup>o</sup> d'une circulaire signée du secrétaire-général de la Société protectrice des animaux, annonçant, pour le 16 mai prochain, une séance solennelle et publique pour la distribution de médailles et autres récompenses « à toutes personnes ayant fait preuve, » à un haut degré, de bienveillance, de bons traitements et de soins assidus envers les animaux ».

Le président dépose les ouvrages suivants, recus depuis la dernière séance : 1° *Lettres d'un Bénédictin*, 4<sup>e</sup> série, lettre 1<sup>re</sup> ; — 2° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim. 1863, n° 43 ; — 3° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. vi, année 1863 ; — 4° *Revue de l'Instruction publique*, publiée par la maison Hachette, n° 45, 4 févr. 1864 ; — 5° *l'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 175 et 176, 15 et 22 février 1864 ; — 6° *Revue critique et bibliographique*, publiée sous la direction de M. Ad. Hatzfeld ; 2<sup>e</sup> livr., février 1864 ; — 7° *Études de mœurs. Nouvelles observations sur les fourmis, les rats, les grillons. Histoire d'une volière*, par le docteur Ebrard. Genève, 1864 ; — 8° *l'Union des Arts*, n° 2, Paris, 6 février 1864 ; — 9° *l'Union des Arts* (Marseille), 2<sup>e</sup> année, janvier 1864 ; — 10° *Des travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements*, par M. Julien Travers, br. in-8°, Caen, 1864 ; — 11° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1863, n° 4 ; — 12° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 2<sup>e</sup> série, t. ix, 1863-64 ; — 13° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. xvi, 1864 ; — 14° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont Ferrand*, nouv. série, t. iii, 1862, 2<sup>e</sup> semestre (contenant le *Cartulaire de Saurillanges*, publié par M. H. Doniol).

M. CH. LIOTARD lit un rapport sur un recueil de satires, déposé dans la séance du 31 janvier, et intitulé : *Le Progrès, tableau de mœurs contemporaines*, par un CLÉRICAL.

« Sous cette qualification un peu significative, dit-il, se cache un homme de bien, obéissant à la

plus louable inspiration : celle de présenter aux sottises et aux abus de nos jours le miroir d'un nouveau Lucile ; de mettre en relief et de tourner en ridicule , dans une série de tableaux piquants , une partie des vices qui sont le caractère de notre époque, où le mot de *Progrès* retentit constamment et trop complaisamment à nos oreilles : Progrès des idées , Progrès des lumières , Progrès dans les sciences , Progrès dans l'industrie , Progrès dans les mœurs.

» Je suis clérical avec l'auteur , ou plutôt je suis de l'avis de ce clérical , en tant qu'il s'efforce de prouver que ce prétendu Progrès est trop souvent un leurte , un mot vague et élastique , qui abrite une foule d'erreurs , de préjugés , de scandales et de mécomptes ; quand il passe en revue, à l'appui de sa thèse , le culte de l'argent , l'adoration du succès et l'innocence du fait accompli , les présomptions et l'impiété de la jeunesse , la manie du déclassement et les aspirations des populations rurales vers les vaines jouissances des grandes cités , les excentricités d'une littérature en délire , les aberrations de la fausse science , les audaces des libres-penseurs , et lorsque , dans un tableau final, il nous montre la Croix debout et lumineuse, dominant le gouffre où se sont engloutis et confondus , dans le même écroulement, les biens mal acquis , les fausses doctrines et les vanités monstrueuses , enfin toutes les statues aux pieds d'argile.

» Oui , je suis pleinement de son avis lorsque, pour combattre et guérir tous ces maux nés de la vanité et de l'ambition , il fait appel à la foi pure et à l'humilité chrétienne.

» Voilà le bon côté de l'œuvre que j'examine ; je lui dois, pour le but qu'elle poursuit , mes plus chaleureuses sympathies , mes vœux les plus ardens et les plus sincères , et je souhaite au bon

prêtre les plus éclatants succès dans sa noble croisade.

» Mais si de l'homme et du prêtre je passe à l'écrivain, au poète, alors mon approbation ne va pas sans réserves.

» Je demanderai au poète, et surtout au poète satirique, non pas cette modération dont il prétend se faire un mérite, mais le *nerf* et la pointe acérée qui sanglent et piquent jusqu'au sang; et, à ce point de vue, je ne sais s'il n'aurait pas quelque bonne leçon à puiser dans les diatribes dont nous gratifie, de temps en temps, le *vieux Bénédictin*. Je ne crains pas, dans la satire, les *haines vigoureuses* d'Alceste et la *mordante hyperbole* de Juvénal. Je ne sais pas si la guêpe que j'aperçois en vignette sur le titre du volume exprime une intention ou n'est qu'un ornement de hasard; mais je ne crains pas de dire que son aiguillon mollit, quand il devrait s'enfoncer profondément et produire une blessure cuisante et salutaire. En un mot, l'auteur me paraît frapper plus juste que fort.

» J'ajouterai que ses tableaux manquent d'ampleur et de développement; que, dans ses scènes écourtées, l'expression trahit souvent la pensée et que l'obscurité de la phrase accuse l'inexpérience de l'écrivain.

» Puis, si chaque siècle a eu ses travers, chaque siècle a eu ses censeurs; et combien de censeurs ont dit et mieux dit les mêmes choses!

» Chacun de vous a pu remarquer ces mêmes pensées attribuées au savant M. Biot.

» Permettez-moi de vous rappeler ici ses paroles, qui formaient la conclusion du spirituel discours de M. Viennet, à la réception de M. de Carné, dans la séance de l'Académie française du 4 février dernier. M. Viennet dit, en parlant de M. Biot:

« Il prédisait avec douleur que l'insatiable besoin  
 » de nouveauté jetterait bientôt les esprits dans mille  
 » routes inconnues qui les égareraient ; que l'enflure  
 » serait prise pour le sublime, le maniéré pour la  
 » grâce, la niaiserie pour la naïveté, les écarts de  
 » l'imagination pour les hardiesses du génie.

« Il nous disait, enfin, un mois avant sa mort,  
 » que la plus grande impertinence des novateurs  
 » était de donner le nom de progrès à une décadence  
 » aussi manifeste, et que le merveilleux de cette  
 » audace était de l'avoir fait croire à leur siècle ».

« Le monde vieillit ; l'humanité se renouvelle ;  
 mais l'homme reste toujours le même être, impar-  
 fait et présomptueux

« Les défauts que notre clérical veut mettre en  
 lumière sont un peu trop ceux de tous les temps,  
 ceux qui ont été frondés avec la finesse et la pro-  
 fondeur de Labruyère, avec la solide et droite  
 raison de Despréaux, avec la bonhomie spirituelle  
 de Lafontaine ; avec le pessimisme froid et incisif  
 de La Rochefoucault. A chaque reproche formulé  
 par notre clérical, pourrait répondre le même repro-  
 che tombé d'une bouche plus éloquente et surtout  
 d'une plume plus correcte.

« J'arrive ainsi au défaut capital de son livre,  
 l'incorrection. Un critique le disait, un de ces jours,  
 à propos de l'œuvre monumentale de M. Littré :  
 « Tout homme qui tient une plume, aujourd'hui,  
 doit connaître et respecter la grammaire ».

M. . . . la viole trop souvent ; et ( je ne crains  
 pas de le dire ) je suis sans pitié pour ce défaut :

« Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin . .

« Je n'achève pas, le mot serait trop dur.

« A l'appui de cette appréciation, je citerai la  
 pièce intitulée : *Le Déclassement*, satire III,  
 pag. 32.

» Pour me résumer sur le jugement de ce livre :

» La pensée ne manque pas d'élan , l'allure des vers est facile , vive et régulière ; mais l'expression faiblit souvent et pêche par l'exacuitude.

» Que l'auteur poursuive son œuvre. Il a la fibre poétique ; qu'il se préoccupe un peu plus de la clarté de la phrase et de la correction grammaticale , et il aura droit, dès lors, à mieux que des encouragements ».

La parole est ensuite donnée à M. de La Farelle, pour un rapport sur le traité de *Noologie* de M. E.-J. Pérès , d'Alais. Après un coup-d'œil sur les divers systèmes philosophiques qui , depuis les temps historiques, ont eu pour but d'étudier et de faire connaître l'origine de nos idées, leur nature, leur développement, le rapporteur continue ainsi :

« Voici, toutefois, à la suite d'Aristote et de son école, à la suite de la plus grande partie de la philosophie scolastique du moyen-âge, à la suite de Locke , de Condillac , d'Helvétius , Destutt de Tracy , Cabanis , Broussais , etc., etc., voici un psychologue contemporain , M. Pérès , qui vient déclarer , lui aussi, que la sensation est l'unique source de nos idées ; mais il nous présente sa théorie avec des modifications qui en font , en quelque sorte , une théorie nouvelle ; car , s'il professe le sensualisme le plus absolu , il n'est pas pour cela (et bien s'en faut) ce que l'on a coutume d'appeler un philosophe sensualiste , c'est-à dire matérialiste ; au contraire , il est essentiellement spiritualiste, trop spiritualiste peut-être : bien plus, il est philosophe chrétien , dans toute la force du mot.

» Comme, d'ailleurs , il a consacré dix années d'une vie laborieuse à l'étude et à la méditation de

son sujet ; comme il est consciencieux, intelligent, instruit de toutes les nouvelles découvertes de la physique, de la chimie, de la biologie, de la minéralogie, et qu'il s'efforce de les appliquer à sa science favorite, la noologie, en même temps que la méthode mathématique dont il est le fanatique partisan ; nous devons, je ne crains pas de le dire, nous devons au moins quelques heures d'une attention patiente, soutenue et bienveillante à son œuvre si longuement et si patiemment élaborée. Écoutons-le donc, avec toute la bonne volonté possible, afin de le comprendre et de saisir sa véritable pensée ; bien sûrs que nous n'y trouverons rien que de pur et d'élevé ; bien sûrs que l'examen de ses doctrines, sans nous convaincre peut-être de leur vérité, nous laissera plus instruits des mystères de l'intelligence et plus convaincus des grands principes de la philosophie.

» C'est une grande erreur, dit M. Pérès, de croire qu'il y ait plusieurs méthodes pour construire les différentes sciences ; il n'y en a qu'une seule, applicable à toutes les branches de la connaissance humaine. Cette méthode est l'analyse, c'est-à-dire l'expérience appliquée avec attention et passant toujours du connu à l'inconnu, pour en induire la vérité.

» Dans la noologie ou théorie de l'intelligence humaine, comme dans toutes les sciences physiques ou mathématiques, tous les faits qui les constituent, l'expérience nous l'apprend, se résument en un fait unique et capital dont la physiologie se retrouve dans toute les variétés de l'espèce et qui forme essentiellement *la loi* de tous ces faits subordonnés.

» Ainsi, par exemple, tous les mouvements sidéraux sont soumis à la loi d'un fait universel, observé et proclamé par Newton, la *gravitation*. La loi de l'équivalence régit les sciences chimiques



etc., etc. Sous l'éclat de ces hardies généralisations, cette immense multitude d'objets dont se compose l'univers nous apparaissent comme autant d'êtres essentiellement actifs, et cette règle s'applique aux minéraux et aux végétaux aussi bien qu'aux objets du règne animal lui-même.

» Ce principe créateur et dominant de chacun d'eux peut être appelé, en lui appliquant une expression d'Aristote, *Entéléchie*.

» Ceci posé, la noologie, devenue l'émule des sciences physiques, cherche à connaître le fait général, universel, qui sert de principe et de loi à tous les êtres humains. Et elle ne tarde pas à se convaincre que ce fait dominant et universel n'est autre chose que le *concept*.

• Le concept, ayant pour objet la représentation du monde extérieur dans le moi humain, et, par conséquent, la formation ou constitution de la personnalité humaine, le concept est, en effet, la source unique et exclusive de la connaissance chez l'homme.

» Mais que faut-il entendre par là ? Qu'est ce que le concept ? C'est le fait de l'association, de l'enchaînement des sensations, de leur action réciproque l'une sur l'autre ; et il faut d'abord remonter à ce phénomène primordial, la sensation, qui est en définitive l'élément de la connaissance, sans être encore la connaissance elle-même.

» La sensation est de deux natures : externe ou interne. La sensation externe est produite en nous par les objets extérieurs, qui agissent sur nos sens par leurs *qualités diverses* ; et nous avons autant de sens que ces objets ont eux-mêmes de qualités.

» Ainsi les êtres extérieurs sont : 1<sup>o</sup> résistants, c'est le sens du toucher qui nous met à même de leur reconnaître cette qualité ; ils sont 2<sup>o</sup> colorés, nous avons le sens de la vue pour le constater ;

3<sup>o</sup> ils produisent des sons, l'ouïe est chargée de nous en informer ; 4<sup>o</sup> des parfums, l'odorat nous en instruit ; 5<sup>o</sup> du goût, notre bouche, notre palais, notre langue, sont là pour nous l'apprendre. Et c'est toujours par le *contact* que ces informations nous sont transmises, soit directement comme par le toucher ou le goût, soit indirectement par des fluides divers, tels que l'air pour les sons et les parfums ou l'éther pour la lumière et les couleurs.

» Outre ces cinq sens extérieurs, il y en a encore un et même deux autres, que l'auteur appelle la *motilité* et la *sensation affective*, qui nous donnent la *sensation intérieure* ou *interne*.

» Remarquons-le bien, jusqu'ici la sensation, externe ou interne, n'est autre chose qu'un fait mécanique produit par l'action, par le contact des objets sur nos sens et fidèlement transmis par eux au cerveau ; mais, à la suite de ces divers mouvements, voici un phénomène bien différent, un phénomène qui ne saurait être ni palpé, ni entendu, ni flairé, ni vu, ni goûté, un *phénomène de représentation*, qui se produit dans le moi.

» Et toutefois, pour que les sensations nous fassent connaître le dehors et le dedans, pour qu'elles manifestent le principe de la personnalité à lui-même, c'est-à-dire pour qu'elles produisent la connaissance, elles doivent préalablement subir l'action toute puissante du concept : elles doivent se lier entr'elles de manière à devenir excitables l'une par l'autre et à enfanter tous les différents phénomènes de mémoire, de comparaison, de jugement, de raisonnement ; bref, elles doivent, pour parler le langage de l'auteur, se transformer *en notions*.

» M. Pérès procède ensuite à des analyses très-sagaces et qu'il appuie sur des expériences multipliées, pour établir comment notre intelligence tout entière, c'est-à-dire tout l'ensemble des notions qui la constituent, est le résultat de l'action du

concept sur nos sensations. C'est ce qu'il appelle leur *conceptualisation*. Nous ne saurions évidemment le suivre dans cette opération, et nous devons renvoyer à l'ouvrage lui-même, pour y voir comment se font, selon lui, les concepts d'espace, de temps et toutes les autres notions que nous nous représentons, nous, comme produites par l'abstraction, la généralisation, la raison proprement dite. On y trouvera encore de quelle manière l'auteur entend faire dériver, de la conceptualisation des sensations, les sentiments et les principes. Tout ce travail nous a paru aussi subtil que spécieux, et nous regrettons vivement que le temps qui nous est accordé ne nous permette pas de le reproduire.

» Mais M. Pérès ne se borne pas à prétendre que toutes nos connaissances sont le fruit du concept agissant sur les sensations; il n'aurait fait en cela que confirmer ce que nous avait déjà révélé toute l'Ecole sensualiste, notamment Locke, Condillac, Laromiguière, etc., et nous pourrions dire de cette analyse, du reste fort habile, fort délicate : *muta to nomine, de te fabula narratur*.

» Non, M. Pérès va plus loin : d'après lui, nos facultés elles-mêmes sont le produit de la conceptualisation.

» Tel est, dit-il, le phénomène de la représentation dû au concept, intervenant pour relier entre eux les éléments de la notion objective; la pensée est la reproduction de ce phénomène de représentation sous une foule d'aspects différents.

» Le sujet, en qui les sensations se sont ainsi associées de manière à produire des notions, est devenu *capable de perception et de sentiment*; il est devenu *intelligent*, à sa naissance, il était *incapable de tels actes*, la perception est le fruit d'une éducation acquise par la pratique du concept; et l'exercice du concept est une autre face du phénomène de sensibilité, *puissance dont*

l'âme est douée et qu'elle exerce, directement par la sensation, indirectement par la reproduction des sensations qu'elle a liées entre elles, qu'elle a rendues excitables les unes par les autres.

» La conscience est donc la sensibilité en acte : en un cas, directe ; en l'autre, reflexe.

» Ainsi l'intelligence est *adventice* ; c'est-à-dire qu'elle se fait elle-même, puisqu'elle consiste dans l'organisation des sensations, produite par le concept, au moyen d'une certaine force ou énergie dont l'âme humaine est douée.

» Tels sont, en abrégé, les principes fondamentaux de la noologie ou science de l'intelligence humaine, que nous allons essayer d'apprécier en peu de mots.

» *Amicus Plato, magis amica veritas.* Mon savant et ingénieux ami, M. Pérès, apprécie trop la vérité de cet aphorisme philosophique, pour trouver mauvais que je le lui applique. Qu'il me permette donc de dire ici toute ma pensée sur son intéressant ouvrage. A vrai dire, je crains qu'à force de contempler son sujet, de le regarder de près, *intus et in cute*, de le tourner et retourner dans tous les sens, d'en fouiller les replis les plus cachés, il n'en soit venu à produire, devant les yeux de son esprit, une sorte de mirage dont cet excellent esprit aura été la dupe.

» Qu'il ait mieux vu certains détails de l'œuvre intellectuelle que beaucoup de ses prédécesseurs, qu'il ait mieux disséqué les opérations de l'intelligence, et que, les connaissant mieux, il leur ait appliqué des noms plus expressifs, c'est ce que je lui accorderai sans peine. Mais, en fin de compte, n'a-t-il pas cru, de très-bonne foi, avoir trouvé une nouvelle théorie de l'entendement humain, tandis qu'il n'avait trouvé qu'une nouvelle et plus exacte nomenclature de ses produits, une nouvelle et plus savante terminologie? L'association des sen-

sations entre elles, leur excitabilité réciproque, leur réveil soudain est très-heureusement généralisé dans le mot, *concept* devenu le fait principal et dominant de tout le système de M. Pérès. Mais est-ce chose bien nouvelle, au fond ? Tous les physiologistes, et particulièrement Condillac, n'avaient-ils pas déjà insisté sur le merveilleux effet de la liaison des idées et décrit toute la portée de ce phénomène ?

» M. Pérès, s'appropriant l'aphorisme de toute l'école sensualiste et l'*oultre-passant*, affirme que non-seulement tout ce qui est dans l'intelligence a d'abord été dans les sens ; mais il ajoute que cela est vrai de l'intelligence elle-même.

» L'intelligence est adventice, dit-il ; elle se sent elle-même, par une certaine force de l'âme humaine. Entendons-nous : que signifie, dans votre vocabulaire, le terme *intelligence* ? Entendez-vous par là, purement et simplement, l'ensemble des notions qui constituent l'esprit ? Je conçois cela ; mais c'est convenu et accepté de toutes les écoles, même de celle qui admet les idées innées, lesquelles naissent d'elles-mêmes dans notre intelligence et sans y avoir été apportées du dehors, *innatæ*, nées au dedans. Mais voulez-vous prétendre, au contraire, que l'homme se dote lui-même de son intelligence, de sa faculté d'avoir des sensations, des concepts, des notions ? La chose est tout autrement difficile à comprendre. Et cependant, si nous prenons vos propres paroles, elle ne sera guères plus nouvelle. L'homme accomplit ce prodige, selon vous, par *une certaine force de son âme : Vi animæ, causas rerum cognoscendi cupidæ*.

» Qu'importe, je vous le demande, que le principe actif de la pensée chez l'homme soit appelé raison ou âme, qu'il soit placé dans la seconde plutôt que dans la première ? C'est toujours un

principe qu'il ne s'est pas donné lui-même, qu'il a apporté en naissant ; c'est la dot qui lui a été constituée par son créateur et père. Vous vous efforcez d'expliquer toute l'intelligence par l'action du concept sur les sensations, et vous en concluez que cette intelligence dérive tout entière de ces sensations ! Oui, mais à condition que l'âme aura l'énergie suffisante pour produire de tels résultats. Avez-vous fait autre chose que reculer la difficulté d'un degré ?

» Le monde, dites vous encore, est un ensemble de forces : une force est le principe de tout être, soit minéral, soit végétal, soit animal. Seulement cette force est douée d'une énergie variée, et croissante, à mesure que s'élève l'échelle de la vie propre à laquelle cet être est destiné par le Créateur. Le principe du minéral, par exemple, c'est l'affinité chimique ; celui du végétal, outre l'affinité, la faculté de se développer, de croître, de végéter ; celle de l'homme, enfin, outre les facultés subordonnées du minéral et du végétal, la faculté de vivre et de penser.

» Vous appelez ces forces, qui sont, pour la puissance divine, *des instruments de création*, *des entéléchies*, expression empruntée d'Aristote. Soit, mais cela nous empêcherait-il d'y reconnaître les monades de Leibnitz ? Et si, pour éviter le dualisme trop absolu, tant reproché à cet illustre métaphysicien, et ne pas subir son moyen de conciliation tant attaqué, l'*harmonie préétablie*, vous allez jusqu'à nier la *réalité* de la matière, vous vous serez sans doute lavé du reproche de matérialisme, mais nous vous accuserons d'être spiritualiste à l'excès ; car vous voilà retombé dans la théorie de Spinoza, l'*unité de substance*. Et, que cette substance unique soit matérielle ou immatérielle, les conséquences ne sont elles pas absolument les mêmes ? Ne choquent-elles pas



également les appréciations et les jugements de tous les hommes, comme la décision du sens commun ? Le sens commun n'a-t-il pas établi et consacré cette grande distinction des choses de ce monde : les phénomènes matériels, que l'on peut toucher, voir, entendre, sentir, goûter ; et les phénomènes intellectuels, dont notre âme seule a conscience ?

» Je m'arrête, Messieurs, et je me hâte d'arriver à une conclusion : l'ouvrage de M. Pérès, sa *Noologie* ou science de l'intelligence humaine, est incontestablement le fruit de longues et consciencieuses études ; c'est un livre plein de détails du plus haut intérêt, et d'analyses profondément ingénieuses.

» Jamais peut-être la formation de l'intelligence humaine n'avait été soumise à un examen plus subtil, plus complet ; jamais encore on n'y avait appliqué plus fidèlement toutes les découvertes nouvelles des sciences accessoires. On y apprend beaucoup de choses, parce que l'auteur en sait lui-même beaucoup, et l'on regrette vivement, après l'avoir lu, de ne pouvoir partager la conviction de son auteur ; tant cette conviction apparaît entière, ferme, sereine. C'est une *foi* dans toute la force du terme, une foi qui mérite sans contredit le respect de tous, même de ceux-là qui ne peuvent s'y associer dans toute sa plénitude ».

Le secrétaire lit, au nom de M. RÉVOIL, la note suivante relative à deux ponts bâtis par les Romains, l'un sur le Rhône, d'Arles à Trinquetailles, l'autre sur le Petit-Rhône, à Fourques :

« Dans notre dernière séance, dit-il, des doutes ont été émis sur l'existence de ponts construits à Arles par les Romains, pour établir une communication entre cette ville et le territoire des Volces



Arécomiques. J'avais, à cet égard, des souvenirs qui n'étaient pas assez précis pour me permettre d'affirmer, comme je puis le faire aujourd'hui, qu'il reste encore des traces évidentes de ces ponts.

« Je me suis donc rendu à Arles, j'ai revu ces précieux débris, et j'ai été assez heureux pour compléter ces recherches par des documents inédits et des plus intéressants, que je mets à la disposition de la commission nommée, dans la dernière séance, pour vérifier les assertions de la Commission de la carte des Gaules, en ce qui concerne la partie des itinéraires romains relative au territoire des Volces Arécomiques.

» Il existait deux ponts à Arles de construction romaine.

» Le premier, établi sur le grand Rhône, était placé obliquement par rapport au lit actuel de ce fleuve, et communiquait de cette ville à la pointe de la Camargue. En voici le tracé sur le plan que je mets sous vos yeux.

» Au pied de la machine qui élève les eaux dans la ville, on reconnaît les premiers voussoirs d'une arche et les assises d'une culée de ce grand pont. En face et sur le rivage de Trinquetailles, et dans la direction de cette arche, à la tête d'une chaussée antique qui rejoignait le Petit-Rhône, restent encore debout des blocs de maçonnerie et une sorte de grande caisse, qui formaient l'autre entrée de ce pont.

» Malheureusement, ces restes précieux sont menacés d'être ensevelis : du côté d'Arles, sous les remblais des chaussées de défense aujourd'hui en construction, et rasés, du côté de Trinquetailles, pour l'établissement du talus de ces chaussées. On m'a assuré que l'habile ingénieur qui dirige ces grands travaux était disposé à entourer d'une sorte d'hémicycle la culée en pierre de taille. Lui sera-t-il

possible de le faire ? Pourra-t-il également laisser saillir les grands blocs de maçonnerie de la pointe de Trinquetailles ? Ce serait vraiment désirable.

» J'ai dû, dans l'intérêt de la conservation des monuments historiques d'Arles, qui m'est confiée, adresser, à ce sujet, un rapport à S. Exc. M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

» Maintenant, Messieurs, il me reste à vous dire qu'il existait un pont de pierre, bâti par les Romains, sur le Petit-Rhône, au point même où se détache ce bras du grand fleuve. Cette fois, ce n'est pas un témoignage *de visu* que j'apporte ; ce sont des preuves écrites, d'une authenticité incontestable. M. Pierre Véran, secrétaire-général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, écrivait, en l'an xi de la République française, dans ses *Essais historiques*, manuscrit curieux conservé dans les archives de la ville d'Arles, les lignes suivantes :

« Tibère fit construire une voie publique qu'on  
 » appela *voie Aurélienne*, qui partait de Rome  
 » et conduisait en Espagne, en passant par Arles  
 » et Tarascon ; mais comme il y avait, aux envi-  
 » rons d'Arles, plusieurs branches du Rhône à  
 » traverser, sur la première, qui était dans l'en-  
 » droit que nous appelons aujourd'hui le *Pont de-*  
 » *Crau*, il avait été construit un aqueduc et pont ;  
 » sur la deuxième, il y avait un pont de tables.  
 » Il fallut pour traverser la troisième, qui est celle  
 » que nous appelons maintenant le *Petit-Rhône*,  
 » un autre pont. L'empereur Tibère ordonna en  
 » conséquence sa construction.

» Les vestiges de neuf piles en pierre, que l'a-  
 » baissement des eaux du Rhône fit voir en 1639,  
 » firent connaître que c'était précisément à l'endroit  
 » où les eaux se séparent pour former la branche

» du Petit-Rhône et celle d'Arles, que ce pont fut  
» construit.

» Je trouve, dans les annales manuscrites de la  
» ville, que chaque pile avait environ une toise en  
» tout sens, et 4 toises de l'une à l'autre. Au con-  
» traire, le sieur Charles Tassy, homme de soixante  
» et dix ans, m'a assuré en avoir vu quelques-  
» unes, en 1750. Il dit qu'elles avaient environ 2  
» toises en tout sens et 5 toises de l'une à l'autre» (1).

» Vous voudrez bien remarquer que je n'ai cité  
que les faits relatifs à la construction de ce pont  
du Petit-Rhône; je n'ai pas suivi l'auteur de ce  
manuscrit dans ses dissertations historiques. Il  
appartient, en effet, à la commission, à laquelle je  
confie ces documents, de discuter les suppositions  
de M. P. Vèran, et de donner son avis, si elle le juge  
à propos, sur le mérite des preuves qu'il fournit ».

Conformément au vœu exprimé par M. Révoil, ces documents sont remis entre les mains de la commission nommée, dans la dernière séance, pour étudier les voies romaines dans le Gard.

M. BIGOT termine la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée : *Mariette*. Sur la proposition du secrétaire, l'Académie, encore sous le charme de cette lecture, décide que la pièce sera réservée pour la prochaine séance publique.

(1) En ce temps-là, près des deux tiers des eaux du Rhône passaient par les bas-fonds de Bellegarde et de Pont de Crau.

*Séance du 12 mars 1864.*

Le Président lit une lettre de notre confrère M. Jules Canonge, membre honoraire, accompagnant l'envoi de deux nouveaux volumes et par laquelle il demande qu'il soit donné lecture à l'Académie de l'avant propos (p. vii—xii) de l'une de ces publications, la 3<sup>e</sup> édition de sa *Notice historique sur la ville des Baux*. Lecture est faite de ces quelques pages, où nous remarquons le passage suivant: « Tandis que MM. Joanne et Ferrand, » dans le *Guide de Paris à la Méditerranée*, tan- » dis que Mistral, dans les notes de *Mireille*, » mentionnaient ma notice, en citaient des passa- » ges et faisaient connaître le nom de l'auteur, » d'autres, sans rien en dire, puisaient large- » ment et quelquefois même textuellement, soit » dans ma description, soit dans mon récit.... Si » j'en dis ici quelque chose, c'est uniquement afin » de ne pas risquer d'être accusé moi-même de » plagiat par ceux qui rencontreront, dans cette » notice, quelque souvenir de leurs précédentes » lectures ».

Le Président dépose ensuite les ouvrages arrivés du 27 février au 12 mars :

1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XIII, 1859; t. XIV, 1860; t. XV, 1861; — 2<sup>o</sup> *Journal de D. Lépaulard, religieux du monastère de Saint-Crépin-le-Grand, de Soissons, sur la prise de cette ville par les Huguenots, en 1567*, édité aux

frais et par les soins de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons ; — 3° *Congrès scientifique de France*, XXXI<sup>e</sup> session, qui s'ouvrira à Troyes, le 1<sup>er</sup> août 1864 (programme de la session), broch. in-4° ; — 4° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, t. XIV, décembre 1863 ; — 5° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. X, n° 1, janvier 1864 ; — 6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1863, 4<sup>e</sup> trimestre ; — 7° *Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XIX, nos 1 et 2 ; — 8° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3<sup>e</sup> série, t. II, décembre 1863 ; — 9° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société de Valenciennes*, t. XVI, n° 12, décembre 1863 ; — 10° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 177 et 178, 1<sup>er</sup> et 8 mars 1864 ; 11° *Le Libérateur*, revue mensuelle des bonnes œuvres, rédigée par M. l'abbé Cloquet, 2<sup>e</sup> année, n° 15, 1<sup>er</sup> mars 1864 ; — 12° *Lettre d'un Bénédictin*, 4<sup>e</sup> série, ERRATUM à la 1<sup>re</sup> lettre ; lettres II et III ; — 13° *Suite à l'éloge de la folie d'Erasmus*, par le même ; — 14° *Souvenances*, poésies nouvelles, par M. Jules Canonge, 1864, 1 vol. in-48. Nîmes, Soustelle ; — *Notice historique sur la ville des Baux, en Provence et sur la maison des Baux*, 3<sup>e</sup> édition, par Jules Canonge, 1 vol. in-32, Nîmes, Roger et Laporte, 1864.

M. COURCIÈRE, professeur de physique au Lycée de Nîmes, et déjà *membre-correspondant* de l'Académie, est élu, à l'unanimité, *membre titulaire résidant*, en remplacement de M. Breignère.

M. l'abbé DE CABRIÈRES, grand-vicaire honoraire de Mgr l'Évêque de Nîmes, et

M. Auguste Bosc, sculpteur,

Sont nommés *membres correspondants*, également à l'unanimité.

M. Alph. DUMAS lit le rapport suivant sur un ouvrage de M. *Alex. de Lamothe*, qui avait été confié à son examen et qui a pour titre : *Mémoires d'un déporté à la Guyane française*.

« Cette histoire d'un déporté à la Guyanne est, dit-il, un excellent ouvrage populaire, qui, placé dans les mains des ouvriers des campagnes et des villes, peut exercer sur leur esprit une très-salutaire influence.

» Il leur montre, en effet, sous une forme dramatique, simple et parfaitement à leur portée, les mécomptes et les malheurs où les entraînent, en temps de révolution, les excitations politiques qui ne manquent jamais de s'adresser à eux; car les chefs des partis violents, pour atteindre leur but, ne peuvent se passer de leur actif concours, s'inquiétant aussi peu de les conduire à leur perte en cas de revers, que de leur tenir parole au jour du succès. Eussent-ils d'ailleurs l'intention de réaliser le sort fortuné qu'ils promettent, comment y réussiraient-ils, alors qu'ils sèment en tous lieux l'agitation et le désœuvrement, cause certaine de misère et de ruine?

» Qu'on le sache donc bien : l'aisance et le bonheur ne pourront jamais naître que d'une vie régulière et laborieuse.

» Cette utile vérité ressort à chaque page de l'intéressant récit de M. de Lamothe, et il la met assez en saillie pour qu'elle frappe les moins clairvoyants de ces hommes honnêtes, mais faibles, si aisément crédules aux beaux discours des ambitieux ou de leurs agents de haut et bas étage.

» Je me permettrai toutefois une observation : c'est que l'auteur aurait donné plus de vraisem-

blance aux égarements de Pierre , son héros , et , par conséquent , plus de poids encore à la leçon tirée des maux qui viennent l'accabler, si , dès le début, il lui eût prêté l'une ou l'autre de ces funestes dispositions d'esprit ou de caractère , qui plus tard, développées par les circonstances, mènent de chute en chute aux derniers degrés du vice ou du crime.

» Or, dans la première partie de l'ouvrage , le cultivateur Pierre est dépeint sous des couleurs presque assez aimables et poétiques pour rappeler l'idylle : « Telle qu'elle était , notre chambre nous plaisait , dit-il , se trouvant encore sous le charme d'un récent mariage ; le bonheur ne consiste pas dans les superfluités qui nous entourent, il est tout dans le cœur de l'homme ».

» Mais , après la Révolution de Février, et sous les influences du club, voici bien un autre langage dans la même bouche : « Du vin et de la viande , m'écriai-je. — Je n'ai pas autre chose. — Alors , de l'argent. — Je n'en ai pas , murmura Henriette d'une voix suppliante. — Je renversai la table d'un coup de pied , et m'avançai furieux vers elle. — Veux-tu me donner de l'argent ou je te tue. — Elle tomba à genoux. J'écumais de rage. — De l'argent, te dis-je , mauvaise femme , ou . . . . et je levai le poing pour la frapper ».

» Sans doute les contrastes sont des moyens à effet, mais il n'en faut point abuser ; et , quand on veut opposer un homme à lui-même, on doit s'attacher à ménager les transitions. Il est néanmoins facile de comprendre que, dans un cadre aussi restreint , l'espace fasse défaut au développement naturel du caractère et des passions ; et c'est, après tout , justice de dire de l'ensemble du tableau, à la fois moral et politique, se tire sans effort cette conclusion ainsi formulée : « Le bonheur est dans



l'accomplissement du devoir ; partout ailleurs , il n'y a que déception , misère et remords ».

» On ne peut que recommander et chercher à répandre une telle publication , tout en félicitant l'auteur de ses bonnes et louables intentions , comme aussi du bien qu'il ne peut manquer de faire en éclairant les classes ouvrières sur leurs véritables intérêts et leurs véritables amis.

» Elève distingué de l'école des Chartes, M. de Lamothé a plus d'une fois communiqué au public savant les résultats de ses travaux historiques ; et c'est comme délassément , qu'il a déjà composé plusieurs de ces écrits moins sérieux , accueillis avec empressement et faveur, ainsi que le témoigne la cinquième édition à laquelle est parvenue celui dont je viens d'avoir l'honneur d'entretenir l'Académie ».

M. le président BOUSQUET fait un rapport verbal sur quelques publications de M. *Ernest Roussel* , et insiste principalement sur l'ouvrage intitulé : *Souvenirs de l'Exposition des Beaux-Arts*.

M. L. MAURIN lit , au nom d'une personne étrangère à l'Académie , mais qui lui a déjà plusieurs fois communiqué ses ouvrages (M. *Eugène Brun* , avocat) , un morceau de prose qui a pour titre : *Souvenirs de Rome*. Nous en détachons le tableau suivant de la décadence romaine :

« . . . . . Dès ce moment , Rome déchut de sa puissance. Comme un soldat fatigué de combattre, et qui n'a plus d'ennemis à vaincre , elle aspira aux douceurs du repos. Le luxe l'amollit. Les richesses la corrompirent. Les arts voluptueux de la Grèce y développèrent les appétits sensuels. La diversité des cultes célébrés en l'honneur de cette foule de divinités étrangères, auxquelles par poli-

tique elle avait donné asile, y engendra l'incrédulité. Le droit de cité, qu'elle accorda aux peuples conquis, y amena une multitude d'individus de tous les pays qui apportèrent avec eux les mœurs et les habitudes particulières des lieux d'où ils venaient. Un nombre considérable d'esclaves affranchis s'y étaient mêlés par des mariages avec la classe libre et lui avaient inoculé, avec leur sang, la bassesse de sentiments qu'ils tenaient de leur ancienne condition. Quelques-uns d'entr'eux, qui s'étaient enrichis par l'industrie et le commerce, s'étaient ouvert les rangs de la noblesse et l'avaient discréditée. Le peuple romain ne formait plus qu'un faible noyau dans cette masse confuse de nouveaux citoyens, entre lesquels il n'existait aucune communauté d'origine. Quelques hommes conservaient seuls encore le dépôt des anciennes vertus dans le débordement de la corruption générale. Tout le reste n'était qu'une troupe de libertins, de lâches et d'efféminés, qui étaient prêts à faire le sacrifice de la liberté, pourvu qu'on leur garantît la paisible jouissance des richesses qu'ils avaient acquises. Des dictatures tyranniques s'étaient élevées par intervalles, qui avaient accoutumé insensiblement le peuple romain à la servitude; les partis, que la guerre avait forcés d'interrompre leurs querelles, les reprirent avec une nouvelle animosité: Rome tourna ses armes victorieuses contre elle-même. Elle seule pouvait se vaincre. Elle versa son sang le plus pur dans les guerres civiles et tomba expirante aux pieds de la tyrannie. Les lettres suppléèrent seules à l'éclat pâlassant de sa gloire militaire. Mais hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur de la liberté, que des écrivains célèbres de cette époque avaient déjà commencé à fleurir sous la République, et que ceux des époques suivantes parurent sous le règne d'empereurs magnanimes, qui rendirent à Rome une ombre de sa liberté ancienne. Sa dé-

cadence ne fut qu'une longue agonie. Le génie de quelques-uns de ses empereurs retarda seul sa ruine. Ses anciennes institutions étaient abolies. Son Sénat était sans autorité, son Consulat n'était qu'un titre nominal. Ses comices populaires étaient fermés. La République était dégénérée en une espèce de démocratie militaire, la pire des démocraties. Les armées élisaient les empereurs. Une insurrection militaire triomphante les élevait et les renversait tour-à-tour. Ils se succédaient presque sans intermittence, comme les personnages changeants d'une pièce de théâtre. L'empire était le jouet des caprices de la soldatesque. Il tomba dans un tel discrédit qu'il fut mis à l'encan. La plupart de ces empereurs furent des insensés, des scélérats et des impudiques. Leur histoire n'est qu'un tissu de crimes et d'infamies. Ils ont laissé derrière eux un nom odieux, qui est resté le symbole de la tyrannie, le *Césarisme*. Peu d'entre eux moururent dans leur lit. Ils périrent presque tous assassinés. C'étaient des bêtes féroces que, pour s'en débarrasser, on était réduit à étouffer dans leur propre sang. Ils n'eurent pour ministres que des eunuques et des favoris, vils instruments et instigateurs de leurs attentats. On tendait lâchement par crainte le cou au fer de leurs satellites. On cherchait à les adoucir par les plus basses flatteuries. Une adulation sacrilège eut l'audace de mettre au rang des dieux des monstres qui n'étaient pas même dignes du nom d'homme. Ils étaient continuellement en butte à des conspirations secrètes qui les rendaient ombrageux. Tous les mérites leur étaient suspects. La vertu leur semblait une protestation muette contre leurs vices, l'indépendance une hostilité déguisée, la gloire une ambition dangereuse. Le fantôme ensanglanté de l'ancienne liberté se dressait sans cesse dans leur imagination et leur montrait derrière lui une armée vengeresse

de conjurés. Ils étaient entourés d'une bande d'avidés délateurs, qui faisaient métier d'inventer des complots et en chargeaient auprès d'eux les individus dont ils convoitaient les richesses, pour se les faire adjuger en récompense de leur zèle. Sur le moindre indice, ils égorgeaient sans pitié ceux qu'ils soupçonnaient d'être leurs ennemis. Les plus illustres familles de la noblesse furent décimées sous prétexte de machinations ténébreuses tendantes au rétablissement de l'ancienne République. Le peuple, que ces excès de la tyrannie n'atteignaient pas à cause de son obscurité, y applaudissait en haine de ce fier patriciat qu'il accusait de l'avoir opprimé et auquel appartenaient la plupart de ceux qui en étaient frappés.

« On n'était jamais sûr du lendemain. Des révolutions continuelles bouleversaient l'Etat. La servitude abrutissait les âmes. Les consciences étaient démoralisées. On ne croyait plus à aucune religion. Tous les cultes étaient confondus dans un mépris commun. On se précipita dans les jouissances matérielles. Les appétits grossiers se déchainèrent. Le libertinage ne connut aucune borne. On se gorgea de festins. On dégradà la nature humaine par toute sorte d'orgies. On inaugura cette honteuse époque de saturnales que l'histoire a flétrie du nom de Bas-Empire. On semblait se hâter de jouir d'une vie précaire que le caprice d'un tyran pouvait à chaque instant vous ravir.

« L'Etat s'obéra par de folles dépenses. Il fallait nourrir le peuple affamé, que la fin de la conquête du monde avait laissé dans le désœuvrement et qui, pendant les longues guerres pour le conquérir, s'était déshabitué du travail de la terre. Il fallait l'amuser pour lui faire oublier son ancienne liberté. On lui faisait des distributions gratuites de grains. On le réjouissait par des spectacles gratuits. On faisait venir en masse des tigres, des lions, des

panthères du fond des déserts de l'Afrique. C'étaient tous les jours des courses de chars, des représentations théâtrales, des combats de gladiateurs et de bêtes féroces. On bâtissait des cirques, des théâtres et des amphithéâtres. On creusait des lacs pour faire des naumachies. Tous les empereurs, à leur avènement, ne manquaient pas, pour se rendre plus populaires, de renchérir sur les largesses de leurs prédécesseurs. Ils se construisaient eux-mêmes des palais fastueux. Ils repaissaient de richesses leurs innombrables créatures. Ils achetaient la fidélité des légions. On pressura les peuples. On établit des impôts nouveaux et on aggrava les anciens. On imposa les plus viles matières. On employa, pour se procurer de l'argent, les moyens les plus odieux que l'esprit de tyrannie puisse suggérer. On vendit les emplois. On arracha par la menace des testaments au bénéfice des empereurs. On fabriqua des complots pour dépouiller de leurs biens ceux qu'on en accusait arbitrairement. Une insatiable fiscalité épuisa toutes les sources du revenu public. L'Etat s'appauvrit. Les terres, impuissantes à nourrir leurs possesseurs, furent laissées sans culture. De vastes contrées devinrent désertes. La population diminua. On fut obligé de lever des soldats parmi les esclaves, à défaut d'hommes libres, pour composer les armées. On en vint à introduire dans l'empire, pour le défendre, les barbares mêmes qui le menaçaient. Sa division entre l'Orient et l'Occident lui avait porté un coup de mort. Il n'était plus soutenu que par ses ennemis les plus dangereux. Les Barbares du dedans ouvraient clandestinement les frontières aux Barbares du dehors. Constantinople, devenue son siège principal, en concentrait toutes les forces pour sa seule défense et laissait Rome exposée sans secours à leurs coups. Ils la prirent, la saccagèrent, la brûlèrent et la ruinèrent de fond en comble. Elle

expia sa fière domination par les humiliations les plus cruelles. La plupart de ses monuments furent détruits. Ceux qui furent épargnés sont aujourd'hui dégradés par le temps. Ses lieux historiques présentent un aspect différent, qui les rend presque méconnaissables, et le voyageur qui vient la visiter en souvenir de son ancienne grandeur, y retrouve à peine quelques traces qui la lui rappellent ».

M. EM. TEULON fait part à la Compagnie de quelques fragments traduits du poème de Lucrèce, et entre autres d'un passage du VI<sup>e</sup> chant : *Les tremblements de terre*. L'Académie y retrouve avec bonheur les qualités qu'elle a toujours applaudies dans les morceaux du même genre que M. Teulon lui a précédemment communiqués : la vigueur et l'éclat du style, la fermeté et la correction de la versification.

### **Les tremblements de terre.**

Maintenant quelle cause étrange , quel mystère  
Bouleverse le globe et fait fremir la terre ?  
Constatons-le d'abord : du sol où nous vivons  
Le dessous est pareil à ce que nous voyons :  
Il enferme en ses flancs des cavernes obscures ,  
Des gouffres que le vent remplit de ses murmures  
Des pierres et des lacs, et des fleuves hardis  
Qui roulent dans leurs flots des rochers engloutis :  
Car la terre est la même à sa superficie  
Et dans ses profondeurs , la raison le publie.

Ce principe nous mène à d'autres notions.  
Du sol on voit trembler les hautes régions ,  
Quand le temps de sa faux attaque les murailles  
Des abîmes nombreux cachés dans ses entrailles.  
Alors des monts entiers tombent en un moment ,  
En propageant au loin ce long éroulement .  
Faut il s'en étonner quand , au bord de nos routes ,  
Pour que nos monuments tressaillent sous leurs voûtes ,  
Il suffit d'un seul char , bien que d'un léger poids ?



Quand tes coursiers ardents , dociles à ta voix ,  
 Sous les orbes de fer du quadrigé qui vole  
 Ebranlent les parois du sacré Capitole ?

Quelquefois , dans le creux des vastes cavités  
 Que les profondes eaux couvrent de tous côtés ,  
 Des masses de grands blocs tout à coup sont jetées ,  
 Et le bouillonnement des ondes agitées  
 Fait vaciller le sol , comme un vase fervent  
 Suit l'oscillation du liquide mouvant ,  
 Tant qu'à l'intérieur l'essence contenue  
 Persiste à balancer sa vague irrésolue.

Quand l'ouragan , couvé dans des lieux souterrains ,  
 Tente un dernier effort et brise tous ses freins ,  
 Quand il fond sur un point et tombe en avalanche ,  
 Vers où le vent la presse alors la terre penche.  
 Les monuments bâtis sur un sol orgueilleux ,  
 S'inclinent avec elle et s'affaissent aux yeux ;  
 Plus ils sont élevés , plus leur chute est certaine ;  
 Vers la destruction leur pente les entraîne ;  
 Les poutres , du danger comme pour avertir ,  
 S'allongent en avant , prêtes à s'engloutir.  
 En voyant s'abîmer ces gigantesques masses,  
 On craint que les effets ne suivent les menaces ,  
 Que la nature enfin ne veuille en même temps  
 Exterminer le monde et tous ses habitants.  
 Et si les vents parfois ne reprenaient haleine ,  
 Rien ne pourrait garder hélas ! l'espèce humaine  
 De courir à la mort. Mais, sans être lassés,  
 Toujours provocateurs et toujours repoussés,  
 Ils passent tour-à-tour du repos à la lutte.  
 Aussi , lorsque le globe est voisin de sa chute ,  
 Une vaine terreur est tout ce qu'il ressent.  
 Il se courbe d'abord , et puis se redressant ,  
 Après avoir rasé le néant qu'il côtoie ,  
 Par sa pesanteur même il retrouve sa voie.  
 C'est ainsi , Memmius , par toutes ces raisons  
 Que l'on voit chanceler les murs de nos maisons ,  
 Et le balancement , au sommet plus visible ,  
 Au centre est plus léger , à la base insensible.

De ces convulsions la cause est bien souvent



L'impétuosité de quelque horrible vent  
 Accouru du dehors et né dans le mystère ,  
 On peut être enfanté dans le sein de la terre .  
 Le tourbillon s'engouffre aux noires cavités .  
 Envahit en tout sens ces antres sans clartés ,  
 En affreux grondements fait éclater sa rage ;  
 Puis , lorsque sa fureur force enfin le passage ,  
 Aux profondeurs du globe il fuit en vagabond ,  
 Et s'échappe en creusant des abîmes sans fonds .  
 Ainsi fut autrefois Sidon bouleversée ,  
 Ainsi fut, dans la Grèce, Egine renversée ,  
 Subissant l'une et l'autre , en des climats divers ,  
 L'affaissement du sol , l'inclémence des airs .  
 Combien d'autres cités , et leurs hautes murailles  
 Rentrèrent sous la terre , en ses vastes entrailles !  
 Et que d'autres encore, au sein des flots amers ,  
 Avec leurs citoyens engloutirent les mers !

Quand la force du vent ne peut trouver d'issue ,  
 Sa masse turbulente alors se distribue  
 Dans les pores du globe , et voulant en jaillir  
 Il produit un frisson qui le fait tressaillir .  
 C'est ainsi que nos corps, saisis d'un froid extrême ,  
 Sont contraints de trembler en dépit de nous-même .  
 D'une double terreur les hommes agités,  
 Redoutent à la fois, dans ces calamités ,  
 Et le sol qui les porte et le toit qui les couvre .  
 Ils craignent que, brisant la terre qui s'entr'ouvre,  
 La nature soudain, par ces déchirements,  
 Ne replonge au chaos les tristes éléments,  
 Et, pour combler enfin cet effroyable vide ,  
 N'y jette les débris dont le monstre est avide .  
 Vainement ils diraient à l'aspect du trépas :  
 « Le globe est immortel, il ne périra pas » .  
 En voyant le danger si terrible apparaître ,  
 L'aiguillon de la peur dans leurs âmes pénètre :  
 Ils sentent sous leurs pas le sol se dérober ;  
 Dans le gouffre infernal ils tremblent de tomber ,  
 Et que le monde entier , sapé dans ses racines ,  
 Ne soit plus qu'un amas de confuses ruines .

---

*Séance du 26 mars 1864.*

Le président communique à l'Académie une lettre, datée de Nice, dans laquelle M. Nicot, tout en annonçant son prochain retour à Nîmes, persiste à demander la vétérance, l'état de sa santé ne lui permettant pas, dit-il, de remplir ses obligations de secrétaire-perpétuel ni même d'académicien. Sur la proposition d'un membre, l'Académie, après en avoir délibéré, décide que le nom de M. Nicot restera inscrit en tête de la liste des membres titulaires et que son titre de secrétaire-perpétuel lui sera maintenu, lors même que, après son retour à Nîmes, il ne pourrait remplir les fonctions attachées à ce titre. Elle charge son président de faire connaître à M. Nicot cette décision et d'être auprès de lui l'interprète des sentiments de reconnaissance qu'elle lui a voués.

Le secrétaire donne lecture : — 1° d'une dépêche de M. le préfet du Gard, accompagnant l'envoi du n° 10 du *Catalogue des Brevets d'invention* ; — 2° d'une lettre du secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar, accusant réception du volume de nos *Mémoires* (1862) ; — 3° de la lettre de remerciement de M. l'abbé de *Cabrières*, élu membre-correspondant dans la dernière séance.

Le président dépose les ouvrages suivants, qui lui sont parvenus du 12 au 26 mars :

1° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen*, année 1863 ; — 2° *Il ne faut jamais dire : Fontaine...*, proverbe en un acte et en vers, par M. Louis Chalmeton ; — 3°

*Sonnets. — Voyages. Fantaisie. Sentiment. Descriptions. Réflexions. Variétés. Histoire*, par M. A. de Flaux. 1 vol. in-8° ; — 4° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 479, 15 mars 1864 ; — 5° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer*, n° 4, janvier 1864 ; — 6° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des Animaux*, t. x, n° 2, févr. 1864 ; — 7° *Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire*, t. vii, année 1863, 3<sup>e</sup> livr., juillet-août-septembre ; — 8° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. xvii, n° 1, janvier 1864 ; — 9° *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1<sup>e</sup> série, t. v, comprenant les années 1853, 1854 et 1855 ; 2<sup>e</sup> série, t. ii, comprenant l'année 1861-1862 ; — 10° *Catalogue des Brevets d'invention*, année 1863, n° 10 ; — 11° *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Fr. Guizot, t. vi.

M. L. ALÈGRE, de Bagnols membre non-résidant, assiste à la séance et lit les deux notes suivantes, sur des objets d'antiquité récemment découverts aux environs de Bagnols. Tous ces objets sont reproduits dans des dessins fort bien faits, que M. Alègre met sous les yeux de l'Académie.

« Sur le territoire de la commune de *Saint-Michel-d'Euzet*, au quartier du *Bec*, le nommé Borély voulut, pour occuper ses journées d'hiver, déblayer quelques pans de mur, dans l'une de ses terres, il se fit aider par L. Dupoux, son compatriote. On savait depuis, plusieurs années, qu'il pouvait exister là des traces de vieilles constructions. La tradition populaire désigne, sur le monticule voisin, l'emplacement d'une ancienne bourgade. Et en effet, des restes de bâtisse, des fragments de

poterie et la configuration même des lieux feraient supposer qu'il y eut là des habitations réunies.

» C'est à environ 20 mètres (ouest) du monticule, et sur la partie où s'arrête la déclivité du sol, que le soc de la charrue rencontrait, presque à fleur de terre, un obstacle dont les curieux campagnards voulurent connaître la cause. Trois journées de deux hommes ont mis à découvert le monument dont nous donnons ici le dessin. C'est une espèce de bassin rectangulaire, de 3 mètres 10 centimètres de longueur sur 2 mètres de large. Sa hauteur est de 1 mètre 30 centimètres. Les parois et le fond, faits en béton mêlé de briques rouges concassées, ont plus de 45 centimètres d'épaisseur. L'intérieur, enduit d'un espèce de mastic qui résiste au choc des pieux, offre une surface lisse, correcte et qui présente un mètre 25 centimètres de large sur 2 mètres 45 centimètres de long.

» Que pouvait être ce monument de l'époque gallo-romaine?... Nous serions tenté de croire que c'était un bassin (*cisternium*). On sait que les anciens construisaient ainsi des réservoirs artificiels. Varron et Columelle mentionnent des citernes recouvertes de tuiles et établies, comme celle que nous voyons au *Bec*, même à fleur de terre. Je hasarde ici cette opinion, mais je sollicite l'avis des savants archéologues du Gard, qui s'intéressent à tout ce qui touche à la science et à l'histoire locale.

» La planche, jointe à cette note, retrace quelques fragments de vases, anses et *tegulæ*, trouvés dans la même terre du sieur Borrély. Il y a encore une pierre qui, selon la naïve interprétation des paysans, est percée de deux trous pour y poser les bases d'une enclume; cette pierre a 60 centimètres sur 56, et 25 d'épaisseur.

» Le nommé Mercier, autrefois propriétaire du champ au milieu duquel se trouve le monument

que nous venons de décrire, avait, il y a environ 30 ans, déblayé l'intérieur de ce bassin, et il nous a assuré avoir trouvé là un *boisseau* de vieilles pièces qu'il appelait des *deniers*. Ces pièces se sont perdues depuis, et quelques-unes, disait-il, ont longtemps servi à sa femme, comme moules à boutons, que l'on perforait facilement au milieu.

» En venant m'aviser de leur découverte, les sieurs Borrély et Dupoux m'ont chargé d'en donner connaissance à l'administration supérieure. Ils désirent savoir si on doit abandonner ce vieux débris des temps anciens, et remettre les lieux dans l'état où ils se trouvaient naguère, afin de les rendre de nouveau à la culture ».

Voici la seconde note :

« Un paysan vient de découvrir, dans la commune de Tresques, à la partie du territoire appelée *Bouyas*, quelques objets antiques dont nous donnons ici le dessin. Ces objets, que nous avons recueillis avec soin, étaient sous de grosses pierres de taille irrégulières, déposés à environ 1 mètre 50 cent. sous le sol sablonneux. Ils portaient tous des traces profondes d'incinération; et la seule médaille qui aurait pu préciser une date certaine de l'époque où ces objets ont été enfouis est presque entièrement comme carbonisée. Aucune inscription n'a été encore mise au jour; mais il est à remarquer que les granges voisines et la route même se trouvent sur l'emplacement d'anciennes habitations. Des bassins en béton, des objets en bronze et une fort belle pierre gravée représentant une Cérès antique ont été recueillis ou trouvés au même endroit.

» Tout nous a paru digne d'intérêt. L'élégance des deux coupes cannelées, la légèreté des vases de verre, la forme de cette espèce de mortier en mar-

bre blanc, peu profond et dans lequel a été trouvée encore une pierre arrondie comme destinée à écraser ou des parfums ou des sels.

» Il nous est agréable, messieurs, de vous signaler cette découverte, comme aussi de vous assurer de toute la sollicitude de votre humble confrère pour ce qui se rattache aux antiquités de notre pays.

*Liste des objets trouvés et dessinés.*

- 1 Vase en bronze de 30 cent. de diamètre (bol ou bassin). (*Patina*).
- 2 Deux coupes cannelées de 20 cent. (*Patera*).
- 3 Candelabre de bronze, haute tige (25 cent.)
- 4 Anses en bronze, 10 cent.
- 5 Deux vases en poterie, de 20 et de 12 cent.
- 6 Deux vases en verre, de 18 et 12 cent.
- 7 id. (*Ampullæ*).
- 8 id. aplatis par le feu.
- 9 Poterie, verre, tuiles, etc.
- 10 Marbre, 26 cent. de diamètre.
- 11 Silex, 4 cent.

M. Léon Alègre joint à ces communications le *fac-simile* de l'inscription suivante, existant dans la vieille église rurale de *Saint-Saturnin*, commune de Gaujac, et qui lui a été indiquée par M. Dupuy, instituteur de cette commune :

D. M.  
L·TACITI·SEVERI  
L·TACITVS·IANVARIS  
L·TACITVS·SEVERINVS  
L·TACITVS SEVERVS  
FILI·PATRI  
OPTIMO

C'est-à-dire : « Aux dieux mânes de Lucius Tacitus Sévèrus ; Lucius Tacitus Januarius, Lucius

Tacitus Sévérinus et Lucius Tacitus Sévérus, ses fils, au meilleur des pères ».

M. le docteur PH. BOILEAU DE CASTELNAU donne lecture de la première partie d'un mémoire intitulé : *Des enfants naturels, devant la famille et devant la société.*

L'auteur de ce mémoire pose en principe que « chacun doit nourrir ses enfants. La nature et le bon sens le disent, avec la loi romaine : *Unusquisque sobolem nutriat.* (De Infant. exp.).

» Qu'est-ce qu'un enfant naturel ? — Un enfant né hors du mariage, hors des conditions légales qui le régissent.

» Quelle position se fait celui qui enfreint les lois ? — Il est exposé à être poursuivi, il est passible de pénalité et de dommages envers la partie lésée.

» Le père et la mère d'un enfant naturel ne peuvent, parce qu'ils ont violé certains articles de la loi, se mettre à l'abri des devoirs qu'elle impose dans d'autres.

» Le mariage est une institution établie pour régler l'entretien de l'espèce humaine, assurer aux enfants la vie morale et matérielle, et pour garantir à la société le fonctionnement de l'être nouveau.

» Les parents doivent élever leurs enfants, les nourrir, les vêtir; ils sont responsables de leurs actes jusqu'à la majorité. (Code Nap., art. 203).

» La société qui a mission de protéger les individus, qui prend fait et cause pour les offensés, qui a la tutelle de tous ses membres, ne peut refuser son action aux enfants naturels. — *Homo res sacra homini.* Elle a pour devoir de les mettre à la charge de leurs parents, aidés, en cas d'indigence, par l'assistance publique.



» Le nouveau-né, lorsqu'il est survenu hors du mariage, constitue le corps d'un délit. Il est lui-même le corps d'un dommage occasionné à lui-même; il est la propriété et propriétaire de la propriété endommagée, de sa propriété la plus précieuse, la plus importante, la plus réelle, celle qui lui appartient incontestablement: sa vie et ses attributs; il est corps et victime d'un délit.

» Plus ses parents, ou l'un d'eux, sont bien placés dans le rang social qui l'a vu naître, plus est grave la nuisance occasionnée à l'enfant, et plus est grave le délit qui le prive de cet héritage. Il est plus grave, parce que ceux qui occupent un rang social élevé ont (ou devraient avoir) une éducation suffisante pour les garantir d'une infraction aux lois de la nature, à celles du sentiment religieux et à celles de l'Etat.

» Ces lois sont bien connues.

» Un père et une mère sont tenus de prendre soin de l'éducation de leurs enfants, soit naturels, soit légitimes, et de leur fournir des aliments jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie. (Merlin, *Répert.*, art. *Enfant.*)

» Les pères et les mères et les autres ascendants doivent des aliments à leurs enfants et petits-enfants, jusqu'à ce qu'ils puissent s'en procurer par le travail (Code civil, art. 203).

» L'éducation, c'est l'action de pourvoir à la nourriture d'un enfant, à son habillement, à son logement et à son instruction (Merlin, *Répert.*, art. *Education*).

» Regardons la position de l'enfant naturel non reconnu, celle de l'enfant trouvé: « Tous les fils qui l'attachaient à son père ou à sa mère, à ses ascendants et à ses collatéraux, sont rompus. Tous les rapports que sa naissance avait établis entre lui et ses parents, sont détruits; la chaîne généalogique qui les unissait est brisée; l'ouvrage même

de la nature, ses droits sacrés, ses droits imprescriptibles, tout a disparu. Cet enfant existe; mais, ne connaissant point son origine, il est placé comme par le hasard sur la terre ». Le jurisconsulte Loiseau, à qui ces paroles sont empruntées, aurait dû ajouter : « ... sur la terre, dont il ne peut jouir, à laquelle il ne peut toucher, qu'il n'a pas le droit d'embellir, de perfectionner par son travail, à laquelle il ne peut demander le fruit de ses sueurs, parce que des parents criminels l'ont privé de sa portion ».

» Aussi, continue le même auteur, tous les  
 » législateurs ont-ils porté des peines sévères  
 » contre les parents qui abandonnent leurs enfants.  
 » Ils ont frappé d'anathème ce père cruel, cette  
 » mère barbare qui livrent leur postérité à la  
 » commisération des autres, quand eux mêmes  
 » sont sans pitié et sans commisération ».

» A Rome, l'exposition d'un enfant a toujours été considérée comme un crime révoltant. C'était commettre un assassinat et même un parricide : *Necare videtur, non tantum et qui partum præfocat, sed et is qui abjicit, et qui alimonia denegat, et qui publicis locis, misericordiæ causa, exponit, quam ipse non habet* (Paul. Digest., 25, 3, 4).

» L'exposition était assimilée à l'homicide et même au parricide. Selon la moralité de l'action, l'auteur de l'exposition subissait la peine portée contre les assassins, lorsque l'enfant était abandonné dans un lieu désert, où il devait mourir de faim (Loiseau, *Traité des Enfants naturels*).

» Ce n'est pas trop de comparer l'abandon de l'enfant au parricide. Examinez le crime depuis son origine jusqu'à ses conséquences. L'enfant naturel est soumis à une série de souffrances morales et physiques. Cette position est pareille à celle des gladiateurs qui s'entre-tuaient, ou combat-

taient les bêtes féroces pour l'amusement du peuple-roi, et à celle des esclaves goudronnés qui éclairaient les orgies des débauchés de ce grand peuple.

» L'enfant est mort vivant. Il est mort dans la société où il est jeté ; il est mort par la privation de tous les avantages qu'elle donne ; il est mort pour les garanties qu'elle assure à tous ceux qui sont nés dans son sein. Il n'a personne à qui réclamer le lait qui doit nourrir ses premiers jours, ses premières heures ; il est plus mal placé que le produit de l'animal domestique, que l'on élève le mieux possible pour profiter de son travail. Est-ce que le travail de l'homme n'est pas aussi précieux ?

» L'enfant abandonné est plus mal placé que le produit de l'animal sauvage, qui a la liberté de pâture sur toute la terre, et que le propriétaire ne peut tuer sans en acheter le droit.

» Sous l'ancienne législation française, les tribunaux ont toujours regardé l'exposition comme un crime ; ils ont constamment infligé à ses auteurs des châtimens d'après la gravité du fait et des circonstances. (Loiseau, et le *Répert.*)

» Quant à leurs droits civils, l'ancienne législation française prêtait aux bâtards l'assistance ; mais, pour défendre les intérêts de la famille, il ne pouvait hériter, selon l'ancienne maxime : « Batard » ne succède pas ».

» Les coutumes de quelques contrées les appelaient à la succession de la mère. Ils ne pouvaient non plus disposer de leur bien. — S. Louis leur permit d'aumôner ses établissements. Il leur permit aussi d'acquérir des immeubles ; faculté qui leur était interdite antérieurement.

» Cette législation voulait que l'obligation de fournir des aliments fût réciproque entre l'enfant naturel et ses parents. Au nom de la morale, et pour prévenir la procréation illégitime, il aurait

été équitable de priver les ascendants des secours procurés par des enfants de cette catégorie.

» L'enfant naturel avait le droit de contraindre le père et la mère de le reconnaître. Il est vrai que la législation imparfaite conduisit à des abus scandaleux, contre lesquels Daguesseau s'éleva. Le souvenir de ces abus a jeté nos législateurs modernes dans un extrême opposé, et les a portés à refuser à l'enfant naturel le droit de rechercher son père, alors qu'il peut invoquer les preuves les plus évidentes et les moins équivoques ; « ce qui (dit un auteur de nos jours) est à la fois un déni de justice pour l'enfant, et une immunité scandaleuse pour son père » (1).

» Lorsque les deux parents étaient libres des liens du mariage, les Décrétales déclaraient que la légitimation des enfants était la conséquence nécessaire du mariage subséquent, sans qu'il fût besoin du consentement des époux. Aujourd'hui, il faut une déclaration expresse.

» D'après la jurisprudence constante du royaume, le bâtard, dont l'éducation avait été négligée et qui n'avait point appris de métier, pouvait répéter les aliments, pendant toute sa vie, à son père et à ses héritiers (Arrêts du parlement de Paris, 19 juillet 1752, et 9 juillet 1765).

» Les filles recevaient une dot, lorsqu'elles se mariaient sans profession (Loiseau). Aussi existe-t-il une foule d'arrêts qui ont condamné le père naturel et, à défaut, la mère à fournir des aliments à leur bâtard.

» Il est à remarquer, ici, que le père était poursuivi, en premier lieu ; et, seulement à son défaut, la mère supportait les charges de l'enfant.

(1) Fern. Desportes, *Essai hist sur les enfants naturels*. Paris, 1857.

» Henri II, consultant le principe de la conservation de l'enfant et de la responsabilité de la mère, obligeait la femme non mariée à déclarer sa grossesse, sous peine d'être considérée comme infanticide et punie de mort, si l'enfant ne naissait point vivant (Ordonnance de Henri II, février 1556). L'ordonnance de 1670 accordait à la fille trompée de porter plainte en *gravidation*, de poursuivre son séducteur par voie criminelle, de demander des dommages-intérêts, l'avance des frais de gésine, ceux des mois de nourrice et la fourniture des aliments à l'enfant.

» L'on a eu tort de dire : « Les incapacités qui frappent l'enfant naturel lui sont imposées, dans l'ordre civil, par la morale et par la saine politique ». (Fernand Desportes.)

» C'est le contraire qu'il fallait dire : il y a immoralité à laisser sans subsistance, sans éducation, sans secours, un être que l'on a engendré; il y a eu immoralité à séduire la mère. Et c'est rendre facile la séduction, si aucune responsabilité ni aucune charge ne sont imposées à ceux qui l'exercent.

» C'est aussi une faute de s'être laissé séduire par elle. Car la mère est souvent partie active, presque toujours partie attractive; jamais elle n'oppose une résistance morale ou physique suffisante. La responsabilité doit être partagée.

» La politique est le résultat synthétique de la moralité des individus et du bon ordre des familles. C'est un pseudo-bon ordre que celui qui n'est qu'à l'extérieur.

» L'exclusion absolue de l'enfant naturel n'est qu'un ordre fictif, apparent et même négatif; en ce sens qu'il favorise le désordre dans les familles, à cause (dirons-nous sans cesse) de la facilité qui résulte de la non-responsabilité des actes du père et de la mère ».

L'auteur du Mémoire examine ensuite les moyens pris pour empêcher la procréation des enfants naturels et en discute la valeur ou plutôt en montre l'impuissance. Il retrace les dispositions législatives en faveur des enfants naturels, dispositions qu'il trouve insuffisantes et encore trop exclusives.

« C'est dans l'intérêt des familles, dit-on, c'est pour conserver leur honneur et maintenir le respect dû au mariage que l'on repousse le bâtard.

» Naguère aussi, le droit d'aînesse, sacrifiant les cadets, *quorum pars magna fui*, était regardé comme nécessaire à l'intérêt, à l'honneur et à la conservation des familles. Ce droit a été détruit partiellement; et la famille, au lieu d'être réduite à un seul représentant, en a plusieurs; au lieu d'une seule branche pour la soutenir, la continuer, il y en a un plus grand nombre.

» L'instruction étendue à tous les enfants a accru l'activité humaine. Les grands travaux ont été entrepris, ils ont embelli la terre et augmenté sa force, autrement que ne l'ont fait le droit d'aînesse et les guerres.

» Cette amélioration imprévue, inconcevable alors, indique ce qu'obtiendrait la société relevant la dignité des bâtards; car les cadets étaient considérés comme des bâtards, au moins comme des suppléants de l'aîné : privation du patrimoine ou réduction à un *minimum* d'existence, obligation de prendre une position qui les forçait au célibat. Après avoir supporté les charges de l'Etat, versé leur sang sur les champs de bataille, s'ils en revenaient, ils retournaient chez leur frère aîné ou chez l'aîné de leurs neveux, reporter la petite légitime qui leur était allouée; et ils devenaient les premiers serviteurs dans leur ancienne maison paternelle.

» Le père, en parlant de l'aîné, disait : « Mon fils » ; les autres étaient appelés par leur prénom.

Cet usage existe encore dans les campagnes. L'oncle disait : « Mon neveu », en parlant de l'ainé ; pour les autres , il suivait le même usage que le père.

» La société a trouvé la famille toute faite ; elle s'est basée sur elle. La loi l'a réglementée , lorsque des lésions des facultés affectives ou du sens moral y ont introduit la perturbation.

» Rendre inégales les conditions d'êtres créés par les mêmes parents , était une atteinte portée à la famille , par conséquent une lésion des sentiments naturels et fondamentaux d'où elle émane.

» Les institutions qui lui ont porté atteinte par le droit d'aînesse ont eu rudement à en souffrir. Les cadets , ces bâtards de convention, sont rentrés dans la famille. Donnons aux enfants naturels un sort meilleur , ils accroîtront le bien-être des nations.

» Le premier Consul l'a dit dans le conseil d'Etat : « Vous recherchez toujours l'intérêt des héritiers. Il n'y a pas de comparaison entre l'intérêt pécuniaire de quelques individus et l'existence d'un enfant. L'Etat gagnerait un bon sujet , un bon citoyen , au lieu d'un membre vicieux , parce qu'on l'aurait flétri ».

---

*Séance du 9 avril 1864.*

Après la lecture du procès verbal, M. COURCIÈRE, élu *membre-résidant* depuis le 12 mars , offre ses remerciements pour le nouveau titre qui vient de lui être conféré et qui le rattache plus intimement encore aux travaux de la Compagnie.



Le Président lit la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Nicot, en réponse à celle par laquelle il lui avait fait part de la décision prise dans la dernière séance :

« Nice, le 31 mars 1864.

» Monsieur et cher Président,

» Je m'empresse de répondre à votre bonne lettre  
 » qui m'annonce la récente délibération de l'Académie. Cette délibération me flatte et me touche  
 » même si profondément que, malgré mon vif désir  
 » de passer dans un entier repos et dans un complet oubli les quelques jours douloureux qui me  
 » restent encore, je sens que je ne puis décliner le  
 » nouveau témoignage d'indulgente amitié que me  
 » donnent mes excellents confrères. Je conserverai  
 » donc le titre et je m'en honorerai toujours. Dites-  
 » le leur bien, en attendant que j'aie leur offrir  
 » moi-même l'expression de ma gratitude, de  
 » mes regrets et de mon dévouement.

NICOT ».

Le secrétaire communique la correspondance :

1° La lettre de remerciement de M. *Auguste Bosc*, sculpteur, élu *membre-correspondant* dans la séance du 12 mars; — 2° une circulaire de l'Académie de Mâcon, annonçant qu'elle ouvre pour 1864 un concours de poésie sur le sujet suivant : *Vercingétorix*; — 3° un accusé de réception du volume des *Mémoires* de 1862 de la part de la Société des Antiquaires de la Morinie; — 4° une lettre de M. de La Farelle, actuellement à Anduze, et qui renvoie au secrétaire de l'Académie, avec prière d'en donner lecture en séance, la lettre suivante qu'il a reçue de M. Pérès, au sujet du rapport fait par lui (séance du 27 février) sur le traité de *Noologie* :

« Alais , 6 avril 1864.

» Mon cher ami , je viens de lire dans l'*Opinion du Midi* le compte-rendu de la séance de l'Académie du Gard où vous avez manifesté l'idée que vous vous êtes faite de ma *Noologie*. Je ne mérite pas tous les éloges que vous faites de moi et je ne les accepte que comme un nouveau témoignage de la bonne amitié qui nous unit depuis si longtemps. Je ne suis donc pas satisfait ; car je tiens tout autant à votre conviction qu'à votre estime. Je tiens beaucoup aussi à celle de vos collègues. Et j'en poursuivrai l'acquisition avec la force de volonté que vous me connaissez , une volonté castillanne allant vers sa fin jusqu'à y avoir abouti.

» J'ai défini la sensation en montrant , par l'expérience , qu'elle est une traduction opérée par l'âme elle-même , en des modes de son activité, de l'effet purement physiologique produit sur ses organes par la qualité objective , médiatement ou immédiatement. Un tel phénomène , s'il n'était métaphysique, ressemblerait à ces créations, qu'opère la chimie, de mixtes en qui on ne découvre aucune des qualités que possédaient les agents de leur composition , manifestant des qualités contraires à celles de leurs éléments. La cause de cette transsubstantiation n'est donc pas un être isolé, une monade ( $\mu\omicron\nu\acute{\alpha}\varsigma$ ) ; car il est , au contraire , comme je l'ai dit mainte fois , tout portes et tout fenêtres. Il n'y en a pas de tels dans la création. Effectivement l'âme agit sur son extérieur aussi bien qu'elle en subit l'action. L'embryogénie nous la montre se construisant un organisme , et la noologie nous la fait voir s'acquérant une intelligence , en mettant en jeu l'organisme qu'elle s'est donné.

» Cette dernière œuvre , toute merveilleuse qu'elle est , je l'ai fait voir par l'analyse d'une foule de faits , consiste à associer les sensations conco-

mitantes de l'effet de qualité, dans le but et avec le résultat d'obtenir la représentation de la qualité par celle de sa forme; d'où résulte une notion qui prend droit de cité chez le sujet pensant, y vit de sa vie et y subsiste à la manière de sa cause, sans y avoir de lieu. Elle n'a de place que dans le temps, mais elle en est encore indépendante; car elle en donne la représentation au sujet: elle concourt à faire le temps et elle n'en est pas faite.

» Ce phénomène de conceptualisation est analogue à celui de la liaison des idées, si souvent remarqué depuis Condillac; mais il en diffère essentiellement en ce qu'il constate la manière d'être de la qualité spécifique, abstraction faite de toutes les diversités d'objet, de temps, de lieu, etc. Ainsi se forment les notions des phénomènes de l'intérieur aussi bien que de l'extérieur; des qualités affectives comme des objectives: sentiments et perceptions entrent par la même porte, celle de la conscience, moyennant l'intervention du concept.

» Sans doute la notion n'est qu'un moyen de représentation; mais elle a cette vertu de nous faire acquérir, avec toute la force de persuasion inhérente à la sensation, cette conviction qu'il y a, hors de nous, dans les objets, une condition qui rend la qualité inséparable de sa forme.

» Cette condition ne peut être manifestée que par l'expérience. C'est la fixité des lois de la nature qui fait la solidité de l'humaine raison. La science d'Euclide ne jouit d'aucun privilège sur les autres: s'il plaisait au Créateur de faire subsister ses créatures et de les faire communiquer entre elles sans l'étendue, le livre du géomètre grec ne serait plus qu'un roman. Vous comprenez que la philosophie expérimentale ne peut se payer d'une métaphore: la notion de loi implique l'existence de sujets qui y obéissent. En ce cas-ci, c'est la rectitude de l'ac-

tion des sujets qui donne lieu à la conception des lois naturelles.

» C'est sur cette considération que je me suis appuyé pour acquérir la certitude de l'existence, hors de nous, d'êtres, analogues à l'âme humaine, exerçant et subissant des actions, comme elle, par contiguïté, plus ou moins au loin, moyennant des intermédiaires. Si Leibnitz eût été physicien et chimiste, il n'eût pas rêvé la monade.

» La chimie nous a fait connaître la nature de ces êtres appartenant au règne inférieur. Ce sont des substances essentiellement actives, ne se manifestant que par leur action, par les effets de leurs qualités, créant l'étendue par l'exercice de leur activité, en ce qu'ils éloignent les autres êtres de leurs lieux respectifs; d'ailleurs invisibles, impalpables, indivisibles. Tels sont les atomes. Nul chimiste ne doute aujourd'hui de leur existence, parce qu'ils la lui font peser et nombrer, qu'ils prêtent leur réalité aux formules de l'équivalence, qu'ils en subissent la loi.

» C'est à ces êtres et à leurs analogues, répandus dans les règnes supérieurs, que j'applique le nom d'*entéléchie*, parce qu'ils justifient pleinement par leurs allures la valeur étymologique de ce terme grec. Chacune tend à sa fin avec plus ou moins de rectitude, suivant qu'elle est douée de proportions plus fortes d'instinct pour une quantité moindre d'intelligence. La raison est destinée à compléter, en nous, l'insuffisance de l'instinct. En ceci consiste notre liberté; d'où dérive notre responsabilité.

» Oui, sans doute, l'âme est une entéléchie, (un atome, si vous voulez,) de même nature que celle du règne animal, du règne végétal, du règne minéral. Et elle préside à tous les phénomènes de la vie végétative, de la vie animale et de la vie subjective en nous. Ainsi elle est dans le corps,

mais elle n'est logée dans aucune des parties : à toutes elle fait leur place , comme la fait le dignitaire aux personnes de son cortège , mais il ne la reçoit pas d'elles. Probablement l'endroit où l'âme exerce son action sur l'organisme et en subit la réaction est à la commissure du cerveau, du cervelet et de la moëlle allongée. Là est le vrai nœud vital. Quiconque y toucherait produirait instantanément la mort , immédiatement , et non pas consécutivement à l'asphyxie, comme au cas de la lésion du nœud vital signalé par M. Flourens.

» C'est en cet être infinitésimal , les expériences de vivisection et d'éthérisation ne permettent pas d'en douter, c'est en cet être que se passent tous les phénomènes de la sensibilité , que prennent naissance ces notions en nombre infini, impérissables comme la substance en qui elles se forment , représentant en elles le monde extérieur , réalisant ainsi fort naturellement , sans miracle , le phénomène de l'harmonie du microcosme et du macrocosme , que Leibnitz avait cru être préétablie : par le simple phénomène de la conceptualisation des sensations. Quelle grandeur dans un être dépourvu d'étendue, pétri seulement d'activité !

» Et pourtant la sensation n'est pas la connaissance. Ce rapport entre l'intérieur et l'extérieur subjectif s'établit , en la conscience , par la vertu du concept qui , rappelant en elle des effets de présence antécédents, indépendamment de l'action de la qualité qui les a produits , fait naître en la conscience cette conviction qu'il a existé un moment antécédent à cette actualité et que ce moment a été marqué par une action analogue , pareille ou identique à l'action objective actuelle.

» La source des distinctions de temps est là dans la distinction de l'effet du concept d'avec l'effet objectif. Là est aussi la cause de cette conscience du moi que toute personnalité produit en elle à

chaque moment de son existence. Cette conscience et la notion de personnalité qui en résulte, sont aussi acquises. Le sujet apprend à se connaître comme à connaître autrui par l'effet du développement de sa sensibilité. Je crois avoir poussé cette manifestation jusqu'à l'évidence, en analysant le concept du temps.

» Et, en analysant celui de l'espace, j'ai montré que toutes les formes de l'étendue et celles du vide consistaient dans la représentation des sensations de motilité. Pourrait-on en douter, quand on voit un sujet aussi incomplet que Laura Brigman, n'ayant que le sens du toucher et de la motilité, posséder les notions de l'espace et en user comme le sujet complet, à moins qu'on ne croie aux idées innées ? Permis à chacun de s'illusionner.

» Mais en traitant des phénomènes de l'hérédité naturelle, j'ai montré quelle était la source de cette illusion. La cause de la résistance que rencontre ma doctrine, de la part des consciences étrangères, est dans la difficulté assez naturelle de distinguer les tendances natives de l'âme d'avec ses acquisitions noologiques.

» Rien d'inné en nous, si ce n'est l'âme et ses tendances, les unes émanées de sa propre activité, les autres imprimées par ses auteurs, par ses parents, et je pourrais dire ses *parrains* ; car nulle créature n'est capable de création.

» L'intelligence est adventive : la meilleure est celle qui a de plus larges bases au-dehors.

» En comparant les phénomènes du dehors entre eux et avec ceux du dedans, on voit clair partout : aussi bien dans les profondeurs de notre être que dans l'immensité, et dans chaque créature en particulier, en raison des rapports que la fixité des lois de la nature fait régner partout.

» Et cette manière de connaître la nature *intus et in cute*, dans son immensité, par voie d'induc-



tion , n'en impose pas au noologiste , qui se garde bien de confondre la représentation avec la chose représentée.

» Le rapport de qualité qui , régnant partout , d'un confin à l'autre des quatre règnes , manifeste l'existence d'une même nature , ne fait pas accroire au noologiste qu'il existe une seule substance , animant toutes les créatures, ce polype, ce monstre panthéistique : non, il ne peut pas le croire, puisque c'est dans l'observation de myriades d'êtres divers qu'il a composé cette notion. Objet et notion sont deux choses fort distinctes pour lui. Jamais il ne commettra cette erreur qui a donné naissance au polythéisme , d'attribuer une existence substantielle à la notion. Les panthéistes sont les polythéistes de la philosophie.

» Il y a des myriades d'êtres dans la création , tous distincts et indépendants les uns des autres. Mais leurs fins sont si bien coordonnées qu'ils s'entre-soutiennent, sans le savoir pour la plupart, et tous sans le vouloir. Cette loi du soutien réciproque est , dans le règne supérieur , celle de la société du genre humain , régissant la civilisation, mais sans violenter le libre arbitre de l'homme. Vous savez , cher ami , comment je la formule en *cœnologie* , cette science qui est , pour moi , ce qu'est , pour bien d'autres , l'économie politique : le service impersonnel des besoins de chacun par le concours des facultés d'autrui.

» Là est l'assiette de la grande idée du Dieu Créateur et du Dieu Conservateur.

» Même substance en lui qu'en ses créatures.

» Aussi bien distinct d'elles qu'elles le sont entre elles.

• Mais — et cette nouvelle différence est capitale — quand il est infini de qualités et de nature, ses créatures n'ont que l'infini de nature et sont finies de qualités.



» **Fi donc de la matérialité !** Ce n'est pas sur la matière que le Créateur immatériel, infini de substance et de qualité, a assis sa création.

» La matière n'est qu'un phénomène résultant naturellement de l'exercice de l'activité des entéléchies du règne inférieur : un phénomène d'équilibre qui substitue le repos au mouvement et fait naître le nombre de la multiplication de l'unité.

» Si l'on en doute, que l'on s'adresse aux réactifs de la chimie, à l'électricité surtout, qui rompt tous les liens. Sur quelque mixte que tombe l'étincelle, les atomes rentrent en action et grouillent comme le feraient les animalcules des polypiers, s'ils n'étaient pas morts en les construisant.

» Mais les entéléchies de la matérialité ne meurent jamais.

» Comment les âmes mourraient-elles ?

» Je confie ces réflexions à votre excellente judiciaire, cher ami : c'est de l'histoire. J'en ai recueilli les faits durant un demi-siècle d'existence. Tels sont les fondements de ma foi en mon système de noologie. Je voudrais bien vous l'inoculer ».

Après avoir écouté, avec l'attention la plus sympathique et la plus soutenue, la lecture de cette lettre, l'Académie décide que, conformément au vœu exprimé par M. de La Farelle, elle sera publiée dans le bulletin des séances.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages dont voici la liste :

1<sup>o</sup> *Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — Extrait des Procès-Verbaux, 1<sup>re</sup> livraison (1844-1857) ; 2<sup>e</sup> livraison (1858) ; — 2<sup>o</sup> Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, année 1862 ; — 3<sup>o</sup> Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 12<sup>e</sup> année, 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> livraisons, juillet-*

décembre 1863 ; — 4° *Catalogue du Musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville*, par M. Tournal ; — 5° *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer*, 1864, n° 2, février ; — 6° *Mémoire sur les travaux de M. Piroux, directeur fondateur de l'Institution des Sourds-Muets de Nancy*, accompagné de pièces justificatives. Paris et Nancy, 1864, brochure in-4° de 84 pages ; — 7° *Institution des Sourds-Muets et enfants arriérés de Nancy*. 35° année. Distribution des prix, 30 août 1864 ; — 8° *Bulletin de l'Union des Arts* (Marseille), tome II, 2<sup>e</sup> livraison, février 1864 ; — 9° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 181, 1<sup>er</sup> avril 1864.

M RÉVOIL, au nom de M. Crespon, photographe, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'un magnifique portrait, grand format, de notre éminent confrère, M. JEAN REBOUL. M. Révoil est chargé de transmettre à M. Crespon tous les remerciements de l'Académie et de faire encadrer ce portrait, qui sera suspendu dans une des salles.

On passe à l'élection de deux membres-correspondants, dont le nom est inscrit, depuis le temps voulu, au tableau des présentations, — MM. Ernest Roussel et Eugène Brun sont élus *Membres-Correspondants*.

M. AUG. PELET lit une *Notice sur la légende de S. Baudile et sur quelques inscriptions trouvées dans les ruines du monastère qui porte ce nom*.

L'Académie, vivement intéressée par cette lecture, rend hommage à l'excellent esprit qui a dicté ce travail.

La *Notice* de M. Pelet, publiée dès le 10 avril sous forme de brochure, et donnée le lendemain par un journal de la localité, ayant ainsi reçu une double publicité, nous n'avons point à l'analyser ici.

M. GERMER-DURAND met sous les yeux de l'Académie l'estampage d'un fragment d'inscription monumentale, tout récemment découvert dans les démolitions du *Moulin-Magnin*, autrefois appelé *Moulin à eau de M. de La Cassagne*.

« La pierre qui porte, dit-il, ce fragment d'inscription, tracé en magnifiques caractères de la plus belle époque, mesure aujourd'hui 1 mètre de hauteur sur 40 centimètres de largeur et autant d'épaisseur. On voit qu'elle a été brisée sur la face latérale droite. L'autre face latérale a encore son parement intérieur parfaitement lisse et intact; ce qui montre qu'elle faisait partie d'une série de pierres de mêmes dimensions, sur lesquelles se développait une inscription monumentale, dont il ne reste plus que le fragment suivant :

.....V S.....  
 .....B·MI.....  
 .....·FLA.....  
 .....ROMA.....  
 .....NNIAN.....

» La cinquième ligne est bien la dernière; car immédiatement après venait une moulure, dont on voit que la saillie a été abattue par le marteau, lorsqu'on a voulu employer cette pierre dans la construction des bâtiments du moulin ».

M. Germer-Durand pense que ce fragment est trop incomplet pour permettre de tenter, en l'état, un essai quelconque de restitution.

M. AURÈS, à qui M. Germer-Durand a communiqué son estampage, fait remarquer que la hauteur des lettres et la largeur des intervalles qui séparent les lignes peuvent s'exprimer en nombres de *doigts* qui ont entre eux des rapports réguliers, et que la

largeur des intervalles augmente à mesure que diminue la hauteur des lettres.

M. Germer-Durand a engagé l'entrepreneur *Auméras*, adjudicataire des matériaux provenant de cette démolition, à faire transporter au Musée cette pierre, ainsi qu'un couvercle de tombe chrétienne primitive avec ornements et symboles gravés en creux, trouvé au même endroit, et qui paraît provenir, aussi bien que l'inscription romaine, des masures de l'ancienne église rurale de *Sainte-Perpétue*, située non loin de là dans la plaine. M. Auméras a, en effet, donné à la Ville ces deux pierres qui sont aujourd'hui déposées dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée. M. Germer-Durand demande pour ce généreux citoyen la médaille que l'Académie accorde d'ordinaire en pareil cas. Il est décidé qu'un jeton d'argent sera décerné, en séance publique, à M. Auméras.

M. le Président Bousquet termine la séance par la lecture d'une pièce intitulée : *Hussein-Dey* ou la *Conquête d'Alger*, dans laquelle l'Académie remarque avec bonheur les sentiments les plus patriotiques exprimés en beaux vers.

---

*Séance du 23 avril 1864.*

M. Eugène Brun, nommé *membre-correspondant* dans la dernière séance, vient en personne remercier l'Académie du titre qu'elle lui a conféré et assiste à la séance.

Le secrétaire communique : 1° la lettre de remer-

ciment de M. E.-J. Pérès, d'Alais, nommé *membre non-résidant*; — 2° celles de MM. Alex. de Lamothe, Alb. Puech et Ernest Roussel, nommés *membres-correspondants*.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*, 30<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> années, 1862-63; — 2° *Lis Oubreto en vers de Roumanille, em'un avans-prepaus de M. de Pontmartin, tresenco edicioun*, 1 vol. in-42, 1864; — 3° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 182 et 183, 8 et 15 avril 1864; — 4° *Nouveaux Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, t. II, 2<sup>e</sup> fasc., 1863; — 5° *Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XIX, n° 3 (6, 13, 20 et 27 janvier 1864); — 6° *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers*, nos 83 et 84, janvier et février 1864.

On procède à l'élection d'un membre-correspondant; M. Edouard Tribes, docteur-médecin, est élu et proclamé *membre-correspondant*.

M. l'abbé AZAIS lit le rapport suivant sur une nouvelle monographie de M. Germain, intitulée: *L'Œuvre de la Rédemption des captifs à Montpellier*.

« Le savant auteur de l'*Histoire de la commune de Montpellier*, M. Germain, poursuit avec ardeur ses recherches historiques, et fouille, avec la patience et l'érudition d'un bénédictin, dans le riche dépôt des archives de cette ville, pour faire con-

naître les institutions civiles, politiques et religieuses de son passé. De là ces nombreux mémoires, accueillis avec tant d'intérêt et qui révèlent, avec la science de l'habile écrivain, quelque nouveau côté de la physionomie du Montpellier du moyen-âge (1). Grâce à ses études persévérantes, la cité revit tout entière avec les coutumes, les anciennes franchises, les privilèges et les institutions de son glorieux passé.

» Le Mémoire dont je viens rendre compte nous rappelle une de ces puissantes institutions du moyen-âge où se déploie tout l'héroïsme de la charité, l'OEuvre de la Rédemption des Captifs. On connaît l'inspiration généreuse qui porta Jean de Matha, né à Faucon, en Provence, en 1169, d'une famille illustre, à se consacrer à la délivrance

(1) *Hist. du commerce de Montpellier*, 2 vol. in-8° ; — *Une émeute populaire à Montpellier, sous Charles V* ; — *De l'organ. admin. de Montp au moyen-âge* ; — *Anc. monnaies de Melgueil et de Montp.* ; — *Villeneuve-lez-Maguelone* ; — *Chronique inéd. de Maguelone* ; — *Catherine Sauve* ; — *Etude hist. sur les comtes de Maguelone, de Substantion et de Melgueil* ; — *Monnaie mahometane attribuée à un évêque de Maguelone* ; — *Le Consulat de Cournon Terral* ; — *Not. sur une bague d'or du Musée archéol. de Montp.* ; — *le Couvent des Dominicains de Montp.* ; — *Nouvelles rech. sur la secte des Multipliants* ; — *Notice sur un cartul. seigneurial inédit* ; — *De la charité publ. et hospitalière à Montp., au moyen âge* ; — *Une vie inédite de François Bosquet* ; — *Charles de Grefeuille et sa famille* ; — *La paroisse à Montp., au moyen-âge* ; — *Nouv. charte inéd. de Marie de Montpellier* ; — *Les Inscriptions de l'ancienne Université de médecine de Montp.* ; — *Le président Jean-Pierre d'Aigrefeuille, bibliographe et antiquaire* ; — *Privilèges et franchises de Balaruc* ; — *La chandelle de Notre-Dame de Castelnaud* ; — *Un feuillet inédit de l'histoire de Charles VI* ; — *Statuts inédits des Repenties du couvent de Saint-Gilles, de Montpellier* ; etc., etc.

des captifs. Il s'associa un cœur aussi dévoué que le sien, Félix de Valois, de la famille royale de ce nom, et tous les deux, mettant en commun leur charité, fondèrent cet ordre de Trinitaires qui brisa les fers d'un si grand nombre d'esclaves. Après avoir parcouru l'Europe et recueilli, au milieu de fatigues bien rudes, et quelquefois de refus plus durs encore, d'abondantes aumônes, les religieux Trinitaires se rendaient sur les côtes d'Afrique, dans cette contrée si justement appelée la Barbarie, à Alger, à Bougie, à Oran. Là, ils débattaient la rançon des captifs, luttaient contre les fraudes et les avanies des Barbares, obligés souvent d'ajouter au prix convenu leur liberté et même leur vie. Mais n'importe; comme on l'a si bien dit, leur zèle croissait avec les outrages et se fécondait par l'avanie. On a calculé que, de 1498, date de leur institution, à 1787, c'est-à-dire dans un espace de six siècles, ils rachetèrent neuf cent mille esclaves : dépouilles opimes conquises sur l'infidélité et la barbarie, qui n'avaient coûté qu'à eux seuls des sueurs et du sang.

» La charité est contagieuse de sa nature. Quelques années après leur fondation, les Trinitaires eurent des rivaux, ou plutôt des auxiliaires, compagnons de leur zèle et de leur charité; ce furent les Frères de la Merci.

» En 1215, un autre Français — car cette œuvre de la Rédemption est éminemment française — Pierre Nolasque, né dans un bourg du Lauragais, à une lieue de Castelnaudary, résolut, lui aussi, de vouer aux esclaves chrétiens sa fortune et sa vie. Parmi ses premiers compagnons, nous remarquons Guillaume de Bas, seigneur de Montpellier, et son cousin Arnaud de Carcassonne. Ils se lièrent par un vœu de prendre la place des captifs, s'ils n'avaient d'autre moyen de les racheter. S. Pierre Nolasque, le glorieux fondateur de cet ordre



connu dans l'histoire sous le nom de Notre-Dame de la Merci, racheta à lui seul plus de quatre cents esclaves. Cette noble institution se propagea rapidement; elle délivra plus de trois cent mille esclaves en Barbarie; et plus tard, comme si l'Afrique ne suffisait pas à sa charité, elle fonda des établissements en Amérique, sur cette terre que souille encore aujourd'hui l'esclavage.

» Nous voyons, de nos jours, d'étranges ovations décernées à ceux qui passent pour avoir affranchi un peuple. Je salue, je l'avoue, avec plus d'admiration et d'amour ces religieux de la Trinité et de la Merci qui se dévouent, au prix de tant de fatigues et de périls, à l'affranchissement des esclaves. Ceux-là sont les vrais libérateurs des malheureux et des opprimés, et leur héroïsme, qui ne répand d'autre sang que le leur, vaut bien celui que d'autres déploient sur un théâtre bien différent. Voici le portrait que Châteaubriand, dans son *Génie du christianisme*, a tracé de ces hommes dévoués : « Le Père de la Rédemption, dit-il, s'embarque à Marseille; où va-t-il, seul ainsi avec son bréviaire et son bâton? Ce conquérant marche à la délivrance de l'humanité, et les armées qui l'accompagnent sont invisibles. La bourse de la charité à la main, il court affronter la peste, le martyre et l'esclavage. Il aborde le dey d'Alger, il lui parle au nom du Roi céleste, dont il est l'ambassadeur. Le Barbare s'étonne, à la vue de cet Européen qui ose, seul, à travers les mers et les orages, venir lui demander des captifs; dompté par une force inconnue, il accepte l'or qu'on lui présente, et l'héroïque libérateur, satisfait d'avoir rendu des malheureux à leur patrie, obscur et ignoré, reprend humblement à pied le chemin de son monastère ».

» La ville de Montpellier a eu le rare privilège de posséder un couvent de chacun de ces deux ordres. L'importance de cette cité au XIII<sup>e</sup> siècle

et son activité commerciale y attirèrent, dès leur origine, une colonie de religieux Trinitaires et des Pères de la Merci. Les fondateurs des deux ordres appartenaient au Midi par leur naissance, et l'un d'eux, S. Pierre Nolasque, du Languedoc, avait créé son institut sous les auspices et avec le concours du roi d'Aragon, Jayme I<sup>er</sup>, seigneur de Montpellier. Nous avons vu un enfant de Montpellier de haute origine, Guillaume de Bas, figurer parmi les treize gentilhommes qui reçurent, dans la cathédrale de Barcelonne, les insignes de la congrégation naissante. Guillaume de Bas succéda, comme général de l'ordre, à S. Pierre Nolasque, et il dut s'empressez de doter sa ville natale d'une maison de son institut. L'établissement des Trinitaires, comme celui des Pères de Notre-Dame de la Merci, à Montpellier, remonte au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Il y eut, entre les deux ordres, une pieuse émulation de zèle et de charité, et on les vit, pendant six siècles, affronter tous les dangers pour aller briser les fers des esclaves.

» M Germain signale deux époques distinctes dans leur existence : la première s'arrête au XVI<sup>e</sup> siècle. C'est l'époque de la ferveur et des grands travaux. Les documents relatifs à l'histoire de ces trois siècles ont malheureusement disparu dans les guerres de religion.

» L'œuvre de la Rédemption des captifs, un moment interrompue par les luttes sanglantes qui ont désolé nos provinces du Midi, se releva au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, et les religieux de la Trinité et de la Merci reprirent le poste où les avait placés la charité chrétienne. Les archives de Montpellier ont fidèlement conservé le souvenir de cette seconde phase de leur existence, et M. Germain, à l'aide de ces précieux documents, nous fait connaître la mission libératrice de ces religieux. Nous reproduisons ici le compte-rendu que ces pères nous ont

laissé d'une de leurs courses. Il est de nature à nous initier à tout ce que leur tâche si difficile présentait d'ardu et de périlleux.

« La France , y est-il dit , ayant fait la paix avec les républiques d'Alger , Tunis et Tripoli , p. 49. »

» Lorsque les religieux avaient rempli leur mission , ils reprenaient le chemin de la France , ramenant avec eux , comme un glorieux cortège , les captifs qu'ils avaient rachetés. Dès qu'ils avaient touché terre , ils étaient accueillis par les joyeuses démonstrations de la foule qui se précipitait au devant d'eux , saluant , avec leurs libérateurs , ces pauvres esclaves rendus à la liberté et à leur patrie. M. Germain raconte l'ovation que la ville de Montpellier fit , en 1720 , aux Trinitaires et aux captifs qu'ils ramenaient avec eux. « Six valets de ville , un pour chaque consul , ouvraient la marche, page 28. »

» Dans le catalogue des captifs délivrés, en 1674, par les Pères de la Merci, je remarque deux habitants de Sérignan , près de Béziers, un de Frontignan et trois marins des Martigues , près d'Arles. Plusieurs de ces infortunés gémissaient depuis longtemps dans l'esclavage , et il y en avait qui comptaient jusqu'à quarante années de captivité.

» Quel a été le nombre des chrétiens rachetés par l'œuvre de la Rédemption ? D'après des documents dignes de foi , les Trinitaires, seuls , ont racheté neuf cent mille esclaves européens. Depuis 1218 jusqu'à 1632 , le nombre de ceux qui durent leur délivrance aux Pères de la Merci s'élève à près de cinq cent mille. Les listes de rachat de cet ordre ne vont pas au delà de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. C'est donc au moins quatorze cent mille esclaves chrétiens rachetés par ces deux ordres religieux. Un tel chiffre n'est pas sans gloire pour ces généreux libérateurs.

» Et quel était le prix de la rançon ? Elle variait

suivant le prix de la vente , l'âge , la force , les aptitudes de l'esclave , et souvent aussi suivant la cupidité du maître. Certaines relations des Rédempteurs de la Merci nous montrent des esclaves rachetés moyennant une somme de quatre cents livres , d'autres au prix de douze cents livres. Mgr Pavy , évêque d'Alger , a eu sous les yeux les tableaux officiels des rançons opérées dans cette ville en 1787. Il y en a plusieurs de cinq mille , d'autres de dix mille francs. Celle de Michel Cervantes , en 1580 , avait coûté vingt-cinq mille francs aux Pères de la Merci. L'illustre captif acquitta noblement sa dette par les ouvrages célèbres dont il enrichit la littérature espagnole. Ajoutez au prix de rachat des droits considérables à payer , les avances , les dépenses de retour pour les Pères et pour les esclaves délivrés , et vous arriverez en moyenne , pour chaque rançon , au prix de six mille francs de notre monnaie actuelle , dit Mgr Pavy , qui a fait d'intéressantes recherches sur ce sujet. Donc , le rachat de quatorze cents mille esclaves serait le produit de huit milliards quatre cents millions d'aumônes , recueillies et distribuées par les Pères de la Trinité et de la Merci. Tel est le magnifique impôt de la charité fourni par l'Europe chrétienne , et voilà ce qu'ont fait quelques pauvres moines pour la liberté de leurs frères !

» Pour suffire à ces énormes dépenses , les religieux de la Trinité et de la Merci se faisaient mendiants et parcouraient toutes les contrées de l'Europe , demandant l'aumône pour racheter les captifs. Je lis , dans l'*Histoire de Nîmes* de Ménard , qu'en 1496 , par un accord fait devant la sénéchaussée de Beaucaire , en présence de Guillaume de Montcalm , juge-mage de la sénéchaussée , de Jean de Vols , licencié ès-lois , juge royal d'Uzès , et de Gabriel Rouverié , bachelier ès lois de Nîmes , les religieux de la Merci de Sainte-Eulalie de

Montpellier furent seuls , à l'exclusion des Trinitaires , autorisés à faire des collectes dans les diocèses de Nîmes et d'Uzès. Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale du diocèse de Nîmes , dont je dois la communication à l'obligeance de M. de Lamoignon, notre nouveau collègue, porte que le 27 avril 1646, sous l'épiscopat d'Hector Ouvrier , « sur la requête présentée par les » RR. PP. Jean Douleaux et René Rouleau , religieux réformés de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité et Rédemption des Captifs, à ce qu'il plaise » à l'assemblée de vouloir aider par charité de » quelque subvention pour employer au rachat des » pauvres chrétiens français détenus dans la ville » d'Alger et autres lieux de la Barbarie ; l'assemblée a accordé par charité , en aumônes auxdits » religieux , la somme de trois cents livres pour » employer audit rachat ».

» Le diocèse de Nîmes , qui s'associait à l'œuvre de la *Rédemption des Captifs* , avait déjà vu fleurir dans son sein l'ordre de la Trinité. La ville de Saint-Gilles , si importante à l'époque des croisades, possédait, à l'ombre de sa glorieuse abbaye , à côté des Templiers, des Hospitaliers de Saint-Jean , de la Léproserie de Saint-Lazare , une maison de Trinitaires. Ces religieux s'embarquaient sur les navires qui apportaient à Saint-Gilles , aux jours de sa prospérité , les produits des contrées étrangères , et ils allaient , pieux trafiquants de la charité, demander aux plages inhospitalières d'Afrique les captifs qui gémissaient dans les fers. L'ordre suivit les vicissitudes de la cité ; il déclina avec elle et il disparut entièrement au xvi<sup>e</sup> siècle , lorsque Saint-Gilles fut saccagé par les bandes du duc de Rohan.

» Les Trinitaires de Saint-Gilles donnaient, d'un côté , la main aux Pères de la Trinité et de la Merci de Montpellier , et de l'autre , aux Trinitaires éta-

blis à Arles et à Avignon ; et ces établissements religieux , échelonnés le long de la Méditerranée , en face des côtes barbaresques , formaient comme l'avant-garde de la charité contre la barbarie. De ces couvents, comme d'autant d'observatoires , les religieux de la Trinité et de la Merci prêtaient l'oreille aux bruits des chaînes que portaient les esclaves chrétiens sur une plage inhospitalière , aux cris de douleur que leur arrachait la cruauté de leurs maîtres , à ces appels lointains que semblait leur apporter chaque vague qui venait expirer sur nos rivages ; ils répondaient, par un mouvement de sympathie généreuse, à ces grandes souffrances, et on les voyait aller, sur un frêle esquif , au péril de leur liberté et quelquefois de leur vie , briser les fers des pauvres captifs » .

M. l'abbé Azais , après avoir montré la mission de dévouement accomplie, pendant six siècles , en faveur des esclaves , par les Pères de la Trinité et de la Merci , met en regard ce qu'ont fait les gouvernements chrétiens de l'Europe pour arracher leurs sujets à cette dure captivité. La plupart des Etats payaient une redevance à la barbarie , pour obtenir la liberté des mers. Deux fois, sous Louis XIV , la France envoya ses flottes devant Alger pour venger l'honneur de notre pavillon insulté. Le premier consul Bonaparte , au retour de l'expédition d'Egypte , menaçait le bey d'Alger de débarquer à la tête d'une armée de quatre vingt mille hommes et de détruire la Régence.

« Cette menace de débarquement, ajoute M. Azais, que faisait le général Bonaparte, a été glorieusement accomplie par la Restauration ; et la conquête d'Alger que nous a léguée la Royauté , en 1830 , en parlant pour l'exil, est le magnifique couronnement de l'œuvre de la Rédemption des Captifs. La France en a été l'instrument , l'univers en recueille les fruits ; et l'épée victorieuse de nos soldats , achevant l'œuvre



libératrice des Pères de la Trinité et de la Merci et renversant cet odieux repaire de la piraterie , a ajouté une page de plus à ce livre glorieux , écrit, à travers les siècles , avec l'héroïsme et le sang de la France : *Gesta Dei per Francos* ».

M. le docteur PH. BOILEAU DE CASTELNAU continue et achève la lecture de son mémoire : *Des enfants naturels devant la famille et devant la société.*

Il se demande à qui incombe l'éducation d'un enfant abandonné , et montre que , « dans l'opinion des jurisconsultes , lorsque l'enfant est légitime, il n'y a pas de doute : le père ou la mère , ou le survivant doivent les garder à leur charge , même lorsqu'ils sont indigents, en se faisant aider par la charité publique ». Sans cette mesure, « il serait à craindre , dit Loiseau , que les habitants pauvres de la campagne ne se permissent trop aisément d'abandonner leurs enfants aux soins des seigneurs de chaque lieu ».

« A cette époque, les seigneurs pourvoyaient à la sûreté et à la subsistance des enfants exposés ; on leur réservait leur recours contre tous ceux que pouvaient concerner les charges de la nourriture et de l'entretien de l'enfant ».

» Venant ensuite au mode d'assistance, M. de Castelnau en distingue deux : 1<sup>o</sup> le tour d'exposition , auquel il attribue de grands inconvénients et qui, selon lui , est définitivement condamné par l'expérience ; — 2<sup>o</sup> une assistance rationnelle appliquée à l'enfant.

» Les partisans du tour d'exposition , dit M. de Castelnau , veulent séparer complètement l'enfant de la mère et du père.

» Les partisans du mode rationnel d'assistance veulent, au contraire, conserver les lois de la na-



ture, sur lesquelles doivent être établies celles des hommes ; ils accueillent la mère ; ils sont indulgents pour sa faute , l'invitent à se garantir d'y tomber encore ; ils regardent comme un devoir absolu, pour la mère, de conserver son enfant ; et, si son travail ne suffit pas à l'entretien de celui-ci , et que le père ne puisse être atteint pour y contribuer , la société le remplacera auprès de son enfant.

» Par des démarches charitables et prudentes , parce qu'il faut aller avec prudence même envers les auteurs des actes répréhensibles , ils agissent auprès du père pour qu'il légitime son produit. Si la légitimation est impossible, ils demandent son aide pour l'éducation physique et morale de l'enfant.

» Ces mêmes personnes ne négligent pas les parents de la mère , et , en leur montrant que leur incurie a laissé surprendre leur fille , elles leur font comprendre le devoir de soutenir sa faiblesse ; elles leur font voir qu'ils doivent prendre leur part dans la responsabilité des actes de la mère, et , en conséquence , donner à l'enfant les soins qui lui sont nécessaires et auxquels lui ont donné le droit de prétendre ceux qui l'ont engendré.

» Le *Moniteur* du 14 décembre 1862 publie une circulaire où M. le ministre de l'intérieur fait connaître les résultats heureux obtenus par ce mode d'assistance , par le secours accordé à l'enfant naturel pauvre, resté au domicile de sa mère. La moralité de la mère, la conservation de l'enfant, dont les chances de mortalité ont diminué considérablement, le budget de l'assistance publique, y ont gagné.

» Aussi le ministre désire-t-il que ce mode d'assistance soit principalement employé, et que l'admission à l'hospice soit l'exception.

» L'abandon d'un enfant, sous quelque forme que

ce soit, exposition ou délaissement, est un crime et une lésion du sens moral, provenant de l'aberration de l'amour de la progéniture, lésion dont la manifestation la plus légère est la négligence et le manque de soin ; cette lésion monte progressivement aux mauvais traitements, à l'abandon, à l'exposition, à l'infanticide, exercé avec plus ou moins de cruauté ; lésion que nous avons signalée, dans notre travail sur la *Misopédie*.

» Chacune de ces maladies a ses caractères ; la plus légère peut, par son accroissement, passer à un degré supérieur. Il y a des spécialités dans les modes de nuire au nouveau-né ; la personne qui est atteinte d'un ordre de lésion ne commettrait pas l'un des autres actes répréhensibles ».

L'auteur voyant, dans cet abandon de l'enfant, « une lésion du sens moral », étudie les causes de cette aberration et cherche les moyens de les prévenir. « La société, dit-il, ne peut éteindre les besoins physiques et moraux de l'humanité ; elle doit les diriger. Elle y parviendra, en donnant à chacun une puissance, une force active, capable de résister à toutes les impulsions instinctives qui poussent hors de la voie tracée par les conditions sociales. — Cette force, c'est l'éducation.

» Par elle, l'homme sait résister aux impulsions les plus pressantes, lorsqu'elles se font sentir dans d'autres circonstances que celles prévues par le règlement social. Mais l'abus de ces résistances conduirait à des chocs dans la société, parce que, comme le dit Grotius (1), le droit naturel doit l'emporter sur toutes les conventions qui lui sont contraires.

» Que faut-il donc faire ? Faire parvenir tous les individus humains à un degré moral convenable,

(1) Hugues de Groot.

où les instincts organiques, les besoins matériels, pour la conservation de l'individu et de l'espèce, ne soient satisfaits que dans des conditions de nécessité, de convenance à l'individu et à l'espèce, de manière à ne nuire, ni à soi-même, ni aux autres.

» Il y a peu de temps, un homme d'Etat disait :  
 » S'il y a encore des gens assez timides et assez étrangers aux nécessités du temps pour redouter l'instruction libéralement répandue parmi les ouvriers, qu'ils regardent autour d'eux. Partout éclatent entre les peuples civilisés des luttes pacifiques, dans lesquelles ils se disputent la supériorité et la conquête des marchés

» Instruisez-vous, puisque l'intelligence féconde le travail et révèle à l'homme sa propre dignité ». (Min. des trav. publics, réunion de l'association polytechnique. *Moniteur.*)

» Il n'y a donc pas à s'effrayer de l'instruction ; l'ignorance seule est dangereuse.

» L'instruction ne doit pas se borner à l'intelligence, elle doit atteindre les sentiments et le sens moral.

» L'humanité est un être composé d'organes — l'homme — de tout sexe et de tout âge.

» Ces organes fonctionnent tous en vue de la conservation d'eux mêmes et des autres.

» Si un ou plusieurs organes sont incapables de remplir leurs fonctions, le corps humanitaire souffre, comme le corps individuel souffre, lorsque les viscères ou les membres fonctionnent mal.

» L'homme ignorant le but de ses sentiments, la direction à leur donner pour l'atteindre ; — celui qui ne sait employer son intelligence pour faire servir à ses besoins et à ceux d'autrui la matière qui l'entoure, est un organe humain incapable de fonctionner fructueusement dans la société ;

c'est un membre du corps humanitaire qui est malade.

» Si, ni dans la société du passé, ni dans celle du présent, l'on ne trouve l'harmonie normale, c'est parce que bon nombre d'organes de la société sont mal dressés à leurs fonctions; parce qu'elle vit selon une loi qui n'est pas la sienne, qui n'est pas basée sur celle de la vie; qui n'est pas fondée sur celle de l'organisme dans ses rapports avec le monde extérieur.

» Sans nous arrêter au mode d'éducation complète, chose qui ne peut être établie que progressivement, disons ce qu'il y a à faire immédiatement, pour prévenir la lésion misopédique.

» Une femme, un homme qui abandonnent leur enfant, ne l'aiment pas et ne pensent pas que jamais une main étrangère l'élèvera aussi affectueusement.

» Ne pas aimer son enfant est une lésion du sens moral; c'est une aberration de la loi de la nature sur la progéniture. Celui et celle qui sont atteints de cette lésion doivent être soumis à un traitement spécial.

» L'éducation générale consiste à maintenir l'homme dans sa destinée, à le rendre utile à lui-même et à autrui, sans laisser prédominer l'une ou l'autre de ces dispositions. L'on pense que ce sera l'égoïsme qu'il faudra diriger le plus souvent.

» Néanmoins, l'altruisme amène l'égarement de plusieurs personnes, surtout des jeunes gens.

» Ces moyens préventifs généraux consistent dans une éducation commune à tous, et, en particulier, à chaque enfant, à chaque adulte.

» Comme nous l'avons dit dans d'autres travaux, la première éducation doit commencer au foyer domestique. — Mais, hélas! beaucoup de familles ne donnent qu'une éducation subversive.

» Appelés dans une école commune, les élèves y sont, comme les malades dans une salle d'infirmérie.

» Les règles générales d'hygiène sont prescrites pour tous ; arrivé au lit de chaque malade, le médecin fait à chacun une prescription appropriée à son affection morbide.

» Dans l'école, l'instituteur donne des leçons générales de morale, partie du principe d'amour proclamé par toutes les religions : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ; tu feras aux autres ce que tu voudrais qu'il fit pour toi ; et tu ne feras pas ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait ».

» Tournez et retournez sans cesse autour de ce principe ; gravez-le, incarnez le par des exemples continuels, commémoratifs ou actuels.

» Comme le médecin dans son infirmerie, l'instituteur a remarqué la prédominance nuisible ou la faiblesse anormale d'une faculté affective ou intellectuelle ; il s'applique à les ramener dans l'état hygide. Dans ce but, il met en usage les moyens psychiques, et, au besoin, requiert la thérapeutique médicale.

» Tantôt le cerveau, directeur des facultés intellectuelles et morales, a besoin d'influence modératrice ; tantôt cet organe, se laissant dominer par l'influence spéciale d'un système chargé des fonctions animales, a besoin d'être ramené à son action normale autocratique.

» Le cerveau sera relevé par les agents de l'ordre matériel et de l'ordre immatériel ; les organes dont les fonctions sont trop actives, seront modérés, en relevant des fonctions antagonistes ou par la thérapeutique ».

Cette lecture terminée, M. GERMER-DURAND demande à faire des observations et des objections au sujet de plusieurs passages, soit de la première

partie de ce mémoire (séance du 26 mars), soit de celle dont il vient d'être donné lecture.

Le Président déclare l'ordre du jour épuisé, et lève la séance.

---

*Séance du 7 mai 1864.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture : — 1° de la lettre de remerciement de M. le Dr *Ed. Tribes*, nommé *membre correspondant* dans la dernière séance ; — 2° d'une lettre de M. *P.-Ern. de Rattier de Survallon*, rédacteur du journal *l'Étincelle*.

Le président dépose les ouvrages suivants, arrivés dans la quinzaine :

1° *Lettres d'un Bénédictin*, 4<sup>e</sup> partie, 4<sup>e</sup> lettre ; — 2° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, t. X, n° 3, mars 1864 ; — 3° *Bulletin de la Société de médecine pratique de Paris* ; — 4° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3<sup>e</sup> série, t. III, janv.-fév. 1864 ; — 5° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1863 ; — 6° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. XVII, n° 3, mars 1864 ; — 7° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 184, 22 avril 1864 ; — 8° *Le Breviari d'Amor de Matfre Ermengaud*, publié par M. Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société de Béziers, 3<sup>e</sup> livraison ; — 9° *Documents relatifs à*

*la construction de l'église de Saint-Maximin (Var) et au sculpteur Lieautaud*, par M. le chanoine Magl. Giraud, broch. in-8°.

M. NICOT demande la parole pour remercier encore une fois la compagnie de la décision si honorable et si flatteuse pour lui, prise dans la séance du 26 mars dernier. — Le président, répondant à M. Nicot, se fait l'interprète des sentiments qu'inspire à l'Académie tout entière le retour, si longtemps différé, de son vénérable doyen et secrétaire-perpétuel.

M. PAGÉZY qui, dans la séance du 21 novembre dernier, avait soumis à l'Académie l'*Introduction* à ses études sur le *Progrès contemporain* (premier chap.) a commencé aujourd'hui son sujet en traitant d'abord des *intérêts matériels des peuples*, lesquels ont pour base, dans l'ordre naturel et d'ancienneté, l'*Agriculture*, l'*Industrie* et le *Commerce*.

« Mais comme, dans l'occident de l'Europe surtout, la puissance manufacturière joue maintenant le plus grand rôle, c'est afin de mieux apprécier l'influence de ce mouvement si remarquable de notre époque, que M. Pagézy traite d'abord de l'industrie, et que, dans la 1<sup>re</sup> section (2<sup>e</sup> chapitre), intitulée : *de l'origine de l'Industrie moderne*, il a cherché à déterminer les causes premières de l'immense développement du travail manufacturier.

» Il a fait d'abord remarquer qu'en général les grandes transformations des intérêts de l'humanité s'opèrent, le plus souvent, par les bases des sociétés bien autrement que par le sommet; ainsi, c'est des classes moyennes que sortirent, au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècles, les hommes de génie et de courage, qui agrandirent alors le monde connu, et qui ou-



vrèrent de nouvelles et fécondes voies à la civilisation moderne.

Après ce mémorable exemple, M. Pagézy, arrivant au XVIII<sup>e</sup> siècle et aux premiers temps du XIX<sup>e</sup>, fait monter des bords du ruisseau un ouvrier mécanicien qu'on appelle *Watt*, un barbier ayant nom *Arkwright*, le douanier *Smith* et le vitrier *Thomas Grey*; le premier, en maîtrisant la vapeur; l'autre, en filant le coton; le troisième, en divisant le travail; et le dernier, en créant le premier chemin de fer, sont devenus, sans s'en douter, les plus grands révolutionnaires, en produisant, par les œuvres matérielles de leur génie, les véritables points de départ de l'industrie moderne et de l'irrésistible mouvement qui, auxiliaire de la politique, entraîne, en ce moment, la vieille Europe vers des destinées inconnues.

Enfin, M. Pagézy fait connaître que c'est pendant les derniers jours du XVIII<sup>e</sup> siècle et les premières années du nôtre, que la Grande-Bretagne profita, la première, de toutes ces découvertes, pour multiplier ses produits, et comment la France, dès la paix de 1814, entra dans la même voie, prit part à ce mouvement et est devenue, après l'Angleterre, la puissance industrielle la plus productive du continent.

C'est dans la 2<sup>e</sup> section de son second chapitre, que M. Pagézy appréciera, prochainement, l'industrie manufacturière dans l'intérêt de sa progression, dans celui de la richesse publique, et plus particulièrement à l'égard des classes ouvrières.

M. CH. LIOTARD, chargé par l'Académie d'appeler l'attention de M. le maire de Nîmes sur la convenance qu'il y aurait à acquérir, pour la bibliothèque de la ville, un manuscrit de l'antiquaire nîmois, *Gaillard Guiran*, qui faisait partie de la bibliothèque de M. le conseiller Bourguignon de

Fabregoul, récemment mise en vente à Aix, fait connaître que M. le Maire s'est empressé de donner des ordres pour l'acquisition de ce manuscrit, qui fait désormais partie des collections de la ville. M. Liotard fait, en quelques mots, l'histoire de ce manuscrit qui, commencé en 1629 par Guiran, à Manduel, *dum Nemausum gravis pestilentia vexaret*, passa, — en 1680, dans la bibliothèque de l'érudit nimois *François Graverol*, l'un des fondateurs de l'Académie de Nîmes, — en 1706, dans celle de l'antiquaire Mahudel, associé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, — et fut acheté, en 1744, par Ménard, qui s'en est servi pour la partie épigraphique de son septième volume. A partir de la mort de l'historien de Nîmes (1767), on en perd la trace — L'Académie se félicite de voir cet important recueil enrichir nos collections, remercie M. Liotard de son active et intelligente intervention et le charge de faire parvenir à M. le Maire l'expression de sa reconnaissance.

M. GERMER-DURAND fait remarquer que ce manuscrit est extrêmement précieux pour l'épigraphie locale, même après ce que Ménard en a tiré : 1° parce que beaucoup des inscriptions que Guiran a eues sous les yeux ont été depuis perdues ou de nouveau enfouies; — 2° parce que, de 1680 à 1694, Fr. Graverol, devenu possesseur de ce recueil, y a ajouté les inscriptions découvertes à Nîmes ou dans les environs et venues à sa connaissance. Le même membre signale l'existence, à la bibliothèque impériale de Vienne, d'une copie du manuscrit de Guiran, vendue, en 1715, par un membre de la famille Guiran, au littérateur hollandais Albert-Henri de Sallengre, achetée en 1724 par le baron de Hohendorff et qui passa, du cabinet de ce savant, dans la bibliothèque publique de Vienne.

M. COURCIÈRE lit un compte-rendu d'un travail du lieutenant colonel J.-D. Graham, ingénieur-topographe des Etats Unis, intitulé : *Rapport sur la ligne de Mason et Dixon.*

M. AUG. PELET communique la note suivante : *Sur quelques milliaires transportés à la Porte-d'Auguste :*

« C'est avec une grande satisfaction que nous voyons se réaliser, de nos jours, ce vœu formulé par nous depuis si longtemps, dont l'exécution était si vivement désirée par ce préfet artiste qui dota la cité de deux nouveaux monuments romains.

» M. de Chanal s'était proposé de réunir, dans l'enceinte de la Porte-d'Auguste, tous les milliaires épars dans les villages voisins de l'antique voie Domitienne, entre le Vidourle et le Rhône. Secoué par l'autorité supérieure, nous avons pu rassembler jusqu'à présent, dans ce nouveau musée lapidaire, neuf de ces monuments que les empereurs romains croyaient être faits pour l'éternité, sur lesquels ils se faisaient gloire de graver leur nom, leurs titres et l'année de leur puissance tribunitienne, à l'époque où ces grands travaux étaient exécutés par eux. Ce sont là, on le voit, autant de pages de notre histoire locale, et des données certaines pour étudier et comparer les diverses époques de l'épigraphie romaine.

» Notre collection vient d'être enrichie, ces jours derniers, de trois nouveaux milliaires, qui ne sont point inédits, mais qui, par la position où ils se trouvaient, n'étaient connus que d'un petit nombre d'adeptes. Deux étaient presque cachés dans les murs de la vieille église paroissiale de Milhaud ; la construction d'une nouvelle église a provoqué la démolition de l'ancienne ; et, par les soins de M. H. Révoil, architecte, ces deux milliaires ont été transférés à la Porte-d'Auguste.

» L'une de ces colonnes se rapporte à Auguste ; elle est , comme toutes celles qui se rapportent à ce prince, cylindrique sur toute sa hauteur, sans ornements ni moulures, imitant, en cela, ces colonnes de la république que Polybe avait vues décorant, de huit en huit stades, la même voie, plus d'un siècle avant l'arrivée d'Auguste à l'empire ; mais ces dernières, œuvre du peuple romain, étaient sans légende, tandis que le nouveau chef de l'Etat tenait à faire savoir à la postérité que :

« L'empereur Auguste, fils du divin César,  
 » Grand Pontife, consul pour la XII<sup>e</sup> fois, désigné  
 » pour la XIII<sup>e</sup>, proclamé *Imperator* pour la XIII<sup>e</sup>  
 » fois, avait, pendant la XX<sup>e</sup> année de sa puis-  
 » sance tribunitienne, fait exécuter de grands  
 » travaux sur la voie Domitienne ».

» Cette inscription appartient bien, en effet, à la belle époque de l'art romain ; elle est large, d'un bon goût ; il règne, dans sa disposition générale, dans son style, dans la forme et l'exécution de ses caractères, une certaine élégance qui ne se retrouve plus après le règne d'Auguste.

» Sur les milliaires de ce prince, l'indication des milles n'y est point exprimée, et leurs inscriptions ne sont point encadrées.

» Le second milliaire, qui vient également de l'église de Milhaud, où l'on ne pouvait voir que la fin des lignes, porte une inscription, d'ailleurs bien conservée, mais qui annonce déjà, d'une manière bien sensible, la décadence de l'art épigraphique ; elle est entourée d'un cadre avec moulure ; les caractères sont peu soignés dans l'exécution ; leur espacement y est si mal observé que le graveur, pour terminer trois de ses lignes, a été forcé de placer leur dernière lettre en dehors du cadre ; la grande échancrure qu'on voit au dessous

fut pratiquée pour appliquer et consolider la chaire placée sur ce point.

» Toutes les colonnes qui se rapportent à Claude sont cylindriques comme celles d'Auguste ; l'inscription est dans un cadre et se termine, sur toutes, par le mot REFECIT. Elle ne porte pas non plus d'indication numérale.

» Leur inscription nous apprend que :

« Tibère Claude, César, fils de Drusus, Auguste,  
 » Germanique, Grand-Pontife, consul pour la se-  
 » conde fois, proclamé deux fois *imperator*, l'a  
 » rétabli, la première année de sa puissance tribu-  
 » nitienne ».

» M. Robert, propriétaire à Saint-Césaire, a aussi donné à notre musée le fragment d'un milliaire de Claude sur lequel il ne reste malheureusement que la première ligne, mais très-bien conservée.

» La famille Huguet, de Saint-Césaire, possède, depuis plus d'un siècle, un milliaire d'Antonin portant le chiffre III ; Mme veuve Huguet, qui a très-bien compris l'importance que ce monument pouvait avoir, s'il était placé dans le musée que nous consacrons aux colonnes itinéraires, n'a pas hésité à l'offrir à M. le maire de Nîmes, qui l'a accepté avec reconnaissance ; de sorte que nous pourrons voir bientôt, dans le même sanctuaire, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> milliaires de l'empereur originaire de la cité qui lui est redevable de ses monuments, et à la mémoire duquel elle va bientôt rendre un hommage (un peu tardif à la vérité), en décorant l'une de ses places de sa statue en marbre, exécutée par notre jeune sculpteur Bosc.

» L'inscription du milliaire donné si gracieusement par Mme Huguet porte :

« L'empereur César, fils du divin Hadrien, Titus  
 » Aelius Hadrianus Antoninus, Auguste, Pieux,

» Grand-Pontife , la VIII<sup>e</sup> année de sa puissance  
 » tribunitienne , ayant été proclamé deux fois *im-*  
 » *perator* , étant consul pour la III<sup>e</sup> fois , père de  
 » la patrie , l'a rétabli, RESTITVIT ».

» Mme veuve Huguet possède aussi , dans son  
 jardin , une pierre tumulaire , connue depuis long-  
 temps (Ménard , t. VII, page 333) , et qu'elle a bien  
 voulu joindre à son cadeau. On y lit :



D . M  
 PRIMVLI. GRAT. F  
 TITVLLA. MATER



» Le bonnet gravé au-dessous de l'inscription  
 était , comme nous avons eu l'occasion de le dire ,  
 le symbole de l'affranchissement d'un esclave.

» J'ai l'honneur de réclamer pour Mme veuve  
 Huguet le jeton que l'Académie est dans l'usage d'ac-  
 corder aux bons citoyens qui contribuent à enrichir  
 nos collections épigraphiques.

» Un autre M. Robert , courtier en vins , qui  
 n'est point celui dont nous venons de parler , pos-  
 sède , à Saint-Césaire , une inscription romaine que  
 nous lui avons vainement demandée ; cette inscrip-  
 tion , entourée d'une frise de feuillages , est entière-  
 ment illisible ; cependant , en nous y mettant à  
 quatre , nous sommes parvenus à lire :

D . M  
 L. IVLIAE  
 DVBITATAE  
 ···IVLIVS ·  
 HONORATVS  
 MATRI. OPT

» Nous avons fait dresser les milliaires que nous possédons sous la voûte qui couvre le petit arceau du nord de la Porte-d'Auguste , en ayant soin de suivre, dans leur disposition, non-seulement l'ordre chronologique , mais aussi en les plaçant sur deux rangs , dont l'un comprend les milliaires trouvés sur la partie de la route située entre Nîmes et le Vidourle , et l'autre sur la portion de la même voie qui conduisait de Nîmes à la rive droite du Rhône ».

M. AURÈS informe l'Académie que deux autres milliaires provenant de la partie de la voie Domitienne entre *Nemausus* et *Ugernum* , et qui se trouvent, actuellement , l'un à Redessan , l'autre à Manduel, sont exposés à toutes sortes de dégradations, si l'on ne se hâte de les faire transporter dans une des collections épigraphiques du chef-lieu. Pour démontrer l'urgence de cette mesure , M. Aurès met sous les yeux de l'Académie l'estampage pris par lui , ces jours derniers , de l'inscription du milliaire n° VII, trouvé sous le pavé de la vieille église de Manduel, démolie en 1861 et si heureusement remplacée par un petit chef-d'œuvre de style roman dû à notre confrère , M. Révoil. Ce milliaire, que plusieurs membres de l'Académie ont vu , à l'époque où il fut découvert, et qui était alors dans un parfait état de conservation , est aujourd'hui tellement dégradé , par suite des coups de pierre qu'il a reçus , que l'inscription a presque disparu et ne donne sous le lampon qu'un estampage à peu près illisible. Les démarches faites par M. Aurès auprès des maires des deux communes étant demeurées infructueuses, il demande à l'Académie d'intervenir , par une démarche officielle , auprès de M. le Préfet.

L'Académie consultée décide à l'unanimité qu'une lettre sera écrite par son président à M. le Préfet



du Gard pour le prier d'interposer son autorité , afin que les maires des communes de Redessan et de Manduel laissent transporter à Nîmes les deux milliaires dont il s'agit.

---

*Séance du 21 mai 1864.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne communication d'une lettre-circulaire de *M. Gatien-Arnoult* , secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences , Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse , accompagnant l'envoi des deux Tables générales des Mémoires que cette Académie a publiés , depuis sa fondation jusqu'à ce jour : la première se rapportant aux 46 tomes parus de 1746 à 1854 ; et la seconde , aux 12 volumes de la période décennale 1854-1864. *M. Gatien-Arnoult* émet le vœu que notre Compagnie fasse aussi une table ou des tables générales de ses publications.

L'Académie , prenant en considération l'idée émise par *M. Gatien-Arnoult* et les motifs d'utilité invoqués dans sa lettre , engage la commission de publication , nommée dans la séance du 5 décembre 1863 , et dont le mandat annuel n'est point expiré , à préparer les éléments et à étudier le plan de cette publication.

Le Président dépose les ouvrages dont voici la liste :

1° *Les derniers travaux d'Archéologie grecque et romaine, en France et à l'étranger*, par M. Gaston Boissier, broch. in-8° de 40 pages (Extr. de la *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> mai 1864); — 2° *Derniers rapports sur les Entretiens familiers d'agriculture et d'horticulture*, de M. Lefèvre Bréart, broch. in-8° de 28 pages; — 3° *Lettre d'un Bénédictin*, 4<sup>e</sup> partie, 5<sup>e</sup> lettre; — 4° *Recherches sur l'existence des Juifs en Chine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M. A. Wylie, trad. de l'anglais, par M. l'abbé Th. Blanc, et annoté par M. G. Pauthier (Extr. des *Annales de Philos. chrétienne*, févr. et mars 1864), broch. in-8° de 33 pages; — 5° *Bulletin de la Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche*, 1861-1862; — 6° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, xvii<sup>e</sup> année, 1863, 4<sup>e</sup> trim.; — 7° *Société des Sciences de l'Yonne. — Rapport sur le concours pour le prix Crochot (Eloge historique du maréchal Davoust)*, par M. Challe, président, broch. in-12 de 27 pages; — 8° *Bulletin de l'Union des Arts* (Marseille), 2<sup>e</sup> année, t. II, mars 1864; — 9° *Table alphabétique des matières contenues dans les SEIZE PREMIERS TOMES (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries) des Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, suivie de la table générale des auteurs*, broch. in-8°, 1854; — 10° *Table alphabétique des matières contenues dans les DOUZE DERNIERS TOMES (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séries) des Mémoires de la même Société*; — 11° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1864, n° 1; — 12° *Rapport sur le concours ouvert par la Société des Antiquaires de Picardie sur l'Histoire de Doullens*, lu en 1863 par M. J. Garnier; — 13° *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie pendant l'année 1861-62*, par M. J.

Garnier, secrétaire ; — 14° *Rapport sur les travaux de l'année 1862-63*, par le même ; — 15° *Notice sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-lez-Amiens*, en 1861, par le même ; — 16° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, année 1863 ; — 17° *l'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 486 et 487, 8 et 15 mai 1864 ; — 18° *Bulletin agricole*, journal mensuel du comice de Lons-le-Saulnier et des instituteurs du Jura, 8° année, n° 5, 15 mai 1864.

On procède ensuite à l'élection d'un membre non-résidant et d'un membre-correspondant. — M. *Adrien Jeanjcan*, de Saint-Hippolyte-du-Fort, avocat, secrétaire du comice agricole du Vigan et lauréat de l'Académie (concours de 1861 : *la Pébrine*), a été nommé, à l'unanimité, *membre non-résidant*. — M. *Joseph Roumanille*, de Saint-Remy, auteur du recueil de poésies provençales intitulé : *lis Oubreto*, a été élu, aussi à l'unanimité, *membre-correspondant*.

M. CH. LIOTARD rend compte d'une heureuse circonstance qui a mis la ville de Nîmes en possession d'une collection de lettres de Jean-François Séguier, au nombre de 103, toutes adressées au savant médecin et naturaliste Ch. Allione, à Turin. — Une communauté de goûts et d'études avait rapproché ces deux hommes célèbres, qui furent mis en relation par un M. Cerati, pendant le long séjour que fit Séguier chez le marquis Scipion Maffei, à Vérone :

« L'Académie royale des sciences de Turin, qui possède les 103 lettres originales adressées par Séguier à Allione, a désiré connaître celles d'Allione, qui figurent à la bibliothèque de Nîmes, dans le volumineux ensemble de la correspondance étrangère qui forme l'article 43,816 du catalogue.

» M. Gazay, conservateur de notre bibliothèque, a copié de sa main les 45 lettres que nous possédons d'Allione à Séguier ; et, en échange de l'envoi fait à l'Académie des sciences de Turin, la ville de Nîmes a reçu, en un volume élégamment relié, la copie des 103 lettres de Séguier.

• Cette collection comprend 99 lettres écrites dans l'intervalle du 23 novembre 1748 au 28 mars 1775, et 4 lettres sans date.

» Les 45 lettres d'Allione adressées à Séguier appartiennent à la même période, elles sont datées du 10 décembre 1748 au 13 octobre 1774 ».

M. Liotard, après avoir fait remarquer la régularité, l'exactitude et la correction matérielle de ce manuscrit, entre dans le détail de la correspondance et passe en revue presque toutes les lettres qui la composent, en faisant ressortir ce que chacune d'elles présente d'intéressant, tant au point de vue des recherches scientifiques qu'au point de vue des renseignements biographiques relatifs à notre illustre devancier.

« Dès la première lettre, écrite en français, Séguier propose à son docte confrère, qui va devenir son intime ami, de s'entretenir avec lui dans sa langue maternelle, et en effet, à partir de sa seconde lettre, Séguier écrit en italien, dans un style facile et coulant, qui devait lui être familier, puisqu'il vécut, de 1732 à 1755, pendant vingt-trois ans, avec Maffei, dans une intimité constante que la mort seule de ce dernier put faire cesser.

» Dès ce moment, la correspondance signale un échange continuel de communications scientifiques, des achats et des envois réciproques de livres et de curiosités naturelles. Nous vivons ainsi, au jour le jour, de la vie du savant absorbé dans la contemplation de la nature et de ses merveilleux secrets.

» Nous voyons ainsi se former et se développer cette superbe collection minéralogique et géologique que la ville de Nîmes doit à la munificence de Séguier, et dont une grande partie provient de l'achat du cabinet de l'archevêque Spada.

» Nous suivons Séguier dans ses explorations botaniques au monte Baldo, au monte Sumano, sur les bords de l'Adriatique, où il recueille les précieux échantillons qui ont formé son herbier de près de 10,000 plantes; il complète son ouvrage spécial sur les plantes du Véronais, et fait fouiller le monte Bolca, appartenant à Maffei, pour en extraire les nombreux spécimens de poissons fossiles qui seront une des parties les plus curieuses de son cabinet.

» Il continue à entretenir des relations scientifiques avec les naturalistes célèbres de l'Europe; il sert d'intermédiaire obligeant aux savants français qui veulent correspondre avec l'Italie.

» Il achète ou fait acheter tout ce qui se publie de livres touchant l'histoire naturelle ou les antiquités.

» Il interrompt un moment ses recherches botaniques en 1753, pour se livrer exclusivement à celles des inscriptions qui servirent à composer son *Index inscriptionum antiquarum*, que nous a ravi la Bibliothèque Impériale de Paris; *gran faccenda che ho intraprese, che è immensa*.

» Il se désole, à tout instant, de la lenteur et de la difficulté des communications, soit de France en Italie, soit de Vérone à Turin ou à tout autre point de l'Italie où il veut faire parvenir ses envois; il faut 4 mois 1/2 pour le trajet de Vérone à Milan, sans compter les négligences de certains commissionnaires; c'est bien une autre affaire pour passer les monts et faire parvenir ses lettres et paquets aux amis Réaumur et d'Argenville, à Paris. Quand Allione les a reçus à Turin, il faut les

acheminer par une occasion sur Lyon , et là les confier au courrier qui part, deux fois la semaine, de Lyon pour Paris ».

---

*Séance du 4 juin 1864.*

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre datée du 3 juin, dans laquelle M. Moriau fils , docteur en médecine à Uzès , transmet à l'Académie l'expression des regrets que son père , en ce moment malade à Uzès , a éprouvés de n'avoir pu se rendre à Nîmes , lundi dernier , pour assister , avec ses confrères, aux obsèques de M. *Jean Reboul*.

Le Président dépose les ouvrages arrivés depuis le 24 mai et dont voici la liste :

1° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 3° série . t. III , mars 1864 ; — 2° *Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon*, par M. l'abbé J. Corblet, brochure in-8° de 22 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*) ; — 3° *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux* , t. X , n° 4 , avril 1864 ; — 4° *L'Étincelle* , journal littéraire , par M. E. de Rattier de Susvalon , n° 188 , 22 mai 1864 ; — 5° *Organisation de la Société d'agriculture , des sciences , arts et belles-lettres du département de l'Aube* , 5° édition , Troyes , 1864 ; — 6° *Bulletin de la Société d'agriculture , sciences et arts de la Sarthe* , 4° trimestre de 1863 ; — 7° *Introduction au Breviari d'amor de Matfre Ermengaud* , par

Gabriel Azais, Béziers, 1864 ; — 8<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. xv, 1861, janvier-février-mars ; — 9<sup>o</sup> *Les Muses du Midi*, recueil poétique, publié à Carcassonne, par M. Cazenove, archiviste, 1<sup>re</sup> livraison, septembre 1863 ; — 9<sup>e</sup> livraison, mai 1864.

M. PAGÉZY, comme témoignage des regrets profonds et unanimes qu'inspire à la Compagnie la perte récente de notre illustre confrère, M. *Jean Reboul*, propose de laisser son fauteuil vide jusqu'à la première séance de la prochaine année académique (5 novembre 1864). — Cette proposition est adoptée avec empressement.

Rappelant ensuite les nombreuses marques d'intérêt données par les maires de Nîmes à l'Académie du Gard, et insistant particulièrement sur l'intelligente et généreuse initiative prise par M. *F. Paradan*, à l'occasion des obsèques de notre confrère *Jean Reboul*, le même membre propose d'offrir à ce haut et digne fonctionnaire le titre de *Vice-Président d'honneur* de l'Académie. — Adopté par acclamation.

M. PAGÉZY continue la lecture de ses *Etudes sur le Progrès contemporain*.

Il traite, cette fois, de l'*Industrie manufacturière et de ses ouvriers*. Dans la première partie, l'auteur démontre comment, par l'influence de la division du travail, de la vapeur, de la mécanique et de l'esprit d'association, l'industrie s'est élevée, de nos jours, à la perfection des produits, à leur multiplicité, et a déterminé ainsi un grand progrès dans ce fécond élément de la fortune publique.

Dans la seconde partie de sa lecture, M. Pagézy fait connaître la situation des ouvriers industriels,



et combien , sous divers rapports , leur bien-être laisse encore à désirer ; attendu que le capital et le salaire se trouvent par trop séparés. Aussi a-t-il dit, en terminant, d'après un célèbre économiste : Voilà pourquoi « on se demande s'il faut s'applaudir ou s'inquiéter d'une richesse qui traîne à sa suite tant de misères, qui multiplie les hôpitaux et les prisons autant que les palais. Voilà le grand problème du XIX<sup>e</sup> siècle ».

« Nous y croyons, dit M. Pagézy ; et, pour chercher à le résoudre, nous examinerons, dans un prochain chapitre, si le commerce doit le restreindre ou l'agrandir ».

M. CH. LIOTARD continue et achève l'analyse de la correspondance échangée entre Séguier et le botaniste turinois, Charles Allione. Les lettres qu'il étudie, cette fois, vont de 1755 à 1775, époque à laquelle se termine cette correspondance.

« La mort de Maffei, en 1755, ramène enfin Séguier dans sa ville natale, qu'il a quittée en 1732 pour parcourir l'Europe en compagnie du marquis.

» Après avoir assuré, non sans de grandes appréhensions, l'expédition de 21 caisses de riches collections d'Italie en France par voie de terre (il redoute en mer les naufrages et les pirates), il fait enfin connaissance avec la personne d'Allione; ils n'avaient encore communiqué que par lettres. Il reçoit un charmant accueil dans la famille d'Allione à Turin; et de retour à Nîmes, vers le milieu de novembre 1755, il s'empresse de donner de ses nouvelles à son ami et le prie de continuer à lui écrire.

» Sa première lettre datée de Nîmes est la 69<sup>e</sup> de la collection. La correspondance continue donc, un peu moins active cependant; elle éprouve des temps d'arrêt dont Séguier se plaint quelquefois. Un moment, il a cru à la mort d'Allione, qui est resté muet

pendant 2 ans, de 1761 à 1763. Enfin, il apprend qu'une inflammation aux yeux, dont Allione a beaucoup souffert, est la cause de ce long silence ; il redoute pour son ami l'excès de travail dans sa double carrière de médecin et de professeur à l'université de Turin ; il lui fait de fréquentes recommandations pour qu'il ménage sa santé. Il parle fréquemment de ses propres souffrances, il est tourmenté de fortes coliques et d'un rhumatisme ; *fructus belli*, dit-il, c'est-à-dire résultat de ses explorations botaniques.

» Appelé par des affaires de famille à Saint-Ambroix, Séguier a profité de la proximité pour faire une tournée d'herborisation dans la Lozère (en septembre 1756).

» En 1761, sa santé a subi une plus forte altération, on lui conseille un séjour dans les Cévennes. Il s'y transporte, en effet, et c'est une occasion pour faire une excursion scientifique à l'Espérou.

» Ses dernières lettres sont le plus souvent confiées à des touristes de distinction qui vont visiter l'Italie et qui lui ont demandé quelques lignes de recommandation ; le comte de Zenzendorf, le comte de Castelbourg, M. de La Tourette, de Lyon, etc.

» A la fin de l'année 1771, Séguier annonce qu'il fait bâtir une maison, où il sera à demeure ; elle aura trois chambres destinées à recevoir ses collections ; il comptait employer la dernière moitié de l'année 1772 à mettre tout en ordre ; mais nous apprenons qu'au printemps de 1774 il est loin d'avoir terminé cette classification.

» Jusqu'à ce moment nous ne l'avons vu guère occupé que de plantes sèches, destinées à enrichir l'herbier du *Botaniste* (*il mio orto sicco*) ; sa nouvelle habitation ayant un jardin attenant, il va devenir *horticulteur*, il demande des graines et des plantes pour garnir ses plates bandes.

» La correspondance d'Allione et de Séguier finit, comme je l'ai dit, avec l'année 1775, sans qu'on en comprenne le motif; on ne peut pas supposer que des lettres se soient égarées, puisque les missives d'Allione à Séguier, dont nous avons à Nîmes les originaux, s'arrêtent à la même époque. Et pourtant Séguier prolongea jusqu'en 1784 sa verte vieillesse, et Ch. Allione vécut jusqu'en 1804.

» On lira avec un intérêt soutenu cette longue correspondance, toute consacrée aux matières qui ont trait aux sciences naturelles et à l'archéologie. Elle ne contient que des détails familiers, point de spéculations philosophiques; elle se renferme strictement dans les spécialités d'une science un peu sèche; mais elle révèle de la part de Séguier une activité prodigieuse d'esprit, une profondeur et une variété de connaissances qui ne se retrouvent plus guère de notre temps ».

M. A. Bigot termine la séance par la lecture d'une charmante élégie intitulée :

### L'hirondelle.

Pourquoi partir, quand au vallon  
Vient la brume ? et que l'Aquilon  
Depouille la forêt ombreuse ?  
Malgré la brume et l'autan,  
D'autres oiseaux restent pourtant.  
Où vas-tu, brune voyageuse ?

Ton nid touche à notre foyer  
Que ton doux cri vient égayer,  
Tu peux y réchauffer ton aile.  
L'enfant même n'oserait pas  
Chercher à causer ton trepas.  
Pourquoi partir, tolle hirondelle ?

— Je sais bien que l'homme béni  
 A la fois mes jours et mon nid ,  
 Dit l'oiseau dans un doux murmure ;  
 Ce qui me fait quitter vos toits ,  
 Non , ce n'est pas le deuil des bois ,  
 Ni la bruine ou la froidure . . .

Une fois , la bise soufflait ;  
 Malgré le ciel qui se voilait ,  
 Je laissai partir mes compagnes ;  
 Je restai , je vis vos hivers ;  
 Mais j'aime mieux passer les mers  
 Et franchir les hautes montagnes .

Là-haut , sous le toit en auvent  
 Qui couronne le vieux couvent  
 Aux murs labourés de lézardes ,  
 Je m'étais blottie , et de là  
 Mon aile errante se colla  
 Souvent aux chassis des mansardes .

Je vis le pauvre en son réduit  
 Souffrir le jour , souffrir la nuit ,  
 Sans feu ni pain ; — et les rafales  
 Lancer la neige aux flocons blancs  
 Sur le grabat ou les enfants  
 Se pressaient , frémissants et pâles .

J'ai , dans l'ombre , ouï sanglotter :  
 J'ai vu le vieillard grelotter ;  
 Et la mère et la jeune fille  
 De leurs larmes mouiller parfois  
 Les haillons où leurs maigres doigts  
 Avaient peine à planter l'aiguille .

J'ai vu le père au désespoir ,  
 Les mains vides , rentrer le soir ;  
 J'ai vu de douces espérances  
 Se changer en rudes douleurs ;  
 Et j'ai vu couler bien des pleurs ,  
 Et j'ai compté bien des souffrances .

J'ai souffert en voyant souffrir ;  
 Voilà pourquoi je veux partir .  
 Dieu fait fleurir d'autres campagnes

Ou les jours passent moins amers :  
 Laissez-moi traverser les mers  
 Et franchir les hautes montagnes †

---

*Séance du 18 juin 1864.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, après une légère modification. — Le secrétaire donne lecture de la lettre de remerciement de M. *Adr. Jeanjean*, de Saint-Hippolyte, nommé *membre non-résidant* dans la séance du 21 mai, et communique quelques passages d'une lettre privée, à lui adressée par M. *Jos. Roumanille*, poète provençal, nommé *membre-correspondant* à la même date, lettre dans laquelle l'aimable et spirituel félibre le charge de se faire, auprès de la Compagnie, l'interprète de sa vive reconnaissance.

Le président dépose les ouvrages suivants : — 1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique d'Orléans*, n<sup>o</sup> 44, 4<sup>e</sup> trim., 1863 ; — 2<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1862-63, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, 2 vol. in-8<sup>o</sup> ; — 3<sup>o</sup> *Recueil de l'Académie des Jeux floraux*, année 1864 ; — 4<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne sur-Mer*, n<sup>o</sup> 4, avril 1864 ; — 5<sup>o</sup> *Ysopet*, recueil de fables, par M. Alfred de Martonne, 1864 ; — 6<sup>o</sup> *Séance publique annuelle de la Société centrale d'agriculture de France*, broch. in 8<sup>o</sup> de 160 pages, 1864 ; — 7<sup>o</sup> *Bulletin des séances de la même société*, t. XIX, n<sup>o</sup> 4, 3 — 10 — 17 — 24 février 1864 ; — 8<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1864, 1<sup>er</sup> trimestre ; —

9° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 189 et 190, 4<sup>r</sup> et 8 juin 1864

Le Secrétaire annonce qu'un mémoire sur la question mise au concours (*Du mouvement de la propriété terrienne depuis 1789*), lui est déjà parvenu. L'Académie nomme, en conséquence, une commission qui sera chargée d'examiner ce mémoire et ceux qui, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, pourraient encore arriver au secrétariat. Cette commission sera composée de MM. L. Maurin, Olive Meunier, Pagézy, Viguié et de Clausonne, du Président et du Secrétaire.

M. Nicot, rendant compte de deux livraisons (1<sup>re</sup> et 9<sup>e</sup>) du recueil intitulé : *Les Muses du Midi*, commence par signaler « l'extrême faiblesse de certaines pièces, aussi dépourvues de pensée que de style ». Après avoir appuyé, par quelques citations, ce jugement qui d'abord pouvait paraître sévère, l'honorable rapporteur ajoute qu'il a remarqué de l'esprit et de la facilité, dans la fable déjà signalée par le Président. « J'ai trouvé aussi, dit-il, des vers bien faits dans des stances intitulées : *Une heure à Nazareth*, dont l'auteur est M. Firmin Jaffus. Elles prouvent que l'auteur, qui ne nous était pas inconnu (il est lauréat et maître ès-jeux floraux), sait versifier avec facilité, force, harmonie, et quelquefois est assez heureux pour dire avec élégance, pour condenser la pensée, la marquer par une image vive, un trait acéré qui pénètre ».

Résumant sa pensée sur le recueil des *Muses du Midi*, M. Nicot approuve et loue hautement le but que cette publication se propose, de répandre le goût de la poésie et d'ouvrages attrayants et moraux que le père de famille puisse confier à sa femme et à ses enfants; mais il est d'avis que, pour atteindre un si noble but, il faut n'insérer

que des compositions capables de ramener au culte du beau et du vrai.

M. LÉVYÉRIC, de Montpellier, membre-correspondant, reprend et complète l'exposition qu'il avait commencée l'an dernier (séance du 9 mai 1863) des diverses théories de la géométrie moderne.

M. le président BOUSQUET soumet au jugement de ses confrères une fable intitulée : *Le Soleil et les Singes*. L'Académie applaudit aux spirituelles allusions de cet apologue.

### **Le Soleil et les Singes.**

De singes un aréopage,  
Faute de mieux, voulut savoir  
Pourquoi l'astre au grand front, en s'éclipsant, le soir,  
Des bois brunissait le feuillage,  
Et nous forçait ainsi de dormir sans y voir.  
Contre un pareil abus, triste legs d'un autre âge,  
Que de *tolle* ! L'on ne s'entendait pas ;  
Mais, d'accord sur le fond, qu'importaient les débats ?  
Il fut délibéré par la gent souple-échine  
Que, du soleil pour arrêter les pas,  
Il faudrait l'enchaîner sur la ronde machine ;  
Et l'on se mit à l'œuvre, au milieu des hurrahs.  
Singes sont vifs au desir qui les gagne ;  
Ils avaient reconnu le point de la montagne  
D'où s'élançait le jour ; et voici qu'un réseau  
S'élève, s'arrondit, pour couvrir son berceau.  
Mais vanité ! d'un rayon de sa face  
Le dieu brisa ces rêts injurieux ;  
Et, comme d'un brouillard, sorti victorieux,  
Il n'en suivit pas moins son parcours dans l'espace.  
Ce qu'on ouït alors de rire, de bons mots,  
Je ne le dirai pas ; ce serait inutile.  
Nos Arts, dans leurs assauts  
De cet autre soleil qui s'appelle Évangile,  
Se sont chargés d'en être les échos.



*Séance du 2 juillet 1864.*

Le Secrétaire donne communication : — 1<sup>o</sup> d'une lettre de M. *Juillac-Vignolles*, secrétaire-archiviste de la Société de Toulouse, réclamant un volume de nos *Mémoires*, qui manque dans la collection dont il est chargé ; 2<sup>o</sup> une lettre de M. *J.-D. Fonzieille*, pasteur, à Nîmes, sur deux découvertes en physique qu'il croit avoir faites et qu'il communique à l'Académie ; — 3<sup>o</sup> une lettre-circulaire de M. *Arsène Thévenot*, d'Arcis-sur-Aube, demandant des renseignements sur les Sociétés savantes et littéraires qui existent dans notre pays, les revues et publications périodiques, etc., « attendu qu'il se propose de traiter, au prochain congrès scientifique de France, qui doit se tenir à Troyes, au mois d'août prochain, l'importante question de la décentralisation intellectuelle et des progrès des Arts, des Sciences et des Lettres en province ».

Le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, t. xvii, n<sup>o</sup> 5, mai 1864 ; — 2<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique de la Loire-Inférieure*, année 1863. 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> sem. ; — 3<sup>o</sup> *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*, t. x, n<sup>o</sup> 5, mai 1864 ; — 4<sup>o</sup> *l'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n<sup>os</sup> 191 et 192, 15 et 21 juin 1864.

Le Président rappelle aux membres de la Commission de publication (MM. *L. Maurin*, de Dau-

nant, Alph. Dumas, Ollive-Meinadier et Vigue) qu'ils ont été chargés d'étudier les questions relatives à la confection et à la publication de tables générales de nos *Mémoires* et les engage à se réunir prochainement.

Une commission est nommée pour choisir le sujet du concours de 1865. Elle se compose de MM. Nicot, Deloche, L. Maurin, Ch. Liotard, Bigot, du Président et du Secrétaire.

M. NICOT annonce que, suivant sa promesse, il a écrit à M. le baron Ch. d'Hombres pour lui réclamer son Bulletin météorologique de l'année 1863, mais qu'il ne l'a pas encore reçu.

M. le Dr FONTAINES lit le rapport suivant sur deux *Bulletins de la Société de Médecine pratique de Paris*, années 1862 et 1863 :

« Indépendamment de l'Académie impériale de Médecine, composée des hommes les plus éminents et les plus en renom, il existe à Paris plusieurs Sociétés médicales, non officielles, mais très studieuses et très aptes, par leurs nombreux et utiles travaux, à agrandir le domaine de la science. Parmi celles-ci, la *Société de Médecine pratique* occupe l'un des premiers rangs. Cette Société, fondée en 1808 par le professeur Chaussier, n'a jamais interrompu ses travaux, depuis sa création. Elle se réunit régulièrement une fois par mois et publie, à la fin de l'année, un cahier contenant le bulletin du procès-verbal de chaque séance.

» Malheureusement, ces bulletins sont très-succincts et ne donnent qu'une analyse incomplète des lectures et des discussions qui ont occupé les séances. Je serai donc obligé, dans ce rapport, de passer sur un grand nombre de sujets, seulement indiqués dans les deux bulletins dont j'ai à vous

rendre compte. Mais il en est plusieurs qui ont plus particulièrement fixé mon attention et qui m'ont semblé pouvoir vous offrir quelque intérêt.

» De ce nombre est une communication de M. le docteur *Legrand de Saulle*, sur les *Inconvénients de la lecture en chemin de fer*. Chacun sait, en effet, que cette lecture est rendue pénible, difficile, fatigante, à cause des vibrations du wagon qui impriment au livre un mouvement incessant. De cette instabilité et de cette attention soutenue des yeux, il résulte souvent, avec de la céphalalgie, de véritables souffrances orbitaires et une légère congestion de la rétine, facile à constater par l'ophthalmoscope.

» Il y a plus, dit M. Legrand, lorsque l'habitude de lire en chemin de fer est invétérée; qu'elle se reproduit fréquemment et que les individus sont avancés en âge, cette céphalalgie et ces très minimes congestions si souvent renouvelées peuvent, dans quelques cas heureusement rares, déterminer, à la longue, une véritable congestion du cerveau ».

» Quant aux troubles fonctionnels que l'habitude de lire en chemin de fer peut amener dans l'appareil de la vision, M. le docteur Causserant en donne l'explication suivante, qui nous a paru parfaitement juste: « L'œil, dans l'état normal, est disposé de telle sorte que les rayons partis de l'infini viennent, sans efforts, converger sur la rétine même; mais à partir de 65 mètres environ, suivant la conformation individuelle du globe de l'œil et à mesure que les objets se rapprochent, il s'opère, par les contractions des diverses parties qui constituent l'œil, des modifications dans leur forme, d'autant plus incommodes et plus fatigantes que les objets sont plus rapprochés et plus mobiles. Or, dans les wagons, la lumière, souvent insuffisante, oblige à rapprocher des yeux le livre

que l'on veut lire, et le mouvement continué du livre par suite des oscillations du wagon varie, à chaque instant, la distance à laquelle doit s'exercer la vision distincte. De ces deux conditions défavorables, résulte une tension soutenue et forcée des puissances chargées d'établir l'accommodation. De là des lésions de nature congestive; de là, enfin, des dommages très-réels dans l'exercice de la vision. Mais il est heureusement facile de se mettre à l'abri de tous ces dangers, sans renoncer à une satisfaction bien nécessaire pendant les ennuis du voyage; il suffit de ne se livrer à la lecture qu'avec un éclairage suffisant, de faire de courtes séances de demi-heure, une heure au plus, et de les séparer par un intervalle d'égale durée. Il faut surtout éviter de se servir de livres mal imprimés, malheureusement fort communs ».

» Messieurs, de toutes les maladies qui attaquent l'enfance, le croup est certainement la plus effrayante par sa gravité, par la rapidité de sa marche et surtout par la soudaineté de son invasion.

» Aussi, cette terrible affection a-t-elle été le sujet de travaux nombreux et utiles. Et si, comme on l'eût désiré, on n'a pas découvert de véritable *spécifique*, on est au moins parvenu, par des moyens généraux et locaux, à obtenir des guérisons incontestables, même dans des cas avancés. Ainsi, par l'émétique donné avec persévérance et discernement, on a réussi souvent à faire avorter la maladie et même à obtenir l'élimination de tubes pseudo-membraneux, dont la présence dans la trachée rendait la suffocation imminente.

» D'autres moyens ont été conseillés et surtout vantés par leurs auteurs; tels que des sirops de toute sorte; des préparations sulfureuses, mercuriales, iodées; en dernier lieu, l'acétate d'ammoniaque, le chlorate de potasse, le perchlorure de

fer et bien d'autres. Mais, mis à l'épreuve, ces remèdes, il faut bien le dire, ont été presque aussitôt abandonnés qu'expérimentés. A notre avis et à celui de la plupart des praticiens qui ont eu le plus souvent l'occasion d'observer cette triste maladie, le tartre stibié, administré le plus tôt possible et d'une manière continue, est, de tous les remèdes internes, celui (et peut-être le seul) sur lequel on puisse réellement compter.

» Parmi les remèdes externes ou chirurgicaux, les principaux sont :

» 1° Le cathétérisme laryngien, recommandé par MM. Green, Loiseau et Bouchat ;

» 2° La cautérisation des plaques par le nitrate d'argent, solide ou dissous; le beurre d'antimoine, le sublimé, le sulfate de cuivre, le perchlorure de fer ;

» 3° La trachéotomie.

» La première de ces opérations, le *cathétérisme*, est, je crois, tout-à-fait abandonnée, soit à cause des difficultés et des inconvénients qu'elle présente dans son exécution, soit à cause de son insuffisance dans le but que l'on veut atteindre.

» La *cautérisation*, à la faveur de laquelle on détruit les productions anormales et l'on modifie les sécrétions diphthériques, est parfaitement indiquée et toujours utile.

» Quant à la troisième de ces opérations, la *trachéotomie*, M. Guersant nous donne, dans le *Bulletin de 1863*, une statistique de laquelle il résulte que, sur 960 opérations pratiquées dans l'espace de 17 ans, soit par lui, soit par les internes à l'hôpital des enfants ou en ville, 224 ont réussi, c'est-à-dire à-peu-près une réussite sur 4 succès.

» Ce résultat, messieurs, ne me paraît pas très-encourageant, si l'on admet que ces opérations ont

dû être pratiquées dans la 2<sup>e</sup> période de la maladie et avant qu'elle se soit généralisée ; c'est-à-dire dans les conditions où l'on obtient, par l'emploi de l'émétique et par la cautérisation, des succès au moins aussi nombreux. Du reste, avant de tirer des inductions de cette statistique, il est juste de se demander si, dans un si grand nombre d'opérations, 960, les règles de l'opportunité ont été toujours scrupuleusement observées et si l'opération elle-même n'a pas été quelquefois compromise. N'est-il pas à craindre, en effet, que plusieurs de ces opérations, et peut-être la plus grande partie, confiées à des élèves empressés de manœuvrer, n'aient été pratiquées ou trop tard ou trop tôt ? Et que, dans ces cas, les malades n'aient dû ou succomber par l'opération, ou guérir malgré elle ?

» De toutes ces considérations, messieurs, il faut conclure que le médecin ne saurait être trop prudent, trop circonspect, trop attentif et en même temps trop résolu à l'égard d'une opération dangereuse par elle-même, incertaine par ses conséquences, et cependant dernier espoir de salut.

» Dans une des séances de l'année 1863, M. *Corlieu* présente à la société une production cornée, de 12 centimètres de long sur 2 ou 3 de circonférence, qu'il a trouvée placée sur le frontal d'une femme âgée. Il pense, avec raison, que ces productions, se développant d'ordinaire sur des parties où se trouvent des follicules sébacés, sont dues à une hypersécrétion, qui se transforme en matière dure et se développe progressivement, de manière à prendre cette forme bizarre.

» Je saisis cette occasion, messieurs, pour mettre sous vos yeux, comme curiosité, une de ces cornes que j'ai enlevée, il y a une vingtaine d'années, sur le milieu du front d'une femme déjà avancée en âge.

Cette corne avait mis, autant que j'ai pu m'en assurer, 5 à 6 ans à se produire.

» Messieurs, j'ai dû, à regret, pour ne pas abuser trop longtemps de votre bienveillante attention, passer sous silence la plus grande partie des travaux indiqués dans ces bulletins. Mais il est de mon devoir de vous dire, en terminant, que tous ces travaux sans exception offrent un grand intérêt, soit par leur originalité, soit par leur importance, soit même par leur variété. J'ai donc l'honneur, messieurs, de proposer à l'Académie d'adresser à la *Société de médecine pratique* des félicitations sur l'importance et l'utilité de ses travaux, ainsi que des remerciements pour avoir bien voulu nous les faire connaître ».

L'Académie adopte ces conclusions et charge son secrétaire de les porter à la connaissance de la *Société de médecine pratique* par une lettre adressée au président de cette société.

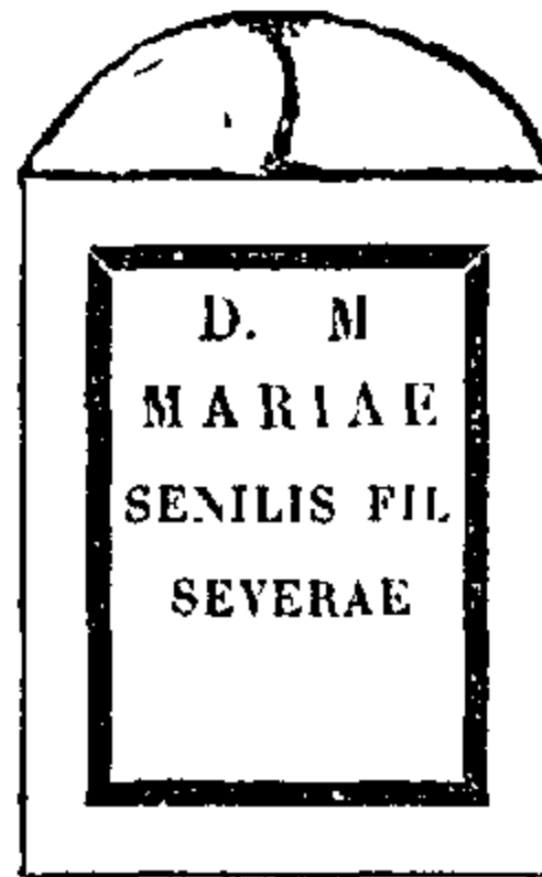
M. Ernest Roussel, membre correspondant, donne lecture de la première partie d'une *Etude sur Giacomo Meyer-Beer*.

Après avoir rappelé la perte encore récente du grand compositeur et les honneurs funèbres qui lui ont été rendus, l'auteur jette un coup-d'œil sur l'histoire de la musique dramatique en France, depuis ses origines au xvi<sup>e</sup> siècle, et conduit rapidement cette revue jusque vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, se réservant d'apprécier, dans une nouvelle lecture, l'école de musique dramatique fondée au xix<sup>e</sup> siècle par Meyer-Beer.

M. PELET communique la lettre suivante, adressée par M. l'abbé Rat, curé de Saint-Pons-la-Calm, à M. l'abbé Azais, et que celui-ci a transmise à M. Pelet :



Monsieur et cher confrère, j'ai l'honneur de vous informer que, en démolissant notre église, les maçons ont trouvé, à la hauteur de la voûte et dans l'épaisseur du mur, une pierre tumulaire que les constructeurs du moyen-âge y avaient placée. Je vous donne ci-dessous la forme de cette pierre et l'épithaphe païenne qui y est gravée. L'église de Saint-Pons, au dire des connaisseurs, date du XII<sup>e</sup> siècle.



Faut-il dire : « Aux dieux mânes de Maria Sévéra, fille de Sénilis » ? ou bien : « Aux dieux mânes de Maria Sénilis, fille de Sévéra » ? Ici les sentiments sont partagés. A vous et à vos doctes confrères de l'Académie de trancher la question.

Le nom d'une Maria païenne surprend.

Agréez, etc.

P. RAT, curé.

La pierre a de hauteur 80 centimètres sur 42 centimètres de largeur et 7 centimètres d'épaisseur.

M. Pelet répond comme il suit aux questions posées dans la lettre de M. le curé de Saint-Pons-la-Calm :

« Il faut lire : *Aux dieux mânes de Maria Sévéra, fille de Sénilis.*

» Cette inscription m'a déjà été donnée, cette année, comme étant chez M. Dupin, instituteur à

Gaujac, village où elle aurait été découverte dans la voûte de l'église.

» Le nom de *Maria* est assez connu sur les inscriptions païennes :

*Maria Quinta*, *Quinti filia*, au village de Baron, chez M. Richard ;

*Maria*, à Alais, à l'Hôtel-de-Ville ;

*Maria Secundilla* { à Saint-Chapte, chez M.  
*Maria Severina* { Brueys.

» Il conviendrait que notre confrère, M. Azais, voulût bien prier M. le curé de Saint-Pons de veiller à la conservation de ce document inédit.

» *Sénilis* est un nom d'affranchi ».

M. GERMER-DURAND informe à son tour la Compagnie que les démolitions du *Moulin-Magnin*, connu, au moyen-âge, sous le nom de *Moulin de la Reynette*, et, au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous celui de *Moulin-à-eau de M. de La Cassagne*, ont amené au jour, il y a environ deux mois, une seconde inscription romaine qui, malheureusement, ne complète pas le beau fragment inédit trouvé, au même endroit, à la fin de mars 1864 et dont il a présenté l'estampage à l'Académie, dans la séance du 9 avril dernier.

« L'inscription que porte la pierre récemment découverte, ou plutôt retrouvée, a été connue de Rulman, de Guiran, de Séguier et de Ménard; mais aucun de ces auteurs ne l'a rapportée exactement, aucun n'a essayé de l'interpréter. Nous pouvons aujourd'hui en donner une lecture complète et la traduire à-coup-sûr.

» La pierre a 1<sup>m</sup>. 40<sup>c</sup>. de longueur sur 40<sup>c</sup>. de hauteur et 30 d'épaisseur. Elle devait être surmontée d'un fronton triangulaire, portant la formule D. M. (*Dis Manibus*). On y lit, en regard l'une de

l'autre, les deux inscriptions funéraires que voici, tracées en beaux caractères :

M. COLIO  
ENNAEI. L. PAL  
FAVSTO

M. COLIO  
FAVSTI. L. PA[L]  
ATTICO

C'est à-dire :

« A Marcus Colius Faustus, de la tribu Palatine, affranchi de M. Colius Ennæus ».

« A Marcus Colius Atticus, de la tribu Palatine, affranchi de Marcus Colius Faustus ».

» Nous avons-là les noms de trois affranchis, *Ennéus*, *Faustus* et *Atticus*, qui ont pris leur nom et leur prénom d'un *Marcus Colius*. Les *Colius* étaient une branche fort ancienne de la *gens Coelia*, qui avait gardé le C dur dans l'orthographe de son nom. La forme primitive en était *COILIVS*, comme le prouvent d'anciens deniers consulaires ; elle se transforma, d'un côté, en *COLIVS*, de l'autre en *COELIVS*. Cette famille était inscrite dans la tribu Palatine, l'une des quatre tribus urbaines. *M. Colius Faustus* et *M. Colius Atticus*, qui moururent tous deux à Nîmes, étaient donc nés à Rome ».

M. AURÈS met sous les yeux de ses confrères une carte dressée par M. Minard, inspecteur en retraite des ponts-et-chaussées, et qui, par des couleurs différentes, constate, d'une manière sensible à l'œil, les différences de la circulation du coton en 1858 et en 1863. Déjà l'an dernier (V. séance du 18 juillet 1863), M. Aurès avait présenté à l'Académie une carte du même auteur, établissant les différences de circulation de cette matière première en 1858 et en 1862. — M. Aurès soumet également une autre carte du même auteur, con-

cue dans le même système, destinée à montrer dans quelles proportions certains départements contribuent à l'approvisionnement des marchés de Paris en viande de boucherie.

---

*Séance du 16 juillet 1864.*

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire donne communication : 1° d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'Instruction publique accuse réception du Mémoire relatif au tracé de la Voie Domitienne, rédigé par la commission nommée dans la séance du 13 février, et de la carte qui y était jointe ; — 2° d'une dépêche de M. le préfet accompagnant l'envoi du XLVII<sup>e</sup> volume des *Brevets d'invention*, et du 12<sup>e</sup> numéro (année 1863) du *Catalogue des brevets* ; — 3° d'une lettre de M. Emile Galichon, directeur de la *Gazette des Beaux Arts*, secrétaire de la commission qui vient de se constituer dans le but d'ériger un monument par souscription à la mémoire d'*Hippolyte Flandrin*, le grand artiste, auteur des peintures murales des églises de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris ; d'Ainay, à Lyon ; de Saint-Paul, à Nîmes, et de tant d'autres beaux ouvrages.

Le Président dépose les ouvrages suivants : 1° *A travers Pologne et Russie. Notes trouvées dans le carnet d'un voyageur inconnu* (par Al. Bessot de Lamothe), in-18 de 88 pages, Nîmes, Clavel-

Ballivet, 1864 ; — 2° *Du but moral et social dans les œuvres d'érudition*, par M. Ch. de Ribbes, Aix, 1864 ; — 3° *Catalogue des brevets d'invention* ; année 1863, n° 12 ; — 4° *Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet*, tome XLVII, 1864, 1 vol. in-4° avec planches ; — 5° *Relation inédite concernant le complot de Nîmes et de Montpellier de 1705*, par A. Germain, broch. in 4° ; — 6° *Les commencements du règne de Louis XIV et la Fronde à Montpellier*, par le même, broch. in-4° ; — 7° *Le bureau de bienfaisance de la ville de Bourg (Ain)*, par le dr Ebrard, Bourg, 1864, broch. in-8° ; — 8° *De la durée moyenne de la vie et du mouvement de la population en France*, par Em. Enjubault, in-8°, Clermont-Ferrand, 1864 ; — 9° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère*, tome xv, mai 1864 ; — 10° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, n° 194 8 juillet 1864 ; — 11° *Maître Jacques*, journal populaire d'agriculture, juin 1864 ; — 12° *Tribune artistique et littéraire du Midi*, n° I, juillet 1864 ; — 13° *Travaux de l'Académie impériale de Reims, 1862-63*, n°s 1 et 2 ; — 14° *Lettres critiques à M. Michel Chevalier*, par M. Carey ; — 15° *Lettres d'un Bénédictin*, 4e partie, vi° et vii° lettres.

Sur la proposition du Président, l'Académie décide qu'elle souscrit, en corps, pour une somme de 300 fr. au monument qu'on se propose d'élever à la mémoire de Jean Reboul.

M. Nicot fait un rapport verbal sur le dernier volume (année 1863) des *Annales de la Société académique de Nantes*.

« Ce recueil renferme, dit-il, un grand nombre de discours et de morceaux intéressants. Ceux qui

m'ont le plus frappé sont : 1° une correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot , son ambassadeur en Portugal , publiée par M. le baron de Girardot ; 2° un voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie, par M. l'abbé Fournier ; 3° une analyse critique, par M. Eugène Lambert, d'un livre intitulé : *la Philosophie de la cour d'assises* ; 4° quelques observations sur la nauscopie , par M. Huette. La *nauscopie* est une faculté particulière de l'organe de la vue , qui permet à ceux qui en sont doués d'apercevoir , à l'œil nu , à de grandes distances , les navires qui sont en mer. On conçoit que cette faculté , quand elle existe à un degré exceptionnel , peut être appelée à rendre d'importants services. Les récits de plusieurs faits cités par le commandant d'un navire de commerce de Nantes nous ont paru le démontrer suffisamment. M. Nicot mentionne enfin un remarquable rapport sur les travaux de l'année , par M. le docteur Calloch , où il a trouvé cité le passage suivant dû à M. Ménard, membre distingué de cette société , notre active correspondante. C'est un suave et délicat portrait de la femme :

« Il est près de nous , sur la terre , un être dont  
 » on ne sait comment prononcer le nom , lorsque  
 » cet être est digne de le porter. Nos larmes tom-  
 » bent dans nos syllabes , et nos bras qui s'ou-  
 » vrent, nos genoux qui fléchissent achèvent seuls  
 » le doux nom commencé. Penché devant nos ber-  
 » ceaux encore vides , cet être nous aime avant  
 » notre vie ; penché sur nos tombes fermées , cet  
 » être nous aime après notre mort. Soumis par  
 » nous à tous les modes de l'être, cette soumission  
 » ne suffit pas à sa tendresse , il implore le sacri-  
 » fice. Vierge , il a toutes les puretés , tous les  
 » parfums , toutes les espérances ; et tous ces trésors ,  
 » qui lui sont donnés pour nous , il nous les  
 » apporte , en les ignorant. Épouse , les réalités

» sont pour lui des dévouements ; il les accepte , et  
 » son bonheur est de nous bénir. Mère , il dépose  
 » sa vie dans celle de son enfant ; c'est désormais  
 » son enfant qui la vivra. Et , lorsque sa vénérable  
 » tête, s'élevant au-dessus des horizons de la terre,  
 » touche à l'éternité et se repose dans le giron de  
 » Dieu , il se baisse encore et nous murmure ,  
 » dans un dernier sourire : Je vous bénis , je vous  
 » attends ».

M. VIGUIÉ , chargé de rendre compte d'une intéressante publication de M. Vivien de Saint-Martin intitulée : *L'Année géographique* (1<sup>re</sup> année) s'attache surtout à faire connaître les succès qui ont couronné les dernières tentatives faites en vue de découvrir les sources du Nil. Voici son rapport :

« La géographie était une nomenclature , elle est devenue une science. Cette transformation, que nous voyons s'accomplir de nos jours, a sa cause et sa raison d'être dans le mouvement général des esprits au dix-neuvième siècle. Ce coup-d'œil synthétique, ces vues d'ensemble, ce besoin de lier et d'expliquer l'un par l'autre les éléments différents qui se trouvent dans des domaines séparés , sont un caractère de notre temps. Tout se tient , il y a une unité dans la création ; il est impossible de méconnaître ces actions réciproques que les parties de l'universel organisme exercent l'une sur l'autre. Voilà ce que notre génération a compris. Certainement connaître la position des lieux , avoir exactement dans la mémoire une série considérable de noms de villes et de rivières , savoir la hauteur des montagnes et la longueur des fleuves , c'est nécessaire, mais cela ne nous suffit plus. Il y a entre la terre et l'homme des liens mystérieux et étroits. Suivant que la surface de notre globe se hérissé de pics et de cimes , se creuse de vallées profondes , s'étend en plaines immenses, elle offre



aux regards, aux besoins et aux énergies de la création vivante des éléments différents. La terre influe sur le développement de l'homme. Désormais l'histoire des civilisations ne saurait se passer de la géographie. Elle jette, comme l'archéologie, comme la philologie comparée, des lumières nouvelles sur la marche progressive des races humaines; et l'ordre politique, et (j'ose dire) l'ordre moral ne sauraient désormais demeurer indifférents aux données de cette science; car la géographie, ainsi entendue, est une véritable science.

» C'est l'Allemagne qui a la première érigé la géographie à cette dignité. Avec les Humboldt et les Carl Ritter, une école géographique s'est élevée, pleine de grandeur et d'avenir; elle a ses livres, ses journaux qui excitent l'admiration des savants de toutes les contrées. L'Angleterre a suivi l'Allemagne; et, avec ses hardis pionniers, ses explorateurs infatigables, elle apporte son riche tribut au fonds commun. La France veut entrer aussi dans cette voie féconde; elle est en arrière sans doute, mais il faut avoir toujours d'elle bon espoir. On cite souvent ce mot de Goëthe à Napoléon: « Sire, ce qui distingue les Français, ce n'est point leur société policée, leurs sciences, l'éclat de leurs victoires, c'est qu'ils ne savent pas la géographie ». J'ignore comment le vainqueur d'Iéna prit cette manière si vive, si altière, quelques-uns diraient presque impertinente, de caractériser une nation par son ignorance. En tout cas, si le mot n'est pas authentique, il était bien l'expression des sentiments de nos voisins sur notre manque de connaissances géographiques. A cette époque, ces sentiments avaient un réel fondement; aujourd'hui j'estime que le sévère jugement de Goëthe n'est plus l'expression de la vérité. Les Français comprennent la géographie en tant que science, et un mouvement marqué se produit en ce sens. Hier encore, M. Duval présentait à la Société de géogra-

phie de Paris un mémoire intitulé : *Des rapports entre la géographie et l'économie politique*. Divisé en deux parties, le mémoire traite, dans la première, des rapports naturels entre la terre et l'homme, et montre que, même dans cet étroit territoire de France, la vie est différente suivant que l'homme habite une anse de la Bretagne, le pied d'un glacier, les grasses terres de la Brie ou le delta du Rhône. La seconde partie expose les relations entre les situations géographiques et les faits économiques, tels que la population, l'émigration, le travail, la colonisation, le paupérisme, l'esclavage. L'auteur conclut ainsi : « Des considérations qui précèdent, ressort, avec l'autorité des faits, la démonstration de l'utilité de la géographie pour l'étude de l'économie politique ; à titre de connaissance matérielle et morale des lieux, elle mériterait donc d'occuper dans l'éducation, dans les bibliothèques, dans la presse, dans les cours publics, plus de place qu'il ne lui en est donné ; elle n'est qu'estimée, tandis qu'elle devrait être populaire ».

» Un effort a été tenté pour rendre cette science populaire ; un journal, *le Tour du Monde*, sous la direction de M. Charton, offre à de nombreux lecteurs, et sous les formes les plus attrayantes, les résultats des découvertes géographiques ; et le succès du *Tour du Monde* est une preuve que le public français veut s'intéresser à ces hautes questions.

» Il faut signaler aussi la tentative digne de tout éloge de M. Vivien de Saint-Martin. Sous le titre de *L'Année géographique*, ce savant géographe expose, tous les ans, dans un ouvrage considérable, les principaux faits qui se sont produits dans le vaste champ des investigations du globe. L'Académie a reçu le premier volume (1863) et m'a prié d'en rendre compte. Ce qui frappe, dans ce livre, c'est le talent d'exposition sans doute, mais c'est

avant tout, ce me semble, la science et la conscience. C'est une belle œuvre, digne de tout intérêt. Comme *L'Année scientifique*, comme *L'Année historique*, *L'Année géographique* fera pénétrer, au sein du public de notre pays, la connaissance si précieuse de la science du globe et contribuera à l'élévation intellectuelle et morale de notre génération. *L'Année géographique* passe en revue les faits les plus importants qui se sont produits, dans la connaissance des diverses parties du monde, en Europe, en Amérique, en Océanie, en Asie. Mais c'est surtout l'Afrique qui attire l'attention de l'écrivain. C'est aussi vers cette contrée, puisqu'il me serait impossible d'ailleurs de vous parler avec quelque profit de toutes les autres, que je voudrais diriger vos regards; et, dans cette contrée, encore pour nous si inconnue, je désirerais prendre un point spécial, qui a eu, de tout temps, le privilège d'intéresser les esprits curieux : je veux parler des sources du Nil. — M. Vivien de Saint-Martin n'a pu rendre compte que du commencement d'une expédition qui était à ses débuts. Depuis lors, l'expédition est terminée; le capitaine Speke a publié le *Journal de ses découvertes*, et le problème des sources du Nil paraît avoir trouvé sa solution.

» *Chercher les sources du Nil* était, dans l'antiquité, une expression proverbiale qui voulait dire : poursuivre l'impossible. L'imagination des peuples a été frappée de tous temps des mystères de ce fleuve, qui est l'âme de tout un pays et de toute une civilisation — car le Nil c'est l'Égypte —, dont la largeur est immense et dont les origines se perdent dans les profondeurs de contrées inconnues. Bien des tentatives furent faites, dans les temps anciens, pour explorer les sources du Nil : aucune n'aboutit. Une seule doit être mentionnée, c'est l'expédition des envoyés de Néron (65 ans après Jésus-Christ), qui, partant de Méroé,

s'avancèrent jusqu'à 4,200 kilomètres vers le 9<sup>e</sup> degré de latitude nord, jusque vers ces marais de plus de 80 lieues d'étendue et au milieu desquels les eaux du fleuve s'alourdissent et se traînent comme à regret. C'est là la grande expédition sérieuse de l'antiquité. Il faut arriver aux temps contemporains pour retrouver la pareille. En 1840, commencèrent ces recherches passionnées et savantes, dont l'initiative appartient à Méhémet-Ali. Ce prince aspirait à la gloire d'une découverte qui ajouterait un nouveau lustre à son nom. L'expédition s'organisa et fut relativement heureuse. Il est bon ici de fixer nos souvenirs par quelques indications précises. Khartoum est la capitale du Soudan égyptien ou de la Haute-Nubie; elle est située par 15 degrés 4½ de latitude nord. A Khartoum, le Nil, le grand Nil se forme de la réunion de deux rivières, le Nil bleu (Bahr-el-Azrek) et le Nil blanc (Bahr-el-Abyad). Le premier est un affluent qui sort de l'Abyssinie; l'autre, le Nil blanc, est, comme le disent les indigènes et toutes les traditions, le corps du fleuve. C'est donc le Nil blanc dont on s'est avant tout justement préoccupé. L'expédition égyptienne de Méhémet-Ali s'avança jusqu'aux marais que les envoyés de Néron avaient découverts, et que nul depuis eux n'avait revus. Elle traversa ces marais, au 9<sup>e</sup> degré de latitude, et remonta en avant vers le sud jusqu'au 4<sup>e</sup> degré. Les eaux basses, les rapides, les barrières de rochers ne permirent pas d'aller au-delà. Mais un grand pas avait été fait. On connaissait le fleuve jusqu'au 4<sup>e</sup> degré. A ce point extrême de découverte, on fonda une mission catholique, Gondokoro. Les expéditions ultérieures n'ont point franchi ce point, mais elles ont fait mieux: au lieu de partir seulement du nord, de Khartoum, elles sont parties du sud; elles ne veulent pas remonter le Nil, elles veulent le redescendre; elles le prennent par derrière, et ont eu pour but de cer-

ner, par leur rencontre avec les expéditions du midi, le dernier espace où se trouvent nécessairement les sources du Nil.

» Depuis 1860, deux Français se sont illustrés dans ces expéditions, — M. Lèjean, qui n'a pas dépassé, il est vrai, le point extrême des reconnaissances européennes, mais dont les investigations sur la Haute-Nubie offrent un si notable intérêt, — et M. le docteur Pency, médecin en chef de l'établissement médical de Khartoum, qui explora savamment les contrées riveraines, s'avança jusqu'à un demi-degré au-dessus de Gondokoro, et mourut martyr de son dévouement à la science.

» Depuis quelques années, les renseignements fournis sur les contrées du haut Nil sont des plus intéressants et des plus précis. De hardis négociants, attirés par le commerce de la gomme et de l'ivoire, comme MM. Petherick, Brun-Rollet, les deux frères Poncet, ont fourni sur le pays du Soudan des informations très-riches. La station missionnaire de Gondokoro, fondée en 1851 et abandonnée en 1860, a donné à la science, dans un petit livre du R. P. Kaufmann, des éléments pleins d'intérêt. M. Vivien de Saint-Martin nous en offre les principaux et essentiels résultats, p. 24, et suiv. . . .

» Le problème des sources du Nil devant être résolu d'un autre côté, une rapide mention des découvertes faites depuis une vingtaine d'années, par l'est et le sud, nous mettra à même de comprendre l'importance des expéditions qui viennent d'aboutir.

» Au-dessus de Zanzibar, près de la ville de Mombaz, il s'est formé, en 1843, une mission protestante, dont les hommes principaux ont été MM. Krapf, le fondateur de la mission, et Rebmann, qui arriva, en 1846, dans ces parages orientaux de l'Afrique. Ces deux hommes, aussi remarquables par le zèle évangélique que par la

forte intelligence et l'ardente intrépidité, s'avancèrent dans l'intérieur des terres et vers le nord, sur une étendue de 3 degrés jusqu'à eux inexplorés. La philologie, les idiômes comparés, l'ethnologie sont redevables au docteur Krapf de découvertes précieuses; et la carte de l'Afrique, qui était en blanc dans ces régions, s'est couverte de noms de fleuves et de tribus importantes. Mais de toutes les découvertes des deux missionnaires, la plus considérable est celle qui se lie à la recherche des sources du Nil et qui a donné lieu aux expéditions dernières. Deux montagnes couronnées de neiges éternelles furent aperçues par les deux savants; l'une appelée Kilimandjaró, entre les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degrés de latitude, l'autre appelée Kénia, de deux degrés environ plus rapprochée de l'équateur, dans la direction du nord-ouest.

» Or, c'était la tradition générale, depuis Ptolémée, que le Nil devait sortir de grands lacs; et ces grands lacs devaient naturellement se trouver au pied des hautes montagnes désignées sous le nom de montagnes de la Lune. Cette croyance populaire, confirmée par les découvertes des missionnaires, mit sur la voie de chercher les sources du Nil par cette région. Ces pics neigeux, de 14,000 à 15,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, d'après l'estimation de MM. Rebmann et Krapf, n'étaient-ils pas la ceinture qui entourait les grands lacs, et ces grands lacs ne recélaient-ils pas les sources du Nil?

» Les hommes de science et de dévouement étaient conviés à ces explorations glorieuses par les découvertes des missionnaires anglais. M. Burton s'offrit pour l'entreprise: jeune, déjà célèbre, réunissant à un haut degré l'intrépidité, le savoir, le sang-froid, il partit avec son coopérateur M. Speke, et arriva, au milieu de décembre 1856, à Zanzibar. Les deux voyageurs s'avancèrent parallèlement à la côte du Zanguebar et en incl-



nant dans l'intérieur des terres , à travers des populations noires , sans civilisation , gâtées de plus par les Arabes, fourbes, rapaces , au fond peu intéressantes , mais alors à travers un pays d'une richesse admirable et de ressources au-delà de toute attente. Parmi les innombrables tribus que les voyageurs visitèrent , celle qui fixe le plus l'attention est celle des Ouniamézi , qui ont une certaine industrie et un centre commercial, le plus important de l'Afrique australe , appelé Kazeh, où les Arabes envoient des caravanes et ont un résident à demeure. Entre Kazeh et la côte de Zanguebar, la distance est de six degrés , et la route parcourue par les voyageurs fut estimée par eux à environ 200 lieues. À l'ouest de Kazeh , après avoir marché environ 75 lieues dans un pays où vivent cinq ou six peuplades , Burton atteignit une ligne de hauteurs où il fit halte. De là, à travers le feuillage , se dessinait une ligne brillante : « Quelle est cette lumière » ? demanda le capitaine Burton.— « Je crois que c'est l'eau », dit le guide. Tout ému, Burton avança vivement , et un spectacle s'offrit à lui , qui le remplit de surprise et d'admiration. A ses pieds était le grand lac. Il faut mettre ce jour mémorable dans les documents scientifiques : c'était le 13 février 1858. Il y avait déjà deux ans de fatigues , mais tout fut oublié en un instant.

» Le lac s'appelle Tanganyika , d'après les nègres ; Burton et Speke le visitèrent sur une fièle embarcation , mais il fut impossible d'atteindre le point extrême. Le lac est immense , il a une forme ovale allongée ; il est distant de la côte d'environ 280 lieues , à-peu-près le tiers de la largeur du continent africain ; à cette latitude Burton et Speke explorèrent avec soin le littoral , et , après onze semaines , reprirent le chemin de Kazeh.

» Cependant les indigènes parlaient d'un autre lac plus considérable encore peut-être que le Tan-



ganyika ; il était nécessaire de l'explorer. Burton , brisé par la fatigue et par la fièvre ardente , laissa son compagnon aller à la découverte. — Après vingt-cinq jours de marche, Speke arriva, en effet , sur les bords d'un vaste lac , que les indigènes appellent simplement Nyanza (l'eau), et que Speke appela Victoria-Nyanza. Le capitaine ne put en faire le tour ; le lac s'étendait , disaient les habitants , jusques au bout du monde. Speke était obligé de rejoindre Burton ; il le retrouva à Kazeu, en état de se remettre en route ; mais le vaillant investigateur se promit bien de retourner autour du Nyanza , pour fixer définitivement les sources du Nil ; et c'est l'expédition qu'il vient d'accomplir, de 1860 à 1863.

» Le voyage aux grands lacs , de Burton et Speke , est une vraie conquête scientifique. Désormais la configuration de l'Afrique n'est plus un mystère ; des régions sont connues que nul Européen n'avait visitées ; la philologie s'est enrichie de nouveaux idiômes ; l'ethnologie connaît de nouvelles peuplades, qui viennent confirmer les précédents résultats acquis sur la race noire ; des contrées immenses , riches et fécondes, peuvent enfin s'ouvrir à l'activité des Européens.

» M. Speke , secondé par la Société de géographie de Londres, a pris de nouveau , par le Cap , la route de Zanzibar. En compagnie du capitaine Grant , son compagnon dans l'armée de l'Inde , il quittait Zanzibar, en octobre 1860. Il avait pris ses mesures pour que Petherick , qui réside à Khar-toum, vint à sa rencontre, sur le fleuve blanc, jusqu'à Gondokoro.

» L'expédition est terminée, elle a duré trois ans. M. Speke en a publié la relation dans un journal écrit régulièrement , plein de faits , d'imprévu et de mouvement. Je viens de lire cet attachant ouvrage, dont une traduction inédite a paru dans les derniers numéros du *Tour du Monde*. Je

n'essaierai pas de vous faire partager les émotions, les étonnements, les admirations que provoque une pareille lecture ; je ne le pourrais pas : on sort de là tout remué, rêveur, avec des perspectives nouvelles, des horizons agrandis, des préoccupations étranges sur les destinées humaines. Je renonce à vous montrer le capitaine Speke et son fidèle ami, dans ce voyage héroïque, affrontant tous les périls, bravant des fatigues inouïes, explorant avec un zèle infatigable toutes ces contrées, au point de vue des mœurs, de la langue, de la production du sol. Je renonce à vous décrire ces paysages, ces scènes naïvement féroces, ces tyrannies odieuses et absurdes, ces peuples sauvages et rapaces, cette nature admirable et incomprise et dédaignée par ceux qu'elle nourrit ; tout cela est d'un effet nouveau, vivant, saisissant. Me renfermant dans les limites du sujet, je me contente de vous montrer Speke arrivant enfin au but de son expédition, après trois années de souffrances, et je le laisse parler lui-même. (V. le *Tour du Monde*, p. 231).....

» Le problème des sources du Nil paraît donc maintenant résolu, grâce à ces hardis et intelligents géographes. — Je termine ici ce rapport par cette double réflexion :

» Nous ne serions pas Français, si nous n'estimions pas très-haut la valeur et l'éclat de la gloire militaire et si nos cœurs ne manifestaient des transports de joie, à la nouvelle ou au souvenir des succès de nos armes. Je n'y contredis pas ; mais j'estime qu'il est bon, qu'il est rationnel, et j'espère qu'il est aussi français, de réserver une bonne partie de notre admiration et de notre sympathie pour ces soldats de la science, qui s'immolent à une idée ; qui, le plus souvent, meurent martyrs pour elle, et qui montrent au monde un courage, un calme,

une persévérance indomptable. Cela est admirable à contempler. Que si ces conquêtes fécondes sur la barbarie et sur les ténèbres ne sont pas appréciées ailleurs, qu'ici du moins elles aient des partisans sincères ; et, si ces héroïques explorateurs du globe sont méconnus ou inconnus d'un public frivole, qu'ici du moins ils trouvent de chauds et sympathiques admirateurs.

» Dans de pareilles études, et c'est ma dernière pensée, tous les problèmes se soulèvent. Que le progrès est lent ! Cette terre est restée sauvage comme l'homme. Rien n'égale la fécondité et la beauté de ces contrées orientales de l'Afrique ; la race qui les habite ne s'en est pas aperçue. Que l'Européen y arrive, qu'il y porte son énergie intelligente, comme dans les solitudes de l'Amérique et de l'Australie, et tout changera. Cette race noire serait-elle donc déshéritée ? Serions-nous les privilégiés de la création ? Ces malheureux sauvages ne peuvent-ils donc rien sans nous ? Mais, si l'Européen va sur cette terre, que deviendront les races aborigènes ? Sont-elles destinées à périr par la civilisation ? Quel est donc le dessein de Dieu sur l'humanité ? En nous poussant vers ces contrées nouvelles, que veut-il de nous ? Redoutables questions qui font rêver, rêver de l'infini, de l'infinie débilité de l'homme et de l'infinie puissance de Dieu ».

---

*Séance du 30 juillet 1864.*

Après la lecture et l'approbation du procès verbal, le secrétaire communique : 1° Une lettre de M. le baron *Charles d'Hombres*, membre non-résidant, en réponse à celle qui lui avait été adressée

pour lui demander le bulletin de ses observations météorologiques destinées au volume de 1863 ; 2° Un billet de M. *Ernest Roussel*, membre-correspondant, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, où il devait achever la lecture de son étude sur Meyer-Beer ; 3° une lettre-circulaire de M. le baron Taylor, président d'une commission organisée dans le but d'élever, par souscription, un monument à Béranger.

Le président dépose les ouvrages arrivés dans la quinzaine : 1° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer*, nos 5 et 6, mai et juin 1864 ; — 2° *Bulletin de la Société d'Agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, t. xv, avril 1864 ; — 3° *Bulletin de l'Académie delphinale* 2<sup>e</sup> série, t. III, 1<sup>re</sup> partie, 1862-63 ; — 4° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1862, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres ; — 5° *Discours de M. Pagézy, député de l'Hérault au Corps législatif, dans la discussion du budget* (extrait du *Moniteur* du 25 mai 1864), broch. in 8° ; — 6° *L'Étincelle*, journal littéraire de Bordeaux, nos 195 et 196, 15 et 22 juillet 1864 ; — 7° *L'Écho des Cévennes*, journal de l'arrondissement du Vigan, 29<sup>e</sup> année, n° 1466, 2 juillet 1864 ; — 8° *Lettres d'un Bénédictin*, 4<sup>e</sup> partie, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> lettres ; — 9° *Le Moniteur des bons livres*, publié par Napoléon Chaix, n° 1, mai 1864 ; — 10° *Catalogue des livres de numismatique et d'archéologie* qui se trouvent chez MM. Rollin et Feuardent, juillet 1864.

M. l'abbé AZAÏS donne lecture de l'*Eloge de M. le chanoine J.-P. Privat*, qu'il doit prononcer en séance publique.

M. GERMER-DURAND lit la note suivante :

« Les excavations pratiquées, en ce moment, en amont du *Moulin-Magnin*, dans le lit du canal de

fuite de la Fontaine de Nîmes , en vue de détourner ce canal et de le transformer en un aqueduc voûté qui rendra possible le nouvel alignement du quai Roussy , ont mis à découvert plusieurs pierres antiques d'assez grande dimension.

» La plus grande (elle mesure près de 2 mètres 50 cent. en hauteur) est à peine dégrossie , et présente toutes les apparences de la partie inférieure d'un menhir. Elle a été trouvée à plus de deux mètres de profondeur.

» Les autres portent toutes des traces évidentes de travail romain. Sur l'une d'elles , rencontrée à un mètre de profondeur sous le lit du ruisseau , nous avons pu estamper l'inscription inédite suivante, qui y est gravée en beaux caractères et qui paraît appartenir à la même époque que les deux inscriptions précédemment trouvées dans les démolitions du *Moulin-Magnin*. (Voir les *Procès-Verbaux* de cette année , séances du 9 avril et du 2 juillet) Elle est malheureusement fragmentaire comme elles. On y lit :

[DIS·M]ANIBVS  
[ . . . . . ] SP·L·EROS  
[IIII VI] R·AVG  
[ . . . . . CE] NSORI

» Comme on le voit , c'est une inscription ayant appartenu à un monument funéraire élevé par un Nimois du nom d'*Eros* , affranchi d'un *Spurius* , et qui avait été honoré des fonctions de sévir augustal.

» A la différence des deux pierres écrites, précédemment trouvées au *Moulin Magnin* et qui avaient été apportées là de main d'homme , pour être employées dans les constructions , celle-ci doit avoir été amenée par quelque inondation , antérieure peut-être à celles dont l'histoire locale a enregistré le souvenir. Bientôt recouverte par le gravier et les noires immondices que charrie ce

petit cours d'eau, véritable égout collecteur de tous les ruisseaux de la ville, la pierre dont je parle a dû être originairement enlevée à la voie Domitienne (ancien chemin d'Avignon), qui était pour le Nîmes romain ce qu'était à Rome la voie Appienne, c'est-à-dire le cimetière de la ville. Employée sans doute dans la construction de l'*Ecluse* qui se trouvait sur ce cours d'eau, près de la place qui en a gardé le nom, au point où il est franchi par la route actuelle d'Avignon (rue Notre-Dame), elle aura été arrachée par la violence de quelque inondation, et portée, il y a plusieurs siècles, là où elle vient d'être trouvée.

» Cette pierre a été transportée, par les soins de l'autorité municipale, dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée ».

M. AURÈS fait passer sous les yeux de l'Académie deux nouvelles cartes qu'il a reçues de M. Minard, inspecteur des ponts-et-chaussées en retraite.

L'une est une Carte figurative et approximative des quantités de viandes de boucherie envoyées sur pied par les départements et consommées à Paris. Ces consommations sont les moyennes des huit années de 1845 à 1853 inclusivement ; elles sont extraites de la Statistique des consommations de Paris de M. Husson.

L'autre est une Carte figurative des grands ports du globe. Les tonnages des ports sont les tonnages de jauge des navires entrés et sortis dans une année.

La prochaine séance sera consacrée à entendre la lecture du Compte-rendu des travaux de l'année par le Secrétaire-Perpétuel, et le Rapport sur le Concours de 1864 par M. L. Maurin.